



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

Évaluation de la mise en œuvre du Programme Tandem dans l'Arrondissement de Ville-Marie

**Rapport d'évaluation du Centre International
pour la Prévention de la Criminalité (CIPC)
réalisé pour le compte de l'Arrondissement
de Ville Marie.**

Esteban BENAVIDES

Rapport final

Février 2011





Centre international pour la prévention de la criminalité
www.crime-prevention-intl.org

Copyright CIPC 2010

Remerciements

Tout d'abord, je voudrais remercier les responsables des deux bureaux Tandem de l'Arrondissement: Madame Helen Angelopoulos, ancienne Directrice du Programme Tandem Ville-Marie Ouest, et Madame Michèle Faille, Directrice du Programme Tandem Ville- Marie Est pour leur collaboration et leur disponibilité à participer à cet exercice d'évaluation.

Un grand merci aux conseillers en sécurité urbaine: Devin Alfaro, Bruce El-Zayed et Patrick Lamoureux, pour avoir partagé leur point de vue sur leur travail sur le terrain au quotidien.

Merci à Annie Gauthier, Conseillère en développement communautaire de l'Arrondissement de Ville-Marie pour son soutien pendant la durée de ce projet.

Ainsi qu'à Serges Bruneau, pour la supervision de ce travail et sa vaste expérience en sécurité urbaine à Montréal, et à Julie Kropp, pour son aide dans le travail de documentation. Merci également à Émilie Gauduchon, Joanie Prince et Paula Miraglia pour leur soutien.

Enfin, je voudrais remercier toutes les personnes et organismes rencontrés pour leur accueil, mais aussi pour avoir accepté de parler de leur point de vue et de leur implication sur le territoire de l'arrondissement.

Table des matières

Table des matières	5
Liste des tableaux du document.....	9
Liste des acronymes	11
Sommaire exécutif.....	13
I. Introduction : le cadre de ce rapport	19
1. Améliorer l'offre de services de Tandem dans Ville-Marie	19
2. Tandem dans Ville-Marie.....	19
3. La méthodologie utilisée: une approche intégrée.....	20
4. Le cadre conceptuel : des apprentissages issus de la sécurité urbaine à travers le monde.....	21
5. Quelques limites de la démarche.....	23
II. Le contexte : profil de Ville-Marie	25
1. L'arrondissement de Ville-Marie	25
1.1 L'arrondissement en quelques chiffres.....	25
1.2 Quelques faits saillants concernant la criminalité et la sécurité.....	26
2. Tandem : une ressource communautaire en matière de sécurité urbaine.....	27
2.1 Mission	27
2.2 Axes de travail.....	28
2.3 Services offerts.....	28
3. La gouvernance locale	35
III. Principaux enjeux relatifs aux services de Tandem dans Ville-Marie	41
1. Le territoire : un secteur où la mobilisation est plus difficile	42
1.1 Un faible sentiment d'appartenance	42
1.2 Un manque relatif de participation communautaire	42

1.3 Un manque d'infrastructures communautaires :	42
1.4 L'adaptabilité de l'offre de services de Tandem aux réalités du secteur..	43
2. Tandem dans le paysage communautaire : un programme à mieux faire connaître	44
2.1 La visibilité du programme	44
2.2 La lisibilité du programme	45
3. Un programme trop vaste et à recadrer	46
3.1 La définition du mandat.....	46
3.2. Le champ d'action et la définition de la sécurité urbaine	47
4. Une faible priorisation de l'offre de services	48
4.1 Des efforts de priorisation non aboutis.....	48
4.2 Une offre de services détachée des résultats du diagnostic	49
4.3 Une certaine dispersion en termes d'enjeux visés	50
4.4 Des actions visant une trop grande variété de publics cible.....	51
5 Des enjeux relatifs au partenariat	70
5.1 Un clivage Est-Ouest.....	70
5.2 Une certaine duplication d'activités	70
5.3 Une insuffisante coordination avec ses partenaires clés.....	71
5.4 Tandem : une expertise sous-exploitée au sein des instances de concertation	72
6 Une structure avec des moyens limités.....	73
6.1 Un financement limité.....	73
6.2 De ressources humaines précaires	75
6.3 Le défi d'évaluer l'impact des actions de Tandem	75

IV. Pistes de réflexion	77
1. La pertinence du Programme Tandem dans le District Peter McGill et dans Ville-Marie	77
1.1 Maintenir un Programme Tandem dans le secteur Ouest de l'arrondissement (District Peter McGill, malgré les obstacles rencontrés)	77
1.2 Fusionner les deux bureaux Tandem afin de gérer le Programme à partir d'un bureau unique	78
2. Le cadre conceptuel et le champ d'intervention du Programme Tandem	79
3. La structure de fonctionnement du Programme	83
3.1 Structurer le programme sur la base de trois coordinations - ayant minimalement un répondant par secteur - relevant directement de la Direction de Tandem VM	83
3.2 Capitaliser sur les acquis de Tandem à partir de l'équipe de travail en place.....	83
4. Les axes de travail à prioriser	85
5. Les modalités d'intervention à privilégier	91
5.1 Le diagnostic est un des outils qui devrait servir de guide d'orientation pour cibler et prioriser les problématiques et les enjeux d'intervention en sécurité urbaine dans l'arrondissement.....	91
5.2 Offrir les services de Tandem en priorité dans le cadre de projets, ciblant des secteurs géographiques spécifiques.....	91
5.3 Travailler prioritairement avec les résidents organisés (ex : associations de résidents), plutôt qu'individuellement, et soutenir la création de comités de résidents	94
6. Les interventions à privilégier et les approches novatrices	96
7. Le partenariat et la communication	115

7.1 Refonder le partenariat entre Tandem et les organismes avec lesquels il partage la mission commune de l'amélioration de la qualité de vie des résidents	116
7.2 Augmenter l'implication de Tandem au sein des tables de concertation de quartier et au Comité de la Sécurité Publique	116
7.3 Développer un plan de communication	117
8. Développer des outils de suivi et d'évaluation.....	117
9. Développer des échanges de coopération locale et internationale.....	120
V. Recommandations	123
VI. Conclusions	127
Liste de personnes et organismes consultés.....	131
Annexes	135
Profil de l'arrondissement	143
Bibliographie	149

Liste des tableaux du document

<u>Tableau 1</u> : les activités traditionnelles de Tandem.....	p.29
<u>Tableau 2</u> : projets spécifiques visant l'appropriation de milieu de vie (Tandem, Ville-Marie Est).....	p.31
<u>Tableau 3</u> : Collaboration de Tandem aux initiatives d'autres partenaires.....	p.32
<u>Tableau 4</u> : principales caractéristiques de chaque bureau dans Ville-Marie.....	p.33-34
<u>Tableau 5</u> : discordance entre les services de base offerts par Tandem et les priorités d'action découlant du diagnostic ciblées par le Comité de Sécurité Publique en lien avec le mandat de Tandem.....	p.49
<u>Tableau 6</u> : tableau général sur les activités traditionnelles de Tandem : description, pertinence et correspondance avec les priorités du CSP.....	p.53-59
<u>Tableau 7</u> : tableau général sur les projets spéciaux de Tandem.....	p.60-62
<u>Tableau 8</u> : tableau général sur les activités spéciales.....	p.63-65
<u>Tableau 9</u> : collaboration avec d'autres organismes.....	p.66-69
<u>Tableau 10</u> : activités organisées par Tandem et par d'autres organismes.....	p.71
<u>Tableau 11</u> : activités actuelles de Tandem à maintenir.....	p.96
<u>Tableau 12</u> : nouvelles activités à développer par Tandem.....	p.97-103
<u>Tableau 13</u> : tableau comparatif quant aux modes de gestion possible.....	p.104-112

Liste des acronymes

ASCCS	Association Sportive et Communautaire du Centre-Sud
CSP	Comité de Sécurité Publique de l'arrondissement
CRIC	Carrefour de ressources en interculturel
DCV	Destination Centre-ville
DSLDS	Division de sports, loisirs et développement social de l'Arrondissement de Ville-Marie
EMU	Équipe de médiation urbaine
EMRII	Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance
OSBL	Organisme sans but lucratif
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
PDQ	Poste de quartier
PMSACSUA	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements
ROJAQ	Regroupement d'organismes de justice alternative du Québec
SPIM	Service de prévention des incendies de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
VME	Ville Marie Est
VMO	Ville Marie Ouest
YMCA	<i>Young Men Christian Association</i> (YMCA-Québec)

Sommaire exécutif

La Ville de Montréal (arrondissement Ville-Marie) a confié au Centre international pour la Prévention de la Criminalité (CIPC) le mandat de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem) sur son territoire. Pour réaliser son mandat, le CIPC a dans un premier temps fait une analyse des documents fournis par l'arrondissement et a, par la suite, réalisé une consultation de différents acteurs ayant des préoccupations au regard de la sécurité urbaine dans leur collectivité. Le rapport a été construit autour des éléments suivants :

- Lecture de l'environnement (contexte)
- Principaux enjeux relatifs au déploiement de Tandem Ville-Marie
- Pistes de réflexion
- Recommandations

La plupart des organismes consultés nous ont parlés de l'importance de Tandem dans l'arrondissement de par sa connaissance du milieu, sa proximité avec les citoyennes et les citoyens et les partenariats construits au fil des ans. L'analyse que nous avons faite nous porte à croire le mode de gestion actuel de Tandem devrait être maintenu (programme de la ville géré par des organismes communautaires). Toutefois, l'accompagnement technique de consultants extérieurs pourrait s'avérer pertinent lors de la phase de diagnostic ou encore lors de l'évaluation des activités.

Lecture de l'environnement

Cette section analyse le contexte de l'arrondissement Ville-Marie, les principales composantes du Programme Tandem et les principes sur lesquels il repose. Au-delà des données sociodémographiques, de la statistique criminelle ou encore du sentiment de sécurité, il est important dans cette lecture de l'environnement de bien saisir l'engagement de l'arrondissement dans cette quête de la sécurité pour les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement. Tout au long de cette étude et particulièrement dans la section où il est question de la **gouvernance locale** nous avons fait référence au consensus sur la scène internationale au sujet du rôle central joué par les villes en matière de sécurité urbaine. La politique pour un environnement paisible et sécuritaire de la Ville s'inscrit dans cette démarche.

De son côté, l'arrondissement Ville-Marie par sa démarche concertée autour du diagnostic et de son plan d'action a fait sien le processus qui vise à implanter une stratégie locale intégrée de prévention et de sécurité urbaine. Évidemment, lorsque l'on aborde la question de la gouvernance locale il faut déterminer, dans un premier temps, l'engagement des élus dans la promotion de la sécurité et dans son rôle de leader.

La création et la refonte du Comité de sécurité publique de l'arrondissement avec la présence de deux élus et du directeur du cabinet du Maire de l'arrondissement témoigne bien de cet engagement des élus et de l'appareil administratif de Ville-Marie.

Principaux constats relatifs au déploiement de Tandem dans Ville-Marie :

- Le centre-ville de Montréal est un territoire où la mobilisation demande beaucoup d'investissement
- Tandem est un programme qui semble manquer de visibilité et de lisibilité
- La mission et le champ d'action de Tandem sont à recadrer
- Tandem: est-il un programme de Sécurité urbaine ou de sécurité publique?
- L'offre de services de Tandem n'est pas nécessairement en phase avec le diagnostic de sécurité de l'arrondissement
- Le programme nécessite de s'engager dans un processus de priorisation de ses actions
- L'expertise de Tandem en sécurité urbaine est sous-exploitée, particulièrement au sein des instances de concertation
- Tandem est une structure avec un financement limité
- Le programme Tandem a besoin d'évaluer les actions menées (et de se doter d'outils d'évaluation)
- Le programme doit s'appuyer sur l'expertise en sécurité urbaine développée ici et ailleurs
- Certaines activités traditionnelles de Tandem sont à maintenir ou à reformuler, tandis que d'autres sont à abolir
- De nouvelles activités de Tandem sont à mettre en place

Quelques pistes de réflexion pour mieux orienter l'avenir

- Maintenir le programme Tandem sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement
- Fusionner les deux bureaux Tandem de Ville-Marie
- Gérer Tandem à partir d'une seule organisation
- Recadrer la mission du programme Tandem en s'appuyant sur une philosophie reposant sur la « cohabitation et le mieux vivre ensemble »
- Prioriser le travail de tandem autour de 4 axes principaux :
 - σ Identification des besoins de sécurité et mise en œuvre des réponses à y apporter (diagnostic)
 - σ Information et sensibilisation
 - σ Amélioration du cadre de vie
 - σ Rôle Conseil en particulier auprès du Comité de sécurité publique de l'arrondissement
- Travailler à partir de secteurs géographiques ciblés
- Soutenir la création de comités de résidents
- Réinscrire l'importance du partenariat entre Tandem et les organismes avec lesquels il partage la mission commune de l'amélioration de la qualité de vie et des résidents
- Mieux définir les responsabilités de Tandem et du Service de police
- Intégrer une personne de l'équipe de Tandem dans un poste de quartier (PDQ)
- Discuter du mode de financement de Tandem en fonction des responsabilités qui lui seraient confiées

Recommandations en ce qui concerne le Programme Tandem :

- Que le programme soit maintenu sur l'ensemble du territoire de Ville Marie, à partir d'un bureau unique pour l'ensemble de l'arrondissement
- Que le mandat de gestion de Tandem soit confié à une organisation sans but lucratif selon la formule actuellement en vigueur
- Que le champ d'intervention de Tandem repose en Majeur sur la sécurité urbaine (i.e. le mieux-vivre ensemble, la cohabitation harmonieuse, la tranquillité publique) et en Mineur sur la prévention de la criminalité
- Que tandem conserve les activités suivantes :
 - σ Les sessions d'information
 - σ La prévention des vols résidentiels
 - σ Le diagnostic de sécurité
- Que Tandem ait le mandat de développer de nouvelles actions autour de :
 - σ La médiation citoyenne
 - σ La conduite d'enquêtes de victimation
 - σ La réappropriation des espaces publics
 - σ Campagnes de sensibilisation sur les incivilités
 - σ L'urbanisme et la sécurité
 - σ L'implantation de laboratoires locaux de sécurité
 - σ La recherche de nouveaux outils ou meilleures pratiques
 - σ La production d'une lettre électronique
- Que Tandem développe un plan de communication afin d'améliorer sa visibilité
- Que les paramètres de coopération entre tandem et le Service de police soient redéfinis et précisés
- Que Tandem soit reconnu à titre d'expert en sécurité urbaine auprès du Comité de sécurité publique
- Que l'arrondissement Ville-Marie continue d'exercer son rôle de leadership quant à la promotion de la sécurité urbaine
- Que le Comité de sécurité publique continue de jouer un rôle pivot dans l'analyse des problématiques liées à la sécurité des citoyennes et des citoyens
- Que l'arrondissement étudie la possibilité de retenir un montant forfaitaire sur les contraventions liées à la circulation afin de financer les actions menées par Tandem

I. Introduction : le cadre de ce rapport

1. Améliorer l'offre de services de Tandem dans Ville-Marie

Conformément à la mission confiée au Centre International pour la Prévention de la Criminalité par l'Arrondissement de Ville-Marie, entre octobre et novembre 2010, Esteban BENAVIDES, Analyste et chargé de projets au CIPC, sous la supervision de Serges BRUNEAU, Directeur de programmes, a mené des consultations auprès des responsables du Programme Tandem et d'une vingtaine d'acteurs de l'arrondissement concernés par les questions de sécurité quotidienne.

Cette évaluation vise à identifier les difficultés liées à la mise en œuvre du Programme Tandem Ville-Marie et à présenter des recommandations afin d'améliorer et de bonifier l'offre de services de ce Programme. Le mandat qui nous est confié ne vise d'aucune façon à évaluer la performance de l'organisme mandataire. Toutefois, nous avons jeté un regard sur la pertinence voire noté des appréciations sur les activités menées par Tandem. De même nous n'avons pas procédé à l'évaluation des impacts des activités de Tandem sur la criminalité ou le sentiment. Le rapport et ses conclusions seront présentés en Conseil d'arrondissement.

Le présent rapport vise à présenter les principales conclusions de ces consultations, en mettant l'accent sur :

- une meilleure adéquation entre les besoins et l'offre de services en sécurité urbaine
- l'identification et proposition de moyens et de méthodes de mobilisation et d'intervention
- identification et proposition d'améliorations quant aux approches et aux outils utilisés par le Programme

2. Tandem dans Ville-Marie

Pour rappeler le contexte de cette évaluation, il est pertinent de mentionner que le Programme Tandem dans l'arrondissement Ville-Marie est le volet local du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* (PMSACSU). Celui-ci vise à offrir aux arrondissements les assises et les moyens de promouvoir et soutenir l'action citoyenne en sécurité urbaine. Ce programme (PMSACSU) est composé d'un axe majeur en prévention de la criminalité, ainsi que d'activités secondaires en matière de prévention des incendies et de sécurité civile.

Depuis 2003, la gestion du programme Tandem dans l'arrondissement est divisée en deux secteurs : l'Association Sportive et Communautaire du Centre-Sud (ASCCS), chargée du Programme Tandem Ville-Marie Est, desservant les districts de Ste-Marie et St-Jacques, et le YMCA Centre-ville, en charge du Programme Tandem Ville-Marie Ouest, desservant le District de Peter McGill. Néanmoins, en 2009, l'organisme en charge de Tandem Ville-Marie Ouest a manifesté son souhait de ne pas poursuivre le renouvellement de la gestion de ce programme¹. Cette décision a mis en évidence la nécessité d'évaluer les difficultés rencontrées par le Programme dans le secteur Ouest de Ville-Marie, mais aussi de revoir son fonctionnement dans l'ensemble de l'arrondissement.

3. La méthodologie utilisée: une approche intégrée

Ce rapport vise donc à identifier des pistes d'amélioration qui peuvent être apportées au Programme afin de mieux répondre aux besoins et aux caractéristiques des différents secteurs de l'Arrondissement. Ces suggestions reposent non pas sur une connaissance approfondie des dynamiques et des enjeux locaux dans Ville-Marie, mais sur l'analyse des entrevues réalisées et de la documentation disponible relative à la sécurité urbaine dans l'arrondissement au regard des expériences internationales.

Une première étape d'analyse est basée sur la révision de la documentation disponible sur le Programme Tandem et, en particulier, les outils de gestion des deux bureaux (plan de travail, rapport d'activités, etc.), ainsi que d'autres documents en lien avec la sécurité urbaine dans l'arrondissement (portrait de l'arrondissement, diagnostic de sécurité urbaine, plan d'actions de sécurité urbaine, documentation sur des projets spécifiques, etc.)².

Nous avons par la suite mené une série de consultations – la plupart individuelles et en face-à-face – auprès des responsables et du personnel des deux bureaux Tandem, ainsi que des principaux partenaires de Tandem et autres acteurs pertinents qui jouent un rôle important dans la dynamique locale. Ainsi, en plus des bureaux Tandem, nous avons pu recueillir le point de vue de la Police, de résidents, d'organismes communautaires et de tables de concertation, du milieu des affaires et de l'Arrondissement, y compris du Comité de la Sécurité publique³. Ces consultations se sont déroulées en deux temps: un premier cycle d'entrevues s'est concentré sur la dynamique autour des partenaires de Tandem Ville-Marie Ouest, alors que la deuxième série d'entrevues a consisté à l'interrogation des partenaires de Tandem Ville-Marie Est.

¹ Depuis janvier 2010, les services offerts par Tandem Ville Marie Ouest à Peter McGill, sont assurés temporairement par le bureau de Tandem Ville Marie Est.

² Une bibliographie détaillée figure en annexe.

³ La liste de l'ensemble des personnes entendues figure en annexe. Nous avons convenu de ne pas les citer individuellement. Certaines phrases ou expressions sont reproduites entre guillemets dans ce rapport, sans mention d'auteur, aux seules fins d'illustrer l'analyse.

Ces analyses ont été enrichies par la participation à quelques événements pertinents organisés par la Ville : *Journée de la prévention*, réunissant l'ensemble des bureaux Tandem, et le *Lancement du Plan d'action sur l'itinérance*, ainsi que par une visite guidée de l'arrondissement organisée grâce à un conseiller de Tandem.

4. Le cadre conceptuel : des apprentissages issus de la sécurité urbaine à travers le monde

L'ensemble de ces analyses est fondé sur la vision de la sécurité urbaine et de la prévention propre au CIPC. Nous constatons en effet la plus grande efficacité – malgré la diversité des contextes avec lesquels nous travaillons – des approches dites « transversales »⁴, « partenariales »⁵ et locales⁶. De nombreux exemples de ces stratégies de sécurité urbaine sont diffusés et analysés dans les publications du Centre et à l'occasion des événements qu'il organise⁷. Ainsi, la sécurité urbaine est entendue dans son acception globale et pluridisciplinaire, mais aussi à la lumière de ses évolutions récentes à travers le monde.

Dans le cadre de ce rapport, La **sécurité urbaine**⁸ fait référence aux efforts de différents acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective: absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité des citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés. Elle intègre la notion de sécurité dans différents milieux de vie : le domicile, les transports en commun, les lieux publics, afin de rendre les villes plus sûres pour les résidents.

En effet, comme le constate notre dernier Rapport international, en 2010 « *l'objectif des politiques publiques de prévention vise à améliorer le « vivre ensemble » et la qualité de la vie quotidienne, au-delà de la seule diminution de la criminalité* »⁹. Par exemple, dans certains pays, comme en France, le lien entre prévention de la délinquance et cohésion

⁴ Approches de prévention sous une pluralité d'angles: policier, mais aussi de développement social, sanitaire, éducatif, etc....

⁵ C'est-à-dire mobilisant tant les acteurs institutionnels – autorités municipales, police, système judiciaire, services sociaux et de la santé, commissions scolaires – que la société civile, le plus souvent au travers d'organismes communautaires, le secteur privé, etc.

⁶ Politiques de prévention mises en œuvre par les autorités locales, le plus fréquemment les municipalités, mais appuyées par une politique publique nationale.

⁷ Voir notamment : CIPC, *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*, 2008 et 2010, et le recueil de pratiques publié en 2008, disponibles sur le site internet www.crime-prevention-intl.org.

⁸ Élaboration propre.

⁹ CIPC, *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives*(2010), p.VII.

sociale a été souligné dès l'origine de cette politique publique¹⁰. L'accent est mis non seulement sur le comportement criminel et les moyens de le réduire, mais aussi sur les moyens de maintenir et de renforcer la cohésion sociale, en s'appuyant sur les capacités des communautés à agir et à favoriser une vie collective de qualité. Toujours en France, il y a un arrimage entre la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes, c'est ainsi que l'on parle du *Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes*. À la fin des années 90, le Maire de Bogotá (Colombie), Antanas Mockus, avait lancé un Programme de Sécurité urbaine basé sur la notion du « vivre ensemble » (*convivencia*)¹¹¹². Au Royaume-Uni, nous pouvons aussi identifier d'autres approches (*anti-social behaviour reduction approach*) destinées à créer des environnements plus paisibles et agréables, par la réduction des incivilités et des comportements dits antisociaux¹³.

L'expérience de Bogotá «Programa de Seguridad y convivencia ciudadana »

Le *Programa de Seguridad y convivencia ciudadana* lancé par le Maire de Bogotá (Colombie), Antanas Mockus, à la fin des années 90, était composé d'un ensemble d'initiatives d'éducation au civisme (sensibilisation aux normes, projets de concertation et résolution de conflits, organisation d'événements culturels et sportifs, etc.). Philosophe de formation, Mockus a développé un vaste programme d'éducation et de culture civique visant à éduquer les citoyens sur leur comportement dans les espaces publics par le biais de symboles parfois peu conventionnels comme des zèbres ou des mimes. Il a mis en place des restrictions à la consommation d'alcool, a limité l'heure d'ouverture des bars et des sites de divertissement nocturne (programme « hora zanahoria »). Une des initiatives fut l'utilisation de « mimes » pour sensibiliser les conducteurs, les cyclistes et les piétons sur la sécurité routière. Déployés massivement aux intersections, ces mimes dirigeaient le trafic et interagissaient avec les conducteurs et les piétons, faisant partie d'une pièce de théâtre « ouverte » dans laquelle tous ceux qui commettaient des infractions au code de la route recevaient un « carton rouge » avec la mention « Incorrecto » (incorrecte). Grâce à ce programme, le nombre de morts par accident de la route a été réduit de moitié.

Mockus, A., (2002). "*Convivencia como armonización de Ley, Moral y Cultura*", en *Revista Perspectivas*, Volumen XXXIII, No. 1, Marzo, Bogotá.

¹⁰ Voir le Rapport de la Commission des Maires de France: "*Face à la délinquance: prévention, répression, solidarité*", dit « Rapport Bonnemaison », 1982.

¹¹ CIPC, op.cit. p.VII.

¹² Mockus, A., (2002). "*Convivencia como armonización de Ley, Moral y Cultura*", en *Revista Perspectivas*, Volumen XXXIII, No. 1, Marzo, Bogotá.

¹³ Voir site internet : www.homeoffice.gov.uk

Il est aussi important de souligner que les politiques publiques de prévention ont tendance à répondre de plus en plus aux besoins des populations, cependant l'un des principaux défis de la prévention est de s'adapter aux besoins et aux ressources de chaque collectivité. En effet, une autre tendance importante est le recours à des stratégies et des pratiques « fondées sur les connaissances » : connaissance des problématiques reliées à la sécurité, connaissance des enseignements tirés de la recherche, connaissance d'initiatives expérimentées ailleurs, connaissance des effets produits par les actions de prévention. En ce sens, le modèle d'actions basé sur les étapes de diagnostic -plan d'action - évaluation est de plus en plus utilisé dans le cadre d'initiatives de prévention. Comme nous verrons plus loin, ces évolutions internationales dans les approches relatives à la sécurité urbaine sont indispensables à notre analyse appliquée à Ville-Marie.

5. Quelques limites de la démarche

Enfin, certaines limites et difficultés ont été rencontrées lors de cette étude. Premièrement, le temps fut très limité¹⁴ et par conséquent nous a obligés à faire des choix, notamment sur la méthodologie et l'identification des organismes à consulter. En effet, la richesse et la diversité d'organismes et d'initiatives présentes sur le territoire de l'arrondissement limitent les possibilités de réaliser une analyse en profondeur. Dans ces conditions, afin de pouvoir dresser un portrait réaliste, nous avons privilégié une approche large, plutôt qu'une analyse en profondeur. Ainsi, certains enjeux importants identifiés n'ont pu être analysés de manière spécifique dans le cadre de cette étude, notamment l'itinérance, la prostitution et les relations interculturelles. Certains acteurs, comme les Universités présentes à Peter McGill, n'ont pas pu être rejoints. Deuxièmement, l'étude s'est limitée à interroger les acteurs présents sur le territoire et n'a pas analysé en détail l'articulation avec le programme PMSACSUA au niveau central ni la présence et les activités du programme dans d'autres arrondissements.

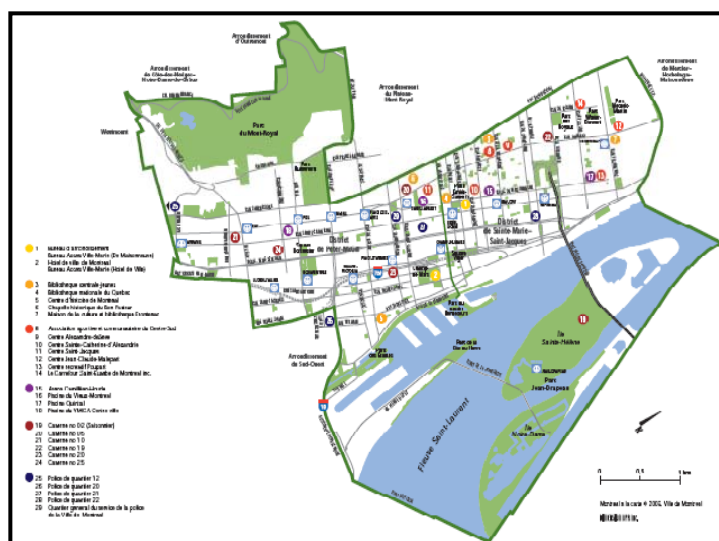
Enfin, nous allons présenter dans ce rapport des résultats et des conclusions dont une partie correspondra peut-être à des éléments qui sont déjà connus ou identifiés par les acteurs présents dans l'arrondissement. En effet, ce rapport est basé sur le recueil de différents points de vue, des impressions et des analyses propres aux personnes et aux organismes consultés, qui sont éclairés et interprétés à la lumière de notre regard externe et de notre expertise en sécurité urbaine.

¹⁴ Initialement, l'ensemble de l'évaluation était prévue durer autour de dix semaines. En raison de quelques échanges, le délai définitif a été repoussé de quelques semaines.

II. Le contexte : profil de Ville-Marie

La partie suivante décrit les principales caractéristiques de l'arrondissement et de ses districts (données sociodémographiques, économiques et relatives aux enjeux de sécurité), ainsi que les activités de Tandem, en tant que ressource communautaire sur la sécurité urbaine.

1. L'arrondissement de Ville-Marie



1.1 L'arrondissement en quelques chiffres¹⁵¹⁶

- L'arrondissement de Ville-Marie (78 876 habitants) est composé de trois districts : Peter Mc Gill, Saint-Jacques et Sainte-Marie.
- L'arrondissement de Ville-Marie est marqué par sa population transitoire : on estime ce nombre à 500 000 personnes par jour (travailleurs, touristes, étudiants, etc.).
- Ville-Marie est l'arrondissement avec la proportion la plus importante de personnes âgées entre 20 et 34 ans (39,8%).

¹⁵ Les données sociodémographiques du district de Ville-Marie sont tirées du site internet officiel de la ville de Montréal, rubrique Montréal en statistiques, publications, profils sociodémographiques ([lien](#)). Ces profils sont principalement réalisés grâce aux données issues du recensement de 2006 sur l'île de Montréal réalisé par Statistiques Canada

¹⁶ Un portrait plus détaillé figure en annexe.

- L'Ouest de l'arrondissement a une forte concentration d'immigrants (44% des résidents du District Peter McGill).
- L'Est de l'arrondissement concentre plus de francophones et l'Ouest plus d'anglophones (ex : 82% de francophones dans le District de Ste-Marie et 47% d'anglophones dans le District de Peter McGill¹⁷).
- Il y a une forte disparité de revenu entre les différents secteurs de l'arrondissement, mais aussi à l'intérieur de secteurs (ex : dans Peter McGill, le revenu moyen par foyer est de \$ 92 810 par an, alors qu'il n'est de \$ 31 172 au Sud de la rue Sherbrooke).
- L'Ouest de l'arrondissement (Peter McGill) présente de niveaux élevés de chômage chez les jeunes: le taux de chômage de 15-24 ans y est de 20,1% contre 13,1% à Montréal.
- Les résidents de Ville-Marie sont en grande partie de locataires (77% de ménages sont occupés par des locataires).
- Les résidents de Ville-Marie ont tendance à déménager souvent, en effet, 57% de la population de l'arrondissement a déménagé au cours de cinq années précédant le recensement.

1.2 Quelques faits saillants concernant la criminalité et la sécurité

Situation

En sa qualité de centre-ville, l'arrondissement de Ville-Marie présente une **criminalité supérieure à la moyenne**. En effet, les quartiers correspondants aux PDQ 21 et 20 (voir carte plus haut) sont les plus criminalisés du territoire (1^{er} et 2^e à Montréal) avec une moyenne de 25,7 et 21,5 infractions par jour respectivement¹⁸.

Parmi les **principaux crimes** enregistrés à l'arrondissement, on retrouve: les crimes contre la propriété, crimes contre la personne, tentatives de meurtre et vol simple. Cette criminalité est essentiellement commise par une population flottante qui fréquente les quartiers de l'arrondissement (autour de 20% des suspects déclarent résider à l'extérieur de Montréal).

En 2009, 1644 introductions par effraction (PDQ 12, 20, 21, 22) ont été répertoriées¹⁹.

¹⁷ En fonction de la langue parlée à la maison.

¹⁸ Service de police de la ville de Montréal (2009), *Profil de quartier (PDQ 12, Ville-Marie, Westmount; PDQ 20 Centre-ville (Ville-Marie Ouest), parc du Mont-Royal; PDQ 21 Centre-ville de Montréal (Ville-Marie Est), vieux-Montréal, Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, PDQ 22 Centre Sud)*, Montréal.

¹⁹ Service de police de la ville de Montréal (2009), *Profil de quartier (PDQ 12, Ville-Marie, Westmount; PDQ 20 Centre-ville (Ville-Marie Ouest), parc du Mont-Royal; PDQ 21 Centre-ville de Montréal (Ville-Marie Est), vieux-Montréal, Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, PDQ 22 Centre Sud)*, Montréal.

Concernant d'autres **problématiques de sécurité** présentes dans l'arrondissement, on retrouve les incivilités (bruit, graffiti, vitres cassées, boîtes aux lettres dégradées, consommation d'alcool et drogue), la prostitution et vente de drogue (à Ste-Marie et St-Jacques), violence scolaire (à Ste-Marie).

Selon le portrait d'arrondissement réalisé en 2005, la majorité de résidents considère l'arrondissement « sécuritaire » ou « très sécuritaire » (67,9%) et moins de 5% des résidents considèrent le quartier « pas du tout sécuritaire ». Le **sentiment de sécurité** varie de manière paradoxale; alors que les niveaux de criminalité ont tendance à être plus importants à l'Ouest de l'arrondissement c'est à l'Est de Ville Marie que le sentiment d'insécurité est plus élevé : la proportion de personnes qui considèrent leur quartier « sécuritaire » est de 62,9% dans Peter McGill, de 53,9% dans St-Jacques, et de 51,4% dans Ste-Marie (p.87).

Priorités

En termes de priorité d'actions pour le SPVM dans le District Peter McGill, nous avons relevé que les principales problématiques sont **l'itinérance, les vols à la tire et les vols dans les véhicules**. Quant aux enjeux prioritaires pour les PDQ 21 et 22, ils relèvent de **problématiques sociales**, telles que **l'itinérance, la toxicomanie, la prostitution et la vente de stupéfiants**.

Pour le Comité de la sécurité publique, les priorités relatives à la sécurité (relative à la criminalité) dans l'ensemble de l'arrondissement sont :

- la **cohabitation dans l'espace public** (la sécurité dans les parcs, la sécurité sur les portions piétonnisées des rues Ste Catherine et St-Paul, et l'intervention auprès des personnes démontrant des comportements dérangeants et incivils)
- **Lutte au trafic de stupéfiants dans l'espace public**

2. Tandem : une ressource communautaire en matière de sécurité urbaine

Nous présenterons ici les principaux éléments concernant le Programme Tandem, ainsi que de ses deux bureaux dans l'arrondissement.

2.1 Mission

Suite à l'engagement pris lors du Sommet de Montréal en 2002, Tandem relève du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* (PMSACSU) de la Ville de Montréal (2004), dont la mission est « *d'aider les Montréalais à diminuer leurs pertes matérielles, à s'approprier les lieux publics, à jouir pleinement de leur propriété, à*

donner un milieu de vie sécuritaire à leur famille et à acquérir des valeurs d'entraide et de solidarité »²⁰. Dans le rapport publié dans le cadre des 25 ans de Tandem Montréal on peut y lire en introduction: « la formule renouvelée consacre la primauté de l'action locale et vise essentiellement à offrir à tous les arrondissements les assises et les moyens de bonifier leur stratégie urbaine par l'action citoyenne et communautaire à l'échelle locale ».



L'Arrondissement de Ville-Marie avait, jusqu'en décembre 2009, deux bureaux Tandem: Tandem Ville-Marie Ouest, desservant le District de Peter McGill, et Tandem Ville-Marie Est, desservant les Districts de Ste-Marie et St-Jacques. L'arrondissement s'est approprié le Programme Tandem pour l'adapter à son contexte. Ainsi, « le mandat de Tandem est d'aider les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement à se munir de stratégies individuelles ou collectives afin de réduire les risques de devenir victime de crimes ou d'accroître leur sentiment de sécurité »²¹.

Au fil des années, Tandem a mérité plusieurs distinctions, dont la plus récente en 2004, à savoir, la mention de *Bonne Pratique par le programme des Nations Unies pour les établissements humains ONU-Habitat*.

2.2 Axes de travail

Les axes de travail de Tandem, tels que définis par le PMSACSU, sont :

- des actions générales en sécurité urbaine,
- des actions en prévention de la criminalité, et
- des activités secondaires en prévention des incendies, sécurité civile et/ou premier secours.

2.3 Services offerts

L'offre de services de Tandem comporte des activités traditionnelles et des activités spéciales:

²⁰ <http://ville.montreal.qc.ca/portal/>

²¹ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?dad=portal&_pageid=87,1424932&_schema=PORTAL

2.3.1 Les activités traditionnelles

Le panier d'activités traditionnelles de Tandem est composé de services²² financés grâce au budget de la ville (Programme PMSACSUA):

Activités	Description et exemples
<i>Promotion de Tandem et de ses différents axes</i>	Citoyens informés grâce à des kiosques, des séances d'information, des journaux de quartier, des bulletins mensuels, etc.
<i>Séances d'informations et conférences thématiques</i>	Séances d'information et de sensibilisation sur des sujets tels que la fraude et les abus envers les aînés, les seringues à la traîne et les inconnus (enfants dans les CPE), la protection du domicile (adultes). Séances d'information auprès de nouveaux arrivants. Cela inclut également les « marches exploratoires ²³ ».
<i>Burinage de vélo</i>	Marquage de vélos (ex : lors d'événements en été) afin de prévenir les vols de vélos et d'identifier les vélos volés. Recommandations en matière de sécurité à vélo.
<i>Prévention de vols d'automobiles</i>	Distribution de billets de courtoisie (ex : dans les stationnements) afin de sensibiliser les automobilistes sur les vols de et dans les véhicules.
<i>Analyse de la sécurité du domicile</i>	Visites du domicile des citoyens dans le but de prévenir le cambriolage en milieu résidentiel: les lieux sont analysés, des conseils sont prodigués et des services, tel le burinage de biens, sont offerts.
<i>Cocon (sécurité des citoyens et de leurs biens dans leur domicile)</i>	Projet visant à augmenter la sécurité des citoyens et prévenir les vols dans les résidences. Distribution d'informations (dépliants) dans des rues où se sont produits un grand nombre de vols afin de sensibiliser les citoyens à l'adoption de mesures sécuritaires et aux services offerts par Tandem.
<i>On est plaqué</i>	Pose de numéros civiques à l'arrière des immeubles afin de faciliter l'identification des adresses lors de l'intervention de services d'urgence (ex : police, pompiers, etc.)

Tableau 1 : les activités traditionnelles de Tandem

²² Vous trouverez en annexe un tableau faisant un résumé des activités de Tandem en 2009

²³ Outil pour analyser la sécurité de la ville en fonction du point de vue des femmes en réunissant un groupe de femmes pour parcourir un secteur de la ville identifié au préalable comme insécurisant. Les marches exploratoires visent à développer chez les participantes un sentiment d'appropriation et de contrôle de leur environnement. Plus d'information dans :

http://www.femmesetvilles.org/seminar/francais/themes_fr/the_marches_fr.htm

Au-delà de ces services de base, chaque bureau Tandem dispose d'une gamme de services divers et variés (ex : patrouille urbaine, médiation citoyenne, etc.). Chaque bureau a aussi la possibilité de développer et/ou gérer des projets spécifiques (ex : Projet SEMO, Projet « Nos parcs, nos ruelles », etc.). Voir tableau à la page suivante.

2.3.2 Projets et activités spéciales

Les « activités spéciales » incluent des projets relatifs à l'appropriation des milieux de vie (financés avec des budgets différents ou externes) et des initiatives spécifiques suite à des demandes d'intervention. Ces projets spécifiques sont « Sécurisons nos environs », « Sécurité par la mobilisation » (SEMO) et « Nos parcs, nos ruelles » (Voir description dans le tableau page suivante).

Autres exemples d'activités spéciales :

- **Interventions dans les HLM:** activités d'animation dans des HLM, fêtes de quartier, formation de comité de résidents, etc.
- **Patrouille urbaine:** collaboration à la formation de cadets, suivis réguliers, sondage de satisfaction auprès de la population.
- **Médiation citoyenne:** demandes de médiation dans le cadre de conflits de voisinage.

Projet	Domaine d'activités	Description	Secteur d'intervention	Partenaires	Bailleur de fonds
« <i>Sécurisons nos environs</i> » (projet prend fin le 31 Mars 2011)	Réappropriation des milieux de vie	Ce projet vise à mobiliser les résidants autour d'activités et d'enjeux visant à augmenter le sentiment de sécurité et celui d'appartenance au quartier. Pour ce faire, des comités sont mis sur pied afin de mieux agir collectivement sur l'environnement physique et social selon les préoccupations des résidants.	Quadrilatère formé des rues Hogan, L'Esperance, Hochelaga et Ontario (Ste-Marie).	CRIC, OMHM, SPVM, Eco-Quartier Ste-Marie, Chemins du Soleil.	Direction de la Santé Publique (DSP)
« <i>Sécurité par la mobilisation</i> » (SEMO) (projet terminé en octobre 2009)		Projet visant l'appropriation des lieux publics, composé d'un axe <i>développement social</i> (travail de proximité) et d'un axe <i>Sécurité du domicile</i> (prévention de la criminalité).	Quadrilatère des rues Fullum, Ontario, D'Iberville et De Maisonneuve (Ste-Marie).	CRIC, Eco-Quartier, SPVM, OMHM, Spectre de rue, Arrondissement.	Centre national de prévention de la criminalité (CNPC).
« <i>Nos parcs, nos ruelles</i> »		Projet visant à accompagner les résidants dans une démarche d'appropriation de leur quartier. Organisation d'activités ludiques et d'animation dans des lieux publics (parcs, ruelles) de Ste-Marie pendant l'été (mai à septembre).	Parcs et ruelles du District de Ste-Marie	GISM, résidants, Ville de Montréal, CSDM, OMHM, PDQ 22.	Arrondissement de Ville-Marie (<i>Programme d'animation de parcs et espaces publics</i>).

Tableau 2 : projets spécifiques visant l'appropriation de milieux de vie (Tandem Ville Marie Est)

2.3.3 Collaborations aux initiatives d'autres partenaires et concertation

En dehors des activités traditionnelles et spéciales, Tandem peut s'associer avec d'autres organismes pertinents présents dans son secteur pour des collaborations de nature très diverses et parfois ponctuelles ou sporadiques. Voici quelques exemples d'initiatives de Tandem VMO et VME avec d'autres partenaires en 2009 :

Organisme parrain	Bureau Tandem	Activité
Eco-Quartier Peter McGill	Tandem Ville-Marie Ouest	<u>Quartier 21</u> : <i>mon îlot vert en ville</i> . Participation aux volets suivants: comité Quartier vert, sécurité piétonne et routière, comité mobilisation, lancement du projet
Eco-Quartier Ste-Marie	Tandem Ville-Marie Est	Participation au projet de revitalisation (point de vue de la sécurité) des Parcs des Vétérans, Médéric-Martin, Coupal, Magnan et des Royaux amorcé par l'Eco-Quartier Ste-Marie
Eco-Quartier St-Jacques		Collaboration à 25 événements dans le cadre de son projet <i>Parcs vivants</i>
Comité de réduction du tapage nocturne		Participation au Comité de réduction du tapage nocturne

Tableau 3 : Collaboration de Tandem aux initiatives d'autres partenaires

De la même manière, dans chaque secteur, Tandem participe aux tables de concertation de quartier, ainsi qu'au Comité de la Sécurité Publique²⁴ de l'arrondissement, en apportant l'expertise de la sécurité urbaine (voir tableau de la page suivante).

Le tableau de la page suivante présente les principales caractéristiques de chaque bureau dans Ville-Marie²⁵.

²⁴ Ce comité a été créé par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 2 octobre 2007. Le mandat général du comité est d'identifier et de supporter des pistes de solutions concrètes en matière de sécurité publique, et ce, en fonction du portrait, de l'analyse diagnostic de la sécurité du territoire, ainsi que du plan d'action en sécurité urbaine. Il est composé par des élus, des Chefs de service municipaux, les commandants des PDQ, ainsi que par Tandem. Plus d'information dans:

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=87,28949605&_dad=portal&_schema=PORTAL

²⁵ Élaboration CIPC, sur la base des rapports d'activités 2009, Site internet Tandem VME et Document « résumé des réalisations de Tandem en 2009 » (DSLDS).

Tableau 4 : principales caractéristiques de chaque bureau de Ville-Marie

	Tandem Ville-Marie Ouest²⁶	Tandem Ville-Marie Est²⁷
Organisme mandataire du programme (début du parrainage)	YMCA-Québec ²⁸ (1987)	Association Sportive et Communautaire du Centre-Sud (ASCCS) (1986)
Territoire couvert	District Peter-McGill	Districts de Sainte-Marie et de Saint-Jacques ²⁹
Définition du mandat	« Tandem Ville-Marie est une ressource permettant la mobilisation de la communauté dans la résolution de problèmes liés à la sécurité des quartiers. La mission générale du programme consiste à promouvoir l'amélioration du cadre de vie, la sécurité et la prévention de la criminalité ».	« Aider les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement à se munir de stratégies individuelles ou collectives afin d'augmenter leur sécurité et leur sentiment de sécurité, en réduisant les risques de devenir victime de cambriolages, d'actes de vandalisme ou encore de petite criminalité»
Services de base offerts	▪ Promotion de Tandem ▪ Séances d'information ▪ Burinage de vélos ▪ Analyse de la sécurité du domicile	▪ Promotion de Tandem ▪ Séances d'information ▪ Burinage de vélos ▪ Prévention de vol automobile ▪ Analyse de la sécurité du domicile ▪ Projet Cocon ▪ On est plaqué

²⁶ D'après le rapport d'activités 2009. Nous avons choisi de travailler avec les données de 2009, qui étaient déjà disponibles au moment de cette étude, contrairement à celles de 2010, qui étaient partielles. Les activités en 2010 ont été sensiblement les mêmes qu'en 2009.

²⁷ Information relevée sur le site internet : www.tandemvme.org

²⁸ Jusqu'en 2009. Depuis janvier 2010, les services offerts par Tandem Ville Marie Ouest à Peter McGill, sont assurés temporairement par le bureau de Tandem Ville Marie Est et relèvent donc de la gestion de l'Association Sportive et Communautaire du Centre-Sud (ASCCS).

²⁹ Depuis janvier 2010, le bureau de Tandem VME couvre également, de manière provisoire, le District Peter McGill.

Autres projets spécifiques	Projet « Coexistence pacifique » (médiation citoyenne)	- Nos parcs Nos ruelles (NPNR) - Sécurisons nos environs (SNE) (terminé le 31 mars 2011) - Sécurité par la mobilisation (SÉMO) (terminé octobre 2009) - Graffiti - Patrouille urbaine
Participation à des comités et tables de concertation	- Table Inter-Action Peter McGill - Association du Village Shaughnessy - CSSS de la Montagne	- Table du regroupement d'organismes pour aînés des Faubourgs - Table de concertation Jeunesse Centre-Sud - Table de concertation du Faubourg st-Laurent - CDC Centre Sud - Comité intersectoriel pour la réduction des seringues à la traîne dans l'environnement à Montréal - Table des Parcs Vivants - Table école-famille-quartier - Groupe d'intervention Ste-Marie (GISM)
Nombre de personnel	Une directrice et un conseiller en sécurité urbaine (temps partiel).	Une directrice, deux conseillers en sécurité urbaine et une secrétaire administrative.
Budget général³⁰	\$ 62 820	\$ 142 200
Budget additionnel³¹		\$ 61 800 Projet SEMO (financement CNPC) (terminé mars 2011 – non renouvelé car fin de programme) \$38 225 Projet Sécurisons nos environs (DSP) (terminé octobre 2009) \$ 32 375 Projet Nos parcs, nos ruelles (arrondissement de Ville Marie).
Site internet	N/A	www.tandemvme.org

³⁰ Budget provenant du Programme PMSACSUA (année 2009) et correspondant au financement des services de base.

³¹ Budget provenant de divers bailleurs de fonds pour le financement de projets spécifiques. Année 2009.

3. La gouvernance locale

« La ville, c'est d'abord les gens qui la composent, qui y naissent, y meurent, y vivent, y travaillent, s'y distraient, y souffrent. Et plus que ces personnes, la ville est un lieu où elles vivent ensemble. Plus que ces personnes, la ville est faite de leurs relations. La ville, c'est où il y a de l'autre, de l'autre qui vous RECONNAIT ».

Aristote

Depuis sa création en 1982, la Ville de Montréal a choisi de confier la gestion du programme Tandem à des organismes communautaires du milieu. La Ville de Montréal se donnait pour rôle à cette époque de définir, en collaboration avec les organismes partenaires, les grands paramètres de l'intervention du programme de sécurité urbaine de la ville. Ce choix de proximité rejoint l'idée développée par le Forum belge pour la Prévention et la Sécurité urbaine dans son *Manuel pratique pour les acteurs locaux*³² : « l'échelle la plus pertinente et offrant les meilleures garanties de succès dépend du thème traité, du public visé et de la typologie socio-économique et démographique du territoire. Il est plus facile d'obtenir **la collaboration des parties là où les partenaires ont des intérêts communs**. On constate que les personnes s'intéressent d'abord à leur entourage direct, leur voisinage, à leur quartier et peut-être, ensuite, à une échelle plus grande encore. En principe, les intérêts communs peuvent être présents à tous les niveaux. En pratique, il est toutefois préférable que les participants puissent percevoir l'utilité de leur participation à une politique de qualité de vie et de sécurité dans leur environnement direct. Ainsi la création de tables de concertation – locales en sécurité publique et civile dont la mission est d'augmenter le sentiment de sécurité et d'assurer la prévention concertée des crimes, risques et sinistres par la création d'une communauté d'intérêt – témoigne bien de la reconnaissance par la ville de l'intervention au niveau local ».

Plus ils agissent à proximité de leur cadre de vie plus vite ils peuvent constater l'effet bénéfique de leurs actions. La « Politique pour un environnement paisible et sécuritaire » abonde dans le même sens : de la proximité territoriale par arrondissement ou villes liés découlent une communauté de vision et de partage d'intérêts sur lesquels il est possible de fonder la concertation et le travail essentiel à l'atteinte des résultats poursuivis.

Les municipalités ont généralement pour mission de fournir des services de base de qualité afin de contribuer au développement harmonieux des habitants et ainsi favoriser le **mieux vivre ensemble**. Nous parlons ici de mieux vivre ensemble car sur la scène internationale c'est de plus en plus ce terme qui est mis de l'avant lorsque l'on traite du bien-être des populations. La qualité de vie dans une ville repose dans une large mesure

³² Disponible sur: www.urbansecurity.be/manuel

sur la possibilité pour soi et sa famille d'y être en sécurité, de fréquenter et d'utiliser sans crainte les lieux et les équipements publics. De la même manière, la qualité de vie implique de pouvoir résoudre les conflits de manière pacifique. Les attentes des citoyens sont claires à cet égard. Ils souhaitent que les autorités municipales fassent leur part pour leur assurer un milieu de vie sûr. À ce chapitre, l'ensemble des élus municipaux et au premier chef le maire doivent être ceux qui promeuvent le mieux vivre ensemble.

L'esprit même de la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire de la Ville de Montréal emprunte le même chemin. Ainsi l'objectif fondamental de cette dernière se libelle comme suit :

L'objectif

Afin de favoriser et de maintenir un environnement paisible et sécuritaire et d'assurer l'harmonisation, la cohérence et le respect de la contribution des intervenants et acteurs en cette matière, la Ville de Montréal et ses arrondissements, de même que l'ensemble des villes liées à l'agglomération, entendent :

- Promouvoir l'engagement concerté des citoyennes et des citoyens ainsi que des acteurs des domaines publics, sociaux et privés de la collectivité;
- Exercer un leadership, coordonner les actions visant un environnement paisible et sécuritaire et veiller à leur cohérence, et ce, dans le respect des missions respectives de chacun des intervenants;
- Consolider et développer la prévention et les interventions découlant des orientations retenues.

En effet, comme l'indique l'Institut pour la prévention du crime : « **la sécurité peut s'avérer l'affaire de personne si le maire, les conseillers municipaux, le chef de police et les gestionnaires municipaux ne font pas preuve de leadership et de détermination pour s'attaquer à la criminalité et à ses causes dans leur ville** ». La mise sur pied et la consolidation du Comité de la sécurité publique présidé par un élu de l'arrondissement est vraiment en phase avec l'affirmation précédente. Par ce dispositif, s'exprime clairement la volonté politique de faire de la sécurité des citoyennes et des citoyens un enjeu majeur de l'arrondissement.

En France, la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et du code général des collectivités place le maire au cœur du dispositif et lui donne la responsabilité d'animer sur le territoire de la commune la politique de prévention de la

Les prérogatives du CLSPD sont généralement :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions publics et privés concernées, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.
- Assurer l'animation et le suivi du contrat local de sécurité.
- Jouer un rôle conseil sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévue dans la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

délinquance et en coordonne la mise en œuvre. Il préside également le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

On compte en France quelques 835 Conseils de sécurité et de prévention de la délinquance et 392 Contrats locaux de sécurité.

Pistes d'action pour les acteurs municipaux

- Affirmer leur leadership et leur engagement à l'égard de leur collectivité avant que la criminalité ne se manifeste
- Confier la responsabilité de coordonner les efforts en matière de sécurité de la collectivité à une unité spécifique au sein de l'appareil municipal et allouer les ressources nécessaires à cette fin
- Faire en sorte que la communauté et les intervenants clés développent une vision partagée des défis en matière de criminalité et d'insécurité, notamment :
 - σ la municipalité, les commissions scolaires, le service de police et les organisations non-gouvernementales;
 - σ la collaboration entre tous les ordres de gouvernement
- Faciliter l'émergence d'un plan stratégique, de partenariats tournés vers l'action et de politiques visant à favoriser la collaboration et la reddition de compte
- Considérer la sécurité comme une priorité transversale dans le cadre de la planification stratégique et de l'organisation des services de la municipalité, permettant ainsi de fixer des buts et des objectifs

Source : Institut pour la prévention du crime

Afin de sensibiliser les élus municipaux et les gestionnaires municipaux à cet objectif de milieux de vie sécuritaire, la Fondation du Docteur Philippe Pinel, avec le soutien technique du CIPC réalisaient en 2004 la trousse **La clé pour des municipalités plus sûres**. Elle est destinée aux élus et aux gestionnaires municipaux. Elle fait, entre autres, ressortir le rôle central du maire : **le maire d'une municipalité, à titre de premier représentant élu par la population, est le porteur d'une vision du développement de sa collectivité. Il incarne les efforts en vue de rendre des services municipaux de qualité au meilleur coût possible et de contribuer au progrès de sa ville aux plans économique, social et culturel. Face à l'enjeu de la sécurité, le maire doit exercer son leadership afin de mobiliser l'ensemble des services municipaux et des partenaires tant institutionnels que communautaires au sein de la collectivité.**

En fait quel rôle le maire doit-il jouer dans cette prise en charge de la sécurité?

- *Faire de la sécurité un enjeu clé pour le développement de sa ville ou de son arrondissement*
- *Exercer son leadership pour mobiliser l'ensemble des acteurs intéressés par la sécurité quotidienne*
- *Promouvoir sur tous les plans un appui adéquat pour les actions locales*

LA CLÉ POUR DES MUNICIPALITÉS PLUS SÛRES

La trousse **La clé pour des municipalités plus sûres** est un outil qui a été conçu pour susciter et appuyer un engagement concret et soutenu des municipalités en matière de sécurité publique. Elle souligne la reconnaissance de plus en plus grande accordée par les différents paliers de gouvernement à l'importance de l'action locale en matière de sécurité et prévention. En ayant recours à cette trousse, une municipalité est susceptible :

- de mobiliser ses partenaires et de préciser le rôle qu'ils peuvent jouer;
- de mieux cerner la nature et les causes des problèmes de criminalité et d'insécurité auxquels elle est confrontée;
- d'articuler une politique en matière de sécurité publique et de préciser ses besoins;
- de choisir de façon plus éclairée les actions à privilégier et d'en mesurer les résultats;
- d'exercer son leadership et de mettre pleinement à contribution les services municipaux;
- de faire de la sécurité urbaine un projet collectif axé sur la participation citoyenne.

Dans le manuel pratique pour les acteurs locaux en Belgique intitulé *Agir ensemble sur le sentiment d'insécurité*, on peut y lire: « **le Bourgmestre est souvent considéré comme le gestionnaire de la sécurité locale** ». À ce titre, son rôle induit qu'il est le moteur du projet, qu'il doit fixer des priorités claires dans sa politique (puisque tout ne peut être réalisé en même temps ou au niveau local), stimuler le partenariat et mettre les acteurs autour d'une table. Il doit aussi voir à évaluer les mesures nécessaires en fonction d'une analyse (qualitative et quantitative) des besoins la plus complète possible.

Pour rencontrer le mandat de sécurité publique dont ils sont responsables, on voit apparaître au niveau local, régional et national des Observatoires de la criminalité. Par exemple, en 2006, la Ville de Paris se dotait **d'un Observatoire parisien de la Tranquillité Publique**³³. Par cette création, la Ville de Paris voulait se donner un dispositif d'aide à la décision et d'anticipation au service de la prévention et de la protection des citoyens.

Les objectifs de l'Observatoire

- être un instrument local de mesure et d'analyse des actes de nature à troubler la tranquillité publique survenant dans les bâtiments et les équipements ainsi que sur les espaces publics où travaillent les agents;
- être un outil d'aide à la décision pour orienter l'action des services municipaux, des services déconcentrés et des arrondissements;
- Répondre aux besoins des agents de la Ville de Paris confrontée à l'insécurité sur leur lieu de travail;
- Être un outil d'évaluation des politiques publiques locales mises en œuvre.

Missions : observer et analyser

- Les victimisations subies par la population
- Le sentiment d'insécurité de la population
- L'activité des services de prévention et de protection de la ville
- Les faits : la délinquance et les incivilités

En 2008, l'Institut pour la prévention de la criminalité rattaché à l'Université d'Ottawa publiait un document intitulé : **Rendre les villes plus sûres : quelques stratégies et pratiques canadiennes** (www.prevention-crime.ca). Le rapport y présente, entre autres, les stratégies et initiatives de prévention de la criminalité dans 14 villes canadiennes.

³³ Vous trouverez en annexe 1 une fiche descriptive de l'Observatoire.

III. Principaux enjeux relatifs aux services de Tandem dans Ville-Marie

Dans cette section, grâce à l'analyse issue des consultations auprès de partenaires, nous allons identifier les principaux enjeux et obstacles reliés aux services de Tandem dans l'arrondissement de Ville-Marie. Bien que cette évaluation visait à l'origine le secteur Ouest, dans certains cas, les enjeux identifiés peuvent concerner le secteur Est ou l'ensemble de l'arrondissement. Nous essayerons de préciser lorsque les enjeux sont spécifiques à un secteur :

- *Le territoire : un secteur où la mobilisation est plus difficile, particulièrement l'Ouest de l'arrondissement*
 - σ Un faible sentiment d'appartenance
 - σ Un manque de participation citoyenne
 - σ Un manque d'infrastructure communautaire
 - σ L'adaptabilité de l'offre de services de Tandem au secteur
- *Tandem dans le paysage communautaire : un programme à mieux faire connaître*
 - σ La visibilité du programme
 - σ La lisibilité du programme
- *Un programme trop vaste et à recadrer*
 - σ La définition du mandat
 - σ Un champ d'action et la définition de la sécurité urbaine
- *Une faible priorisation de l'offre de services*
 - σ Des efforts de priorisation non aboutis
 - σ Une offre de services détachée des résultats du diagnostic
 - σ Une certaine dispersion en termes d'enjeux visés
 - σ Des actions visant une trop grande variété de publics cibles
- *Des enjeux relatifs au partenariat*
 - σ Un clivage est-Ouest
 - σ Une certaine duplication d'activités
 - σ Une insuffisante coordination avec ses partenaires clés
 - σ Tandem : une expertise sous-exploitée au sein des instances de concertation
- *Une structure avec des moyens limités*
 - σ Un financement limité
 - σ Des ressources humaines précaires
 - σ Le défi d'évaluer l'impact des actions de tandem

1. Le territoire : un secteur où la mobilisation est plus difficile

Un premier type d'enjeu concerne le contexte spécifique de l'arrondissement de Ville-Marie, et en particulier du District Peter McGill, et l'adaptabilité de l'offre de services traditionnels de Tandem aux caractéristiques du secteur. En effet, situé au centre-ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie a des caractéristiques qui le distinguent des autres arrondissements, tant du point de vue de la diversité de la population, des secteurs, etc.³⁴.

1.1 Un faible sentiment d'appartenance

En particulier pour le District Peter McGill, une des principales caractéristiques est le faible sentiment d'appartenance. En effet, le District Peter McGill est un secteur où il y a peu de résidents, 29 935 (2006), où il y a beaucoup de population de passage : étudiants, travailleurs, touristes, etc. (on estime ce nombre à 500 000 visiteurs par jour). En plus, c'est un quartier qui accueille bon nombre d'étudiants, ainsi qu'un nombre important de population immigrante. La population immigrante compose 44% de la population du district, qui accueille 55% des immigrants de l'arrondissement.

1.2 Un manque relatif de participation communautaire

Un programme qui vise en priorité les résidents aura donc des difficultés à rejoindre les citoyens sachant que la plupart des résidents sont locataires (78%) et ont tendance à déménager souvent (61% des résidents de Peter McGill affirment avoir déménagé au cours de cinq dernières années). Un autre aspect important est que de nombreux résidents du quartier habitent dans des tours de logements, où les relations de voisinage ont tendance à être impersonnelles et anonymes. Ce district compte aussi un secteur qui concentre une population de résidents très aisée qui n'a pas forcément recours aux services des organismes communautaires.

Dans ces conditions, et particulièrement si l'on considère que le mandat du Programme est le soutien à la mobilisation des citoyens, ce manque de participation et d'engagement général de la population est perçu comme une situation d'échec de la mobilisation.

1.3 Un manque d'infrastructures communautaires :

Une autre difficulté liée à la mise en œuvre du Programme à Peter McGill est le manque d'infrastructures et de ressources communautaires (écoles, organismes communautaires, tables de concertation, associations de résidents, etc.) en comparaison avec d'autres

³⁴ Pour de plus amples détails, voir annexe «Principales caractéristiques de l'arrondissement».

secteurs. Bien qu'il y ait des acteurs communautaires très importants et actifs à Peter McGill, la situation dans ce secteur contraste avec la réalité de l'Est de l'arrondissement, où il y a un dense réseau communautaire.

1.4 L'adaptabilité de l'offre de services de Tandem aux réalités du secteur

En tant que centre-ville, le District Peter McGill peut donner l'impression d'un environnement dégradé ou peut présenter des enjeux qui peuvent avoir des effets sur le sentiment d'insécurité (bruit, manque de propreté, incivilités, etc.) et qui sont autant de problématiques difficiles à adresser par Tandem avec les outils dont il dispose. Ainsi, certains services de base de Tandem, notamment les visites sécuritaires requièrent une plus grande adaptabilité : cette activité destinée à éviter les vols par effraction est conçue davantage pour les quartiers résidentiels et commande une adaptation aux tours de logements du centre-ville.

TANDEM À L'ÉTAGE

Pour répondre à cette situation, plusieurs bureaux Tandem ont développé ce qui est communément appelé *Tandem à l'Étage*. Ainsi chaque locataire d'un palier de l'immeuble est invité à participer à une session d'information avec ses voisins. Cette approche a permis de rejoindre les gens qu'on ne réussissait pas à mobiliser par une activité comme *Tandem dans la rue*. Cette initiative a été reprise à Bruxelles en Belgique et obtient également beaucoup de succès.

Dans l'Est de l'arrondissement, Tandem a commencé à répondre au défis de l'adaptabilité en mettant en place, en partenariat avec d'autres organismes, ont travaillé de projets spéciaux d'intervention, qui permettent d'adresser plus particulièrement des enjeux liés au sentiment d'insécurité (ex.: projet *Sécurisons nos environs*). Nous verrons plus loin plus en détail, quelles activités spécifiques et, dans quelle mesure, nous semblent adaptées aux conditions de chaque secteur.

ICI VOUS ETES ENTRE BONNE MAINS

Comme il a été mentionné précédemment, l'arrondissement Ville-Marie et particulièrement la partie Ouest compte sur son territoire de nombreux commerces. Il y a quelques années Tandem Montréal centre-ville avait lancé avec la collaboration des gens d'affaires le programme ***Ici vous êtes entre bonnes mains*** . En fait, il s'agissait de faire de ces commerces un lieu d'accueil pour toutes personnes se trouvant en situation d'insécurité. Le personnel des établissements avaient reçu une information de base sur les comportements à apporter dans une telle situation et disposaient d'un répertoire des ressources disponibles dans l'arrondissement. Au premier chef ce programme visait les femmes mais toute la population était invitée à utiliser ce programme. Plusieurs arrondissements ont fait sien ce projet.

2. Tandem dans le paysage communautaire : un programme à mieux faire connaître

Avant d'aborder plus spécifiquement les questions relatives à la mission de Tandem, nous souhaitons faire allusion à la visibilité et à la promotion de Tandem dans le paysage communautaire à Montréal. Malgré la longue histoire de Tandem, le Programme semble être peu connu ou mal connu par les résidents et les organismes de l'Arrondissement. Ceci représente des enjeux sur les efforts de communication du Programme, voire la perception qu'en ont les partenaires. En d'autres mots, sur son identité.

2.1 La visibilité du programme

Le premier enjeu en termes de communication est celui de la visibilité du programme et qui met en évidence le besoin d'améliorer les initiatives de communication du Programme. Plusieurs acteurs ont remarqué le manque de visibilité de Tandem, le manque d'information ou une présence trop timide du Programme dans les instances de concertation. Quelques personnes interrogées disent « seulement avoir entendu parler de Tandem », certains avouant qu'ils sont nouveaux dans l'arrondissement. En même temps, plusieurs personnes consultées, ont souligné l'importance de mieux faire connaître et expliquer le rôle de Tandem, auprès des résidents, auprès des autres organismes, et de déployer des initiatives de communication plus larges et systématiques, à travers les médias de masse, qui permettent de rejoindre toute la population.

2.2 La lisibilité du programme

Il y a un deuxième enjeu lié à la lisibilité et à la compréhension du Programme, c'est-à-dire comment le Programme est perçu et compris par les résidents et les autres organismes. Comme nous verrons un peu plus loin, en raison de l'évolution du mandat du Programme depuis sa création, il y a une méconnaissance de la mission actuelle de Tandem. De nombreux acteurs continuent à identifier Tandem à son mandat original (notamment la prévention des vols par effraction) ou associer le Programme à une activité particulière (par exemple le burinage de vélos), sans avoir une idée claire du spectre du champ d'action de Tandem, ni une connaissance exacte des autres services qu'il peut offrir³⁵.

Également sur l'aspect de lisibilité, il est aussi pertinent de mentionner que l'articulation complexe du Programme (à savoir un programme de la ville administré par les arrondissements, sous la gestion de groupes communautaires et mis en œuvre par une équipe de Tandem) peut aussi favoriser son incompréhension, tant par les organismes que par les citoyens.

Sécurité urbaine et sécurité publique: incompréhensions et attentes par rapport à Tandem

Nous souhaitons faire ici une parenthèse concernant les notions de sécurité (sécurité urbaine et sécurité publique) et du rôle de Tandem dans ce domaine. Nous avons parlé plus haut de la lisibilité du Programme, duquel découle un autre enjeu identifié lié aux attentes des résidents et des organismes par rapport à Tandem, et qui peut avoir des effets sur la qualité des services fournis, du partenariat et de la concertation.

Lors de nos consultations, nous avons constaté que quelques acteurs considèrent que la sécurité et la diminution de la criminalité devraient être de la responsabilité exclusive de « la Police ou d'autres agents qui portent un uniforme » (compagnies de sécurité privé, patrouilleurs, pompiers, etc.). Cette vision est aussi celle de quelques citoyens. Dans cette optique, les principales solutions pour les problématiques de sécurité passent soit par le recours à la Police ou soit par l'installation de caméras de surveillance. En effet, la **sécurité publique** peut être définie comme « *un état dans lequel les citoyens se sentent confiants devant des menaces de toute nature, en limitant au minimum les risques pour leur intégrité*³⁶ » et se trouve sous la responsabilité des institutions chargées de la

³⁵ Ou encore, d'autres organismes qui connaissent mieux le Programme, trouvent que la présentation de l'offre de services pourrait être plus claire afin de mieux rejoindre les besoins de la population.

³⁶ Site du Ministère de la Sécurité Publique:

protection publique (ex : services de police, service de sécurité civile et de sécurité incendie, etc.). Pour certains, même la prévention de la criminalité³⁷ devrait être du ressort de la Police, et non pas d'organismes communautaires. En ce sens, une partie du travail réalisé par Tandem et par la Police (sensibilisation par rapport à certains actes criminels) peut être considéré par certains acteurs comme une duplication d'efforts. Néanmoins, nous devrions distinguer entre la notion de sécurité publique et celle de sécurité urbaine.

La **sécurité urbaine** fait référence aux efforts de différents acteurs de la communauté (services municipaux, groupes communautaires, police, milieu des affaires, citoyens, etc.) pour préserver et promouvoir la sécurité (sécurité objective: absence de criminalité, d'accidents, de désastres, etc.), le sentiment de sécurité de citoyens (sécurité subjective) et la cohabitation pacifique au sein des communautés³⁸. Autrement dit, c'est une approche de « coproduction³⁹ de la sécurité quotidienne⁴⁰», proactive, principalement préventive et au niveau local. La sécurité urbaine est un champ très vaste et nous pouvons considérer qu'il y a d'abord une définition restreinte (la sécurité associée aux questions de criminalité, violence et cohabitation) et une définition large (celle-ci peut inclure aussi des aspects de sécurité civile et de prévention d'incendies, sécurité routière et piétonnière, etc.). Alors que la mission de Tandem est de répondre essentiellement à la première définition de sécurité urbaine, on espère parfois qu'il agisse au niveau de la sécurité urbaine en son sens large. De cette manière, on peut attribuer à Tandem des rôles qui dépassent ses capacités en termes de ressources financières et humaines.

3. Un programme trop vaste et à recadrer

Si nous observons la mission de Tandem en tant que programme, nous pouvons identifier des enjeux notamment concernant la définition du mandat et le champ d'action.

3.1 La définition du mandat

Pour parler du mandat du Programme Tandem dans Ville-Marie, il est important de rappeler son historique.

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/mission.html>

³⁷ Dans ce cas, entendue comme les initiatives de sensibilisation visant à éviter la commission d'infractions (vols par effraction, vols de vélos, vols dans les véhicules, etc.).

³⁸ Définition propre.

³⁹ Voir également section II.3 sur la gouvernance locale de la sécurité.

⁴⁰ Elle inclut par exemple, la sécurité au domicile, la sécurité dans les transports, la sécurité dans les espaces publics.

Tandem a été créée en 1982 par la Ville de Montréal, comme un programme où des groupes communautaires, en association avec les services de police, aideraient à sensibiliser et à outiller les citoyens face à certains crimes et notamment contre les vols par effraction. Le Programme a eu de nombreux ajustements au fil du temps, mais a gardé son offre traditionnelle composée essentiellement de visites sécuritaires, marquage de biens (burinage), séances de sensibilisation et fêtes de quartier⁴¹.

Depuis 2003, suite au Sommet de Montréal, Tandem s'inscrit dans le cadre du *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements* (PMSACSUA), soit un programme de mobilisation autour des enjeux reliés à la sécurité urbaine visant à être adapté aux réalités de chaque arrondissement. Une des nouveautés qui a été introduite est l'apparition d'un nouveau domaine d'action entourant la notion de « sentiment de sécurité ». Dans la configuration actuelle, le Programme a un axe majeur en prévention de la criminalité et un axe mineur en prévention des incendies et sécurité civil.

Le mandat et l'identité de Tandem se trouvent aujourd'hui à cheval entre une approche visant l'autoprotection des citoyens – donc une approche reliée davantage au rôle de la Police – et une approche d'amélioration de la cohabitation dans les espaces publics et l'amélioration du cadre de vie, dans le même sens que d'autres organismes communautaires.

En raison de ces évolutions et de ces différentes définitions – qui sont en fait des changements d'approches – le mandat de Tandem peut paraître flou au regard de certains acteurs. En effet, l'action de Tandem relève d'une variété d'approches de prévention: des approches situationnelles⁴², c'est-à-dire, de moyens d'éviter que des infractions aient lieu, en passant par l'aménagement sécuritaire⁴³, jusqu'aux approches de développement social et de médiation citoyenne.

3.2. Le champ d'action et la définition de la sécurité urbaine

De cette manière, nous pouvons constater que le champ d'action est trop vaste, car il répond à une définition trop large de la sécurité urbaine: ses interventions ne se limitent pas aux enjeux relatifs à la sécurité issue de la prévention de la criminalité et de la

⁴¹ Par exemple, à la fin des années 90, le Programme a été redéfini autour de la sécurité des biens et des personnes.

⁴² La sensibilisation des citoyens (ex : séances de sensibilisation sur les vols de vélo, les vols par effraction, etc.) réalisée par Tandem relève de ce qu'on appelle la « prévention situationnelle ».

⁴³ Une autre forme de « prévention situationnelle », visant plus spécifiquement l'aménagement du cadre physique afin de réduire le sentiment de sécurité dans des immeubles, des parcs, etc. (amélioration de l'éclairage, la surveillance naturelle des lieux, etc.).

violence, car il inclut aussi des activités de sécurité civile et prévention des incendies (et parfois, on attend de Tandem qu'il intervienne aussi sur des questions de sécurité routière et piétonnière⁴⁴).

Et même selon la définition plus restreinte de la sécurité urbaine (voir Tableau dans section III.2.2), le champ d'action demeure très vaste: les activités de Tandem, visent autant à contribuer à la diminution des crimes et des infractions (vols par effraction, vols de vélos, vols dans les véhicules, etc.), à améliorer la perception de la sécurité (des résidents, des aînés, des parents, des femmes) et à rendre les espaces plus sécuritaires (améliorer l'éclairage, la propreté, la surveillance naturelle des lieux publics), qu'à mobiliser les citoyens (ex.: soutien aux comités de résidents).

En effet, les acteurs reconnaissent que le mandat du Programme aurait avantage à être reformulé afin de mieux cibler son champs d'action et mieux entourer les problématiques prioritaires; le mandat du programme n'a pas fait l'objet de modifications majeures depuis sa création, il y a 30 ans.

4. Une faible priorisation de l'offre de services

4.1 Des efforts de priorisation non aboutis

Nous pouvons constater un manque de priorisation sur les enjeux sur lesquels Tandem devrait se concentrer. Au cours des dernières années, plusieurs efforts ont été faits et des outils ont été créés afin d'identifier les besoins et de prioriser les enjeux. En 2005, dans le cadre du Projet d'implantation restreinte des stratégies locales de prévention de la criminalité du Gouvernement du Québec, l'Arrondissement de Ville-Marie, en collaboration avec d'autres partenaires locaux, a élaboré un premier *portrait d'arrondissement*⁴⁵. Ce travail a été poursuivi en 2007 par la réalisation d'un *diagnostic de sécurité* sur le territoire de l'arrondissement, dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de stratégies locales en prévention de la criminalité. Ce diagnostic local de sécurité a permis d'avoir un portrait objectif et consensuel des principaux enjeux reliés à la sécurité dans l'arrondissement.

⁴⁴ Par exemple, dans *Projet Quartier 21*, le rôle de Tandem inclut la sécurité routière et piétonnière. Voir section « **Collaborations aux initiatives d'autres partenaires et concertation** ».

⁴⁵ Ce portrait visait à identifier les caractéristiques locales de la population, ainsi que les problématiques et les ressources relatives à la santé communautaire, aux établissements scolaires, au milieu des affaires et à la criminalité et au sentiment d'insécurité.

4.2 Une offre de services détachée des résultats du diagnostic

Nous constatons que malgré le développement de cet outil, il n'y a pas eu de reformulation ou restructuration de l'offre de services de base de Tandem suite au diagnostic local de sécurité, car les activités proposées par Tandem n'ont pas changé. De plus, les résultats du diagnostic n'ont pas permis de réorienter ou de prioriser certaines actions en fonction des besoins de Ville-Marie ou de ses districts. Bien que Tandem et tous les acteurs de l'arrondissement ont une très bonne connaissance des enjeux, une plus grande appropriation du diagnostic aurait permis de cibler des enjeux prioritaires de manière consensuelle et sur la base d'un outil objectif et partagé.

Le tableau suivant illustre la discordance entre les services de base offerts par Tandem et les priorités d'action découlant du diagnostic ciblées par le Comité de Sécurité Publique (CSP) et qui sont en lien avec le mandat de Tandem⁴⁶:

Activités de Tandem	Enjeux visés	Enjeux visés par le CSP pour 2011 (Axe 2): <i>Cohabitation dans les espaces publics</i>
<i>Burinage de vélos</i>	Sécurité des biens (bicyclettes)	- Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les parcs en général et de façon spécifique Emilie-Gamelin, Fleury-Mesplet, square Cabot et Place de la Paix. - Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité sur les portions piétonnisées des rues Ste-Catherine et St-Paul. - Améliorer l'intervention auprès des personnes démontrant des comportements dérangeants et incivils.
<i>Prévention du vol automobile</i>	Sécurité des biens (automobiles)	
<i>Analyse de la sécurité du domicile</i>	Sécurité du domicile	
<i>Projet Cocon</i>	Sécurité du domicile	
<i>On est plaqué</i>	Sécurité du domicile	
<i>Séances d'information</i>	Sécurité des personnes (divers enjeux : fraude, seringues à la traine, etc.)	

Tableau 5 : discordance entre les services de base offerts par Tandem et les priorités d'action découlant du diagnostic ciblées par le Comité de Sécurité Publique (CSP) en lien avec le mandat de Tandem

⁴⁶ Concernant les autres priorités du Comité de Sécurité publique pour 2011, il s'agit de :

Axe 1 : Sécurité routière : sites accidentogènes, intersection problématiques, zones scolaires (CSDM), CPE

Axe 3 : Lutte au trafic de stupéfiants dans l'espace public

Axe 4 : Sécurité incendie

- Programme de prévention
- Statistiques : nombre d'incendies total et nombre d'incendies avec décès
- Risque

Il y a donc une discordance entre les enjeux visés par les activités de Tandem (notamment la *sécurité des biens*, la *sécurité du domicile*, mais aussi la *sécurité de personnes* via les séances d'information) et les enjeux de prévention priorités par le comité de sécurité publique (la *cohabitation dans les espaces publics*). De plus, nous observons que ces enjeux ne se rejoignent pas forcément : les activités de Tandem ont tendance à viser la sécurité majoritairement dans des « espaces privés » (ex : la sécurité au domicile), alors que les enjeux visés par le Comité de la sécurité publique se concentrent sur les espaces publics et son partage, soit sur la cohabitation des différents groupes. Comme nous verrons plus loin, notre suggestion est de réorienter davantage les activités de Tandem vers les priorités identifiées par le Comité, par exemple en développant des initiatives de médiation.

4.3 Une certaine dispersion en termes d'enjeux visés

Comme conséquence, nous constatons que Tandem mène une série d'actions visant une trop grande diversité d'enjeux et des publics très variés. Les actions de Tandem visent un large éventail de problématiques, tant en termes d'infractions (vols par effraction, vols de vélos, vols dans les voitures, vols à la tire, cybercriminalité et fraude bancaire, abus envers les aînés, etc.), de problèmes de cohabitation dans des milieux de vie (violence à l'école, conflits de voisinage, cohabitation dans les espaces publics, etc.), que d'incivilités (graffitis, seringues à la traîne, bruits nocturne, etc.). Ainsi, l'offre de services n'est pas assez structurée et tend à être quelque peu dispersée⁴⁷.

D'ailleurs, il y a des enjeux visés qui ne sont pas forcément « locaux » : soit ce sont des problématiques qui ont lieu sur le territoire de l'arrondissement, mais dont les personnes

⁴⁷ Pour illustrer ce propos, nous reproduisons ici la présentation de l'offre de services, tel qu'elle figure sur le site internet de Tandem :

Sécurité des biens : visites-conseils de la sécurité de votre domicile ; burinage de vos biens; opération de sensibilisation au vol domiciliaire par le biais du porte-à-porte dans des secteurs ciblés par des cambrioleurs.

Sécurité des personnes : services-conseils téléphoniques, écoute et référence; ateliers traitant de divers sujets dont les thèmes varient selon la clientèle visée: jeunes, femmes, personnes âgées et la population en général. Les sujets abordés peuvent concerner : la sécurité urbaine en général, la sécurité du domicile, la sécurité dans ses déplacements, la fraude, les abus faits aux aînés (outil : Madeleine, la menace), la sécurité pour les enfants avec comme outil : 3 péripéties de Poilu, pour les jeunes de 4 à 6 ans dans les CPE et les camps de jour ; ateliers spécialisés, développés sur mesure pour des besoins particuliers; marches exploratoires avec des groupes de citoyens et citoyennes; promotion de l'utilité des plaques civique à l'arrière des résidences (important pour faciliter le repérage par les services d'urgences tels que la police, l'ambulance et les pompiers); service de Médiation sociale et résolution de conflit.

Mobilisation citoyenne et sécurité de la communauté : soutien aux initiatives de groupes de citoyens voulant améliorer leur sécurité ; soutien aux organismes communautaires dans divers projets de quartier ; développement de la concertation et du partenariat en sécurité, grâce à la participation ou à l'animation de table et comités associés à la sécurité; promotion de l'expertise et des services; organisation de rencontres publiques avec des citoyens et organismes désirant s'exprimer et échanger avec des intervenants en sécurité sur des sujets qui les préoccupent; promotion de la prévention en sécurité par des kiosques lors d'activités diverses; organisation de fêtes de quartier (parcs, ruelles, cour de HLM...).

affectés ne sont pas forcément des résidents de l'arrondissement (comme par exemple les vols à la tire et les vols de vélo au centre-ville), soit ce sont des problématiques qui affectent les résidents de l'arrondissement (tel que la cybercriminalité), mais qu'on ne peut pas prévenir localement. Bien que l'importance d'agir sur ces enjeux peut être tout à fait justifiée, il est pertinent de voir dans quelle mesure ces enjeux font partie des priorités.

4.4 Des actions visant une trop grande variété de publics cible

Une autre difficulté que nous avons identifiée est que les activités de Tandem visent l'ensemble des résidents d'un arrondissement, limitant ainsi l'impact des actions. Il est vrai que l'action de Tandem se concentre sur des populations cibles, mais nous avons constaté une trop grande diversité de publics cibles, entraînant une dispersion des efforts et une perte de vue des priorités. Dans Ville-Marie, nous avons recensé des activités visant les enfants dans les garderies et dans les écoles, les étudiants universitaires, les personnes âgées, les femmes, les personnes gaies et lesbiennes, les jeunes à risque et les gangs des rues, les nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile, les touristes, les gens de passage au centre-ville, la clientèle de commerces au centre-ville, etc.

Toutefois bien que l'on peut se questionner, à savoir si l'offre de services actuels de Tandem Montréal est en phase avec les problématiques du milieu, il faut se rappeler que par le passé Tandem Montréal centre-ville a initié des actions en lien direct avec les problématiques réelles de cette partie de l'arrondissement. Pensons à :

DIALOGUE

La mendicité constitue souvent un irritant à la qualité de vie au centre-ville de Montréal en créant un sentiment d'insécurité chez les passants et en installant un frein à la fréquentation des commerces. Le Centre Y, en collaboration avec Tandem Montréal et Destination Centre-ville lançait il y a plusieurs années le **projet Dialogue**.

Dialogue reconnaît la nécessité d'une meilleure cohabitation des différents acteurs du centre-ville afin que tous, itinérants, commerçants et résidents, puissent vivre dans le respect et la confiance mutuelle. **Dialogue a été repris par la Ville de Liège en Belgique.**

En fonction des éléments dont nous disposons, y compris les commentaires issus de consultations, nous présentons ici un tableau avec nos appréciations sur les services de base de Tandem.

À noter que ces appréciations ne constituent en aucun cas une évaluation rigoureuse de chacun de des services offerts par Tandem, mais prennent un compte certains avis important donnés par le personnel de Tandem (et ses partenaires) concernant les activités qui fonctionnent mieux que d'autres. Par exemple, ils observent que de projets comme « Nos parcs, nos ruelles », « Sécurisons nos environs » ou « Parcs vivants » ont tendance à bien fonctionner. Au contraire, il y a d'autres activités qui connaissent certaines difficultés, par exemple, le burinage (cette activité n'est pas très recherchée et implique de déplacements), parfois les visites sécuritaires aussi, car il peut avoir de difficultés à atteindre les citoyens; cette activité semble être aussi moins stimulante pour les conseillers. Mais il s'agit ici d'appréciations. Afin de pouvoir rattacher la pertinence de ces activités à certains critères objectifs, nous avons analysé dans quelle mesure ces activités se trouvaient en correspondance avec les priorités identifiées par le Comité de la sécurité publique, c'est-à-dire quelles est l'adéquation entre l'offre de services et les besoins en sécurité.

Comme nous verrons plus loin, il serait important que Tandem puisse se doter d'instruments de suivi et d'évaluation afin de mieux connaître le comportement, les effets et les impacts des activités qu'ils mettent en place.

Tableau 6 : tableau général sur les activités traditionnelles de Tandem : description, pertinence et correspondance avec les priorités du Comité de Sécurité publique.

Activité	Brève description	Statistiques⁴⁸	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP⁴⁹ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir, à abolir ou à reformuler
Promotion des services de Tandem	Citoyens informés à travers des kiosques et des séances d'information, journaux de quartier, bulletin mensuel, etc.	12 200 citoyens informés en 2009 (Tandem VME+VMO)	non	Oui, en tant qu'axe transversal « communication » du Comité.	La visibilité de Tandem repose en grande partie sur le volet de promotion. La visibilité est plus difficile au centre-ville.	La visibilité de Tandem est inégale selon les secteurs (plus de visibilité à l'est).	Cette activité est à intensifier et restructurer dans le cadre d'un Plan de communications conjoint arrondissement-Tandem à l'échelle de l'arrondissement (voir recommandations)

⁴⁸ D'après les activités de l'année 2009. Nous avons choisi de travailler avec les données de 2009, qui étaient déjà disponibles au moment de cette étude, contrairement à celles de 2010, qui étaient partielles. Les activités en 2010 ont été sensiblement les mêmes qu'en 2009.

⁴⁹ Tel que nous l'avons vu, les priorités du Comité de sécurité publique concernant la prévention se retrouvent dans l'Axe « Cohabitation dans les espaces publics ». Voir point 4.2 de ce chapitre.

Séances d'information	Séances d'information et sensibilisation sur de sujets touchant la sécurité urbaine tels que le taxage et l'intimidation à l'école, les fraudes et les abus envers les aînés et séances sur la sécurité avec les nouveaux arrivants.	Ex : 644 enfants sensibilisés dans les garderies locales, 290 personnes sensibilisées dans les HLM et 145 adultes sensibilisés sur la sécurité personnelle et la protection du domicile.	Séances d'information sur la sécurité avec les nouveaux arrivants et sur la fraude et les abus aux aînés (PDQ21, 22, 12). Séances sur le taxage et l'intimidation à l'école (PDQ12 et 22).	Seulement la séance « seringue à la traîne » est en lien avec l'objectif du CSP « améliorer la sécurité dans les parcs ».	Les sujets adressés (ex: enfants disparus, fraude bancaire, etc.) peuvent ne pas faire partie des enjeux prioritaires de l'arrondissement (voir priorités du CSP) ou ne sont pas de problématiques « locales » (ex : fraude bancaire) car ne s'inscrivent pas nécessairement dans une logique géographique localisée dans l'arrondissement.	Activité performante (dans le sens où elle est appréciée par le public et les partenaires), par contre les sujets ciblés ne font pas forcément partie d'enjeux prioritaires ou « locaux » (ex : fraude informatique, enfants disparus, séances avec les nouveaux arrivants, etc.⁵⁰.)	Cette activité devrait être maintenue, à condition de réévaluer les problématiques prioritaires à adresser (en fonction du diagnostic et des axes prioritaires du Comité de la sécurité publique). Possibilité intéressante pour relancer le partenariat avec la police. À l'échelle de l'arrondissement.
-------------------------------------	---	---	---	--	--	--	--

⁵⁰ D'après les informations que nous avons pu recueillir, ces séances étaient dispensées notamment dans le cadre de séances d'information générales d'accueil de nouveaux arrivants (ex : séances du Ministère de l'immigration) et non pas forcément à de nouveaux arrivants résidents de l'arrondissement. Bien que de personnes interviewées ont fait allusion aux nouveaux arrivants comme une « problématique », nous croyons qu'il faudrait aborder cette question sous l'angle de relations interculturelles et sur une logique d'intervention de proximité (ex : à l'échelle du voisinage).

Marches exploratoires 51	Analyse de la sécurité d'un secteur par un groupe de femmes	Marche exploratoire au square-Cabot ayant rejoint 30 personnes (Tandem VMO)	Non	Oui, les marches exploratoires peuvent être un outil intéressant d'intervention, par exemple, pour améliorer le sentiment de sécurité dans les parcs ou d'autres lieux publics.	L'activité doit faire l'objet d'un engagement préalable et d'un suivi des instances concernées (ex : arrondissement, police, etc.) afin que les pistes d'amélioration identifiées se concrétisent (ex : amélioration de l'éclairage).	Activité intéressante, lorsqu'elle s'insère dans une démarche plus large de développement social car cela permet l'« empowerment »⁵² aux femmes et à la communauté dans son ensemble. Au contraire, isolément, cette activité perd de son effectivité.	Activité à maintenir dans le cadre de projets d'intervention dans un secteur spécifique. Elle rejoint la préoccupation « d'améliorer la cohabitation dans les espaces publics » et est un outil pertinent dans le cadre d'initiatives de réaménagement et de revitalisation urbaine.
--	--	--	------------	--	--	--	---

⁵¹ Outil pour analyser la sécurité de la ville en fonction du point de vue des femmes en réunissant un groupe de femmes pour parcourir un secteur de la ville identifié au préalable comme insécurisant. Les marches exploratoires visent à développer chez les participantes un sentiment d'appropriation et de contrôle de leur environnement. Plus d'information dans : http://www.femmesetvilles.org/seminar/francais/themes_fr/the_marches_fr.htm

⁵² Nous n'avons pas trouvé d'équivalent satisfaisant en français. Ce terme renvoie à la capacité des individus et communautés de se prendre en charge par eux-mêmes. Nous n'avons pas trouvé d'équivalent satisfaisant en français.

Visites sécuritaires	Analyse et recommandatio ns sur la sécurité du domicile	16 évaluations du domicile (Tandem VME) et 25 évaluations dans TVMO	PDQ 12, 20, 21 et 22 : à l'occasion, sur demande.	Non. Bien que la sécurité au domicile soit un enjeu important partout à Montréal, cela ne figure pas parmi les priorités du CSP.	Difficulté à rejoindre les citoyens (taux de réponse très faible). Moins bien adapté aux caractéristiques dans l'Ouest de l'arrondissement. Débat sur sa pertinence par rapport au mandat de Tandem, dans la mesure où cela renvoie à l'approche d' « autoprotection » de citoyens.	Outil intéressant, mais peu performant tel qu'offre actuellement (difficulté à rejoindre les citoyens) car il s'appuie sur le Projet Cocon.	Cette activité est à maintenir à condition d'être offerte de manière ciblée, par exemple, dans le cadre d'un projet d'intervention durable d'un quadrilatère (ex : Projet SEMO) ou dans le cadre du projet COCON.
---------------------------------	--	--	---	---	---	--	---

Projet Cocon	Distribution d'information sensibilisant les résidents sur les vols dans les domiciles commis dans un secteur ⁵³ . Promotion de visites sécuritaires.	1200 lettres distribuées (Tandem VME)	SPVM	Non	Plusieurs difficultés opérationnelles: faible taux de réponse (1%), difficultés de coordination avec la police. Difficulté à prouver son effectivité.	Activité peu performante : faible taux de réponse. Difficulté à prouver son effectivité dans la diminution du sentiment de sécurité. Peu d'évaluations d'impact.	En raison d'une réglementation qui interdit aux policiers de divulguer les coordonnées nominatives des domiciles, cette activité ne devrait pas être maintenue telle quelle. Tandem, toujours en étroite collaboration avec les Services de Police peuvent trouver des alternatives pour s'adapter à cette règle.
Burinage de vélos	Marquage de vélos afin de prévenir les vols	75 vélos burinés (Tandem VME)	Tous les PDQ font des prêts de burin	Non	Cette activité ne fait pas partie des enjeux prioritaires. Les vols de vélos affectent aussi les non résidents.	Il est très difficile d'estimer les retombées de cette activité, car les vols de vélos n'affecte pas que les résidents de l'arrondissement.	L'efficacité de l'outil n'est pas prouvée. Il y a duplication. Nous suggérons la mise en veilleuse de cette activité ⁵⁴ .

⁵³ Selon les informations que nous avons pu recueillir, en raison d'une réglementation qui interdit aux policiers de divulguer les coordonnées nominatives des domiciles, cet activité n'aurait plus lieu selon son modèle original, depuis environ 3 ans. Néanmoins, d'autres bureaux Tandem ont trouvé de façons de s'adapter à cette réglementation, par exemple, en identifiant les quadrilatères ou les adresses approximatives (en enlevant le dernier chiffre du numéro civique des domiciles cibles de cambriolage).

⁵⁴ L'arrondissement Rosemont – Petite-Patrie a réuni un groupe de travail au sujet de l'efficacité du burinage de vélos. Nous pourrions nous prononcer suite aux résultats de ces réflexions.

Prévention de vols automobiles	Distribution de billets de courtoisie pour sensibiliser les propriétaires d'automobiles.	1000 signets de prévention distribués dans le milieu hôtelier (Tandem VME)	PDQ 21 : régulièrement et nouveau projet en février 2011 PDQ 20 PDQ 22 et 12 (mais considère que Tandem devrait en faire)	Non	Interdiction de la distribution de billets. Duplication avec le SPVM. Débat sur sa pertinence par rapport au mandat de Tandem. C'est un enjeu « local », mais qui affecte surtout les non résidents ⁵⁵ .	Ce n'est pas une activité performante (en raison des difficultés pour la réaliser et pour avoir un impact, étant donné que c'est un enjeu « mobile »).	À notre avis, Tandem ne devrait pas s'occuper de cette activité, néanmoins il peut agir en soutien.
---------------------------------------	--	--	---	-----	--	--	---

⁵⁵ Rappelons que l'arrondissement se situe au premier rang de vols dans les véhicules et, selon les informations que nous avons pu recueillir, ceux-ci ont lieu notamment dans les stationnements de tours à bureaux. Rappelons également que près de 275 000 travailleurs viennent travailler quotidiennement au centre-ville. Également, l'arrondissement de Ville-Marie est un haut lieu touristique. De cette manière, la plupart des victimes de vols dans les véhicules risquent d'être essentiellement de non-résidents de l'arrondissement.

<i>On est plaqué</i>	Pose de numéros civiques à l'arrière des immeubles.	500 places civiques distribuées (Tandem VME)	Non	Non	Débat sur sa pertinence par rapport au mandat de Tandem (est-ce à un groupe communautaire de poser de numéros civiques ?). Nous ne disposons pas d'éléments prouvant son efficacité.	Nous ne disposons pas d'éléments prouvant son efficacité, mais nous estimons que cette activité peut faire partie d'une gamme de services offerts dans le cadre d'un projet d'intervention dans un secteur spécifique.	Activité à maintenir à condition qu'elle soit intégrée à un ensemble d'activités dans le cadre de projets d'intervention dans un secteur spécifique.
-----------------------------	---	--	-----	-----	--	--	--

Tableau7 : tableau général sur les projets spéciaux de Tandem

Activité	Brève description	Statistiques ⁵⁶	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP ⁵⁷ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Projet SEMO	Projet visant l'appropriation des lieux publics, composé d'un axe <i>développement social</i> (travail de proximité) et d'un axe <i>Sécurité du domicile</i> (prévention de la criminalité). Projet terminé en octobre 2009.	Portion la plus résidentielle du milieu de vie 4 (Fullum-Dufresne). Faible niveau de revenus (entre 50% et 60% de la population contre 11% à Montréal). Très faible taux de scolarisation (52% contre 32% à Montréal). Forte présence de logement social (1695 unités de type HLM, coopérative)	Non	Oui	Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité de citoyens de l'arrondissement en intervenant de manière ciblée dans un secteur spécifique.	Un document d'évaluation a été produit au sujet de ce projet ⁵⁸ qui est perçu positivement par les partenaires. Ce projet a été évalué positivement, malgré une série d'améliorations identifiées à apporter détaillées dans le rapport. Par ailleurs, certaines conclusions rejoignent notre évaluation sur Tandem (ex : 'retravailler les objectifs du projet pour les intégrer davantage dans une démarche de mobilisation »).	Nous considérons que c'est un modèle à réessayer et développer en prenant en compte certaines leçons tirées de l'évaluation de SEMO. Si ce projet était reconduit, il faudrait prévoir l'évaluation de celui-ci dès sa phase initiale afin de faire un suivi de toute sa mise en œuvre.

⁵⁶ D'après les activités de l'année 2009. Nous avons choisi de travailler avec les données de 2009, qui étaient déjà disponibles au moment de cette étude, contrairement à celles de 2010, qui étaient partielles. Les activités en 2010 ont été sensiblement les mêmes qu'en 2009.

⁵⁷ Tel que nous l'avons vu, les priorités du Comité de sécurité publique concernant la prévention se retrouvent dans l'Axe « Cohabitation dans les espaces publics ». Voir point 4.2 de ce chapitre.

⁵⁸ Il s'agit du document « Évaluation d'implantation de processus du projet « Sécurité par la mobilisation », Montréal, Septembre 2009, Rapport préparé par Véronique Chadillon-Farinacci, Étudiante à l'École de Criminologie (Université de Montréal).

Activité	Brève description	Statistiques ⁵⁶	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP ⁵⁷ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Projet Sécurisons nos Environs	Ce projet vise à mobiliser les résidants autour d'activités et d'enjeux visant à augmenter le sentiment de sécurité et celui d'appartenance au quartier. Pour ce faire, des comités sont mis sur pied afin de mieux agir collectivement sur l'environnement physique et social selon les préoccupations des résidants.	Sensibilisation auprès de 450 personnes. 100 citoyens mobilisés pour événement <i>Off Sans voiture</i> . Formation d'un comité de résidents (6 personnes). Chaque activité mobilisait entre 20 et 50 personnes du secteur.	Non	Oui	Ce projet n'est pas récurrent car il a été mis en œuvre grâce à un financement ponctuel de la Direction de Santé Publique de Montréal (projet terminé en octobre 2009). On s'aperçoit que ce projet comporte aussi un volet sécurité routière et apaisement de la circulation (Projet Aménagement sécuritaire du Pôle Frontenac), ce qui ne correspond pas, à nos yeux, au mandat de Tandem.	Modèle d'intervention intéressant dans la mesure où il y a un accompagnement soutenu auprès de résidents.	Nous considérons que c'est un modèle d'intervention à développer. Si ce projet était reconduit, il faudrait prévoir l'évaluation de celui-ci dès sa phase initiale afin de faire un suivi de toute sa mise en œuvre.

Activité	Brève description	Statistiques ⁵⁶	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP ⁵⁷ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Projet Nos parcs, nos ruelles	Projet visant à accompagner les résidants dans une démarche d'appropriation de leur quartier. Organisation d'activités d'animation et ludiques dans des lieux publics (parcs, ruelles) de Ste-Marie pendant l'été (mai à septembre).	33 activités entre Mai et Septembre, rassemblant 2535 résidants dans une douzaine de lieux publics.	Non	Oui	Ce projet est financé par l'arrondissement sur une base saisonnière (été), suite à une demande de subvention. Étant donné que le projet n'est pas financé de manière récurrente, cela empêche de planifier d'avance les activités de la saison.	Activités performante d'après les commentaires reçus (activités très appréciés par les organismes et les résidants), mais elle a besoin d'être récurrente afin de pouvoir planifier à l'avance.	Activité à maintenir avec un budget récurrent.

Tableau 8 : tableau général sur les activités spéciales de Tandem

Activité	Brève description	Statistiques ⁵⁹	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP ⁶⁰ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Patrouille urbaine	Soutien à la mise sur pied d'une patrouille composée de cadets policiers afin de couvrir l'ensemble de l'arrondissement et particulièrement les parcs et les espaces verts. Le rôle précis de Tandem dans le cadre de ce projet est d'offrir aux cadets de la formation complémentaire, apporter du suivi et réaliser une évaluation auprès de la population.	66 citoyens rencontrés, 3 animations, 16 documents remis.	Non ⁶¹	Oui, la sécurité dans les parcs est une priorité du Comité de la sécurité publique.	D'après les informations recueillies lors d'un sondage auprès de la population, l'appréciation de la patrouille de la part de résidents aurait baissé, notamment en raison des interventions plutôt d'ordre répressif.	Le renouvellement de cette activité trouve sa pertinence dans les priorités du CSP (sécurité dans les parcs). Or, l'enquête de satisfaction auprès de la population suggère que l'approche d'intervention devrait être plus communautaire et mieux articulé avec les organismes.	Activité à maintenir, en articulation avec Tandem et autres organismes communautaires pertinents. Par ailleurs, le rôle de Tandem dans la formation et l'évaluation de l'activité peut être source d'inspiration pour d'autres activités que Tandem souhaite développer.

⁵⁹ D'après les activités de l'année 2009. Nous avons choisi de travailler avec les données de 2009, qui étaient déjà disponibles au moment de cette étude, contrairement à celles de 2010, qui étaient partielles. Les activités en 2010 ont été sensiblement les mêmes qu'en 2009.

⁶⁰ Tel que nous l'avons vu, les priorités du Comité de sécurité publique concernant la prévention se retrouvent dans l'Axe « Cohabitation dans les espaces publics ». Voir point 4.2 de ce chapitre.

⁶¹ Il s'agit, en fait, d'une initiative de l'arrondissement et du SPVM, à laquelle Tandem collabore.

Activité	Brève description	Statistiques ⁵⁹	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP ⁶⁰ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Interventions dans les HLM	Organisation d'activités d'information, activités sportives et culturelles afin de favoriser les échanges interpersonnels entre voisins et aborder la question de la sécurité.	70 résidents rejoints par le porte-à-porte dans HLM Dollier-de-Casson et Hôtel de Ville (Tandem VMO).	Non (partenariat avec l'OMH M).	Oui, l'amélioration de la sécurité, du sentiment d'insécurité, des relations de voisinage (voire des relations interculturelles) a été identifié comme un besoin de la part des acteurs consultés.	Un des enjeux rencontrés quant à ce type d'intervention est relié aux difficultés de la mobilisation et la participation.	Cette activité est très importante car elle permet d'intervenir de manière ciblée et soutenue là où de problématiques d'insécurité et de cohabitation ont tendance à se cumuler. En plus, cela permet de mobiliser les citoyens à travers la constitution de comité de résidents (ex : HLM St-Timothée) à Saint-Jacques.	Activité à maintenir voire, à développer au cœur des activités de Tandem en étroite collaboration, notamment avec l'OMH. Développement du volet de la médiation, ainsi que de l'aménagement sécuritaire.

Activité	Brève description	Statistiques ⁵⁹	Autres organismes offrant le même service	Correspondance avec priorités du CSP ⁶⁰ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Médiation citoyenne (ou locale⁶²)	Implication de citoyens dans de séances de gestion de conflits au quotidien (par ex : conflits de voisinage).	6 dossiers de médiation dans le cadre de difficultés de voisinage.	non ⁶³	Oui	La médiation apparaît comme une approche très pertinente dans le cadre de la demande actuelle en sécurité urbaine ⁶⁴ (ex : cohabitation dans les espaces publics, conflits de voisinage, etc.). Les modalités d'intervention ont besoin de certaines conditions (ex : formation et conditions de travail du personnel, etc.)	Bien qu'à date cette activité a de retombées modestes, la médiation semble avoir beaucoup de potentiel dans le cadre d'un programme de sécurité urbaine au centre-ville.	Activité à développer en lien avec les priorités du comité de sécurité publique, ainsi que dans le cadre de projets d'intervention dans un secteur spécifique (ex : pour conflits de voisinage) en complémentarité avec le projet EMU qui a d'autres objectifs

⁶² Nous avons retrouvé, en Belgique, des approches de « médiation locale », reposant sur le même principe. La finalité de cette approche est de « prévenir et gérer en profondeur les conflits interpersonnels en vue d'améliorer la qualité de vie et la tranquillité publique, et donc d'agir en finalité sur le sentiment d'insécurité ».

Plus d'information dans : <http://www.bravvo.be/lang-fr/fichiers/pdf/ra%202008%20complet.pdf>

⁶³ En matière de médiation, il existe aussi le Projet EMU, mais visant de problématiques plus complexes, telles que l'itinérance, donc nous ne pouvons pas dire qu'il y a de la duplication. Le projet EMU (Équipe de Médiation Urbaine) est un projet pilote de médiation citoyenne mis en place à Ville-Marie entre 2006 et 2009. Le mandat de ce projet visait originellement les problématiques liées à la cohabitation dans les espaces publics (ex : itinérance), réunissant plusieurs acteurs autour d'une même problématique (citoyens, police, ville, organismes communautaires, etc.).

⁶⁴ Voir priorités du Comité de la Sécurité Publique, dans section 4.2 de ce chapitre.

Activité	Brève description	Statistiques ⁶⁵	Organisme parrain.	Correspondance avec priorités du CSP ⁶⁶ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Projet Quartier 21 : Mon îlot vert en ville	Projet de 3 ans (2008-2010) visant l'amélioration du sentiment d'appartenance et d'embellissement du quartier au centre-ville.	255 personnes informées par Tandem	Éco-Quartier Peter McGill	Oui	Le principal rôle de Tandem concernait la sécurité de piétons, ce qui, à notre avis, ne correspond pas à son mandat.	Projet intéressant dans son ensemble, mais le rôle de Tandem ne nous semble pas pertinent.	Si le projet était reconduit, le rôle de Tandem devrait viser de sujets tels que l'amélioration de la cohabitation et la promotion du vivre ensemble (et non pas la sécurité routière et piétonnière).

⁶⁵ D'après les activités de l'année 2009. Nous avons choisi de travailler avec les données de 2009, qui étaient déjà disponibles au moment de cette étude, contrairement à celles de 2010, qui étaient partielles. Les activités en 2010 ont été sensiblement les mêmes qu'en 2009.

⁶⁶ Tel que nous l'avons vu, les priorités du Comité de sécurité publique concernant la prévention se retrouvent dans l'Axe « Cohabitation dans les espaces publics ». Voir point 4.2 de ce chapitre.

Tableau 9 : collaborations avec d'autres organismes

Activité	Brève description	Statistiques ⁶⁷	Organisme parrain	Correspondance avec priorités du CSP ⁶⁸ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Parcs Vivants	Favoriser l'entretien et l'occupation de petits parcs de St-Jacques tout en favorisant l'augmentation du sentiment d'appartenance au quartier. Ex : ateliers hip-hop, spectacles de musique, danse, etc.	Table réuni 6 fois dans l'année. 25 événements organisés par Eco-Quartier St-Jacques	Eco-Quartier St-Jacques	Oui, la sécurité dans les parcs.	Ce type de projet correspond aussi bien au mandat des Éco-quartier que de Tandem, donc les interventions de Tandem doivent se démarquer.	Activité très appréciée par les résidants et les organismes, mais la spécificité de Tandem devrait se démarquer davantage.	Activité à maintenir, ce qui offre à Tandem la possibilité d'innover à travers de nouvelles activités. Un projet de ce type pourrait être aussi à charge de Tandem afin de permettre de favoriser leur expertise (ex : promotion du rôle de citoyens et responsabilisation de résidants).

⁶⁷ D'après les activités de l'année 2009. Nous avons choisi de travailler avec les données de 2009, qui étaient déjà disponibles au moment de cette étude, contrairement à celles de 2010, qui étaient partielles. Les activités en 2010 ont été sensiblement les mêmes qu'en 2009.

⁶⁸ Tel que nous l'avons vu, les priorités du Comité de sécurité publique concernant la prévention se retrouvent dans l'Axe « Cohabitation dans les espaces publics ». Voir point 4.2 de ce chapitre.

Activité	Brève description	Statistiques ⁶⁷	Organisme parrain	Correspondance avec priorités du CSP ⁶⁸ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Comité de réduction du tapage nocturne	Ce projet vise à diffuser de l'information sur la problématique du tapage nocturne par le biais de dépliants. Collaborations avec les commerces, bars, et travailleurs de rue.	Le comité s'est réuni à trois reprises. Quatre endroits problématiques ont été ciblés en 2009.	Partenaires : Spectre de rue, Tandem VME, SPVM PDQ 21 et 22, Ville de Montréal, EMU.	Oui, la question du tapage nocturne à quelques endroits clés a été soulevée.	Ce comité s'est réuni de manière ponctuelle.	Nous n'avons pas d'éléments d'appréciation de cette activité, mais nous croyons que le tapage nocturne, et les incivilités au sens large, pourrait faire l'objet d'une campagne plus vaste de sensibilisation coordonnée par Tandem.	À reprendre sous forme de campagne de sensibilisation plus vaste.

Activité	Brève description	Statistiques⁶⁷	Organisme parrain	Correspondance avec priorités du CSP⁶⁸ ou avec un besoin local	Enjeux rencontrés	Appréciations sur la performance de l'activité	Activités à maintenir ou à abolir
Revitalisation Parcs de vétérans	Démarche de revitalisation dans le but de favoriser l'occupation des espaces publics dans de lieux propres, accueillants et sécuritaires.	Fêtes de neige réalisée par les résidents du secteur: une trentaine de résidents ont participé à l'événement.	Eco-Quartier Ste-Marie	Oui.	Projet pertinent par rapport au mandat de Tandem. Tandem pourrait coordonner un projet de ce type.	Nous n'avons pas d'éléments d'appréciation de cette activité,	Tandem devrait continuer de s'impliquer à de projets de ce type.

5 Des enjeux relatifs au partenariat

En termes de partenariat et de dynamique entre acteurs, nous pouvons constater une série d'enjeux reliés au clivage géographique entre l'Est et l'Ouest de l'arrondissement, au possible chevauchement de mandats avec d'autres acteurs et à la place de Tandem au sein des instances de concertation.

5.1 Un clivage Est-Ouest

Le premier constat est le clivage Est-Ouest en termes de densité du réseau communautaire dans l'arrondissement. L'Est de l'arrondissement compte un réseau d'organismes particulièrement riche et varié (surtout le District Ste-Marie), alors que la dynamique communautaire dans l'Ouest (District Peter McGill) regroupe un nombre moins important d'acteurs et de tables de concertation. Il est également important de souligner que chaque secteur a sa propre dynamique. Conformément à cette situation, nous avons constaté peu d'efforts de collaboration et de coordination entre les deux bureaux Tandem de l'arrondissement.

5.2 Une certaine duplication d'activités

Ensuite, nous constatons un certain chevauchement, si ce n'est une duplication, avec le mandat et les activités de certains organismes, et notamment avec la Police. La Police est le partenaire par excellence de Tandem depuis sa création. Tandem et la Police ont toujours travaillé ensemble à la prévention de vols dans les domiciles, à l'organisation de séances de sensibilisation conjointes, etc. Au cours des dernières années, en même temps, le mandat de Tandem s'étendait aux questions relatives à l'amélioration du sentiment d'insécurité et la cohabitation - tout en gardant les offres de services traditionnelles (visites sécuritaires, marquage de biens, séances de sensibilisation sur les différents types de vol, etc.), le mandat de la Police a évolué vers une plus grande proximité avec les citoyens et vers une valorisation de la prévention.

Dans ce cadre, le partage des responsabilités n'est pas toujours bien défini et nous retrouvons les deux entités offrant les mêmes services (burinage de biens, visites sécuritaires), parfois auprès des mêmes clientèles (enfants dans les garderies et les écoles, personnes âgées, nouveaux immigrants, etc.) et en parallèle.

Le tableau suivant présente certaines activités organisées par Tandem, qui sont également offertes par d'autres organismes. Dans certains cas, il s'agissait d'activités offertes en partenariat, mais qui sont aussi offertes parallèlement.

Activité offerte par Tandem		Organisme offrant la même activité
Prévention du vol automobile		SPVM (PDQ 22-21-12)
Prévention du vol à l'étalage		SPVM (PDQ20-12)
Analyse de la sécurité du domicile		SPVM (PDQ 12-20-21-22) Tous les PDQ de l'arrondissement offrent le service sur demande
Projet Cocon ⁶⁹		
Burinage de biens		SPVM (PDQ 12-20-21-22)
Séances d'information	Sur « Taxage et intimidation » (enfants dans écoles et garderies).	SPVM (PDQ 12-22)
	Sur la fraude et abus aux aînés (aînés dans les résidences)	SPVM (PDQ 12-21)
	Sur la sécurité en ville (pour les nouveaux arrivants)	SPVM (PDQ 12-21-22)

Tableau 10 : activités organisées par Tandem et par d'autres organismes

5.3 Une insuffisante coordination avec ses partenaires clés

Au-delà de la duplication de mandats, la relation entre Tandem et la Police peut aussi connaître quelques difficultés d'ordre opérationnelles. À cet égard, un point souvent sensible de la collaboration entre Tandem et la Police, est le transfert des adresses et des statistiques de vol par effraction commis dans chaque secteur, dans le cadre du Projet Cocon⁷⁰. Tandem estime que ces données lui sont nécessaires pour organiser des visites sécuritaires, alors que la Police est plus réticente à partager ces données en raison de leur caractère confidentiel. Même si les deux points de vue sont valides, ceci met en évidence le besoin de plus de communication, de coordination et de collaboration entre les deux entités, ne serait-ce que dans la recherche de modes d'intervention alternatifs.

⁶⁹ Aucun des PDQ n'offre ce service dans sa forme originale mise en place par Tandem

⁷⁰ Ce projet consiste à sensibiliser les résidents d'un secteur où de vols par effraction ont été commis. Ce projet vise à éviter la revictimisation des résidents du secteur, en les sensibilisant rapidement suite à des vols.

De plus, bien que cela puisse être un sujet tabou, il est important de noter que la relation entre la Police et Tandem est traversée par un déséquilibre de pouvoir et de moyens important (différences institutionnelles, déséquilibre d'infrastructures, de moyens humains et financiers, etc.). Il arrive ainsi que le rôle de Tandem puisse être assimilé à une forme de sous-traitance d'une partie du travail policier.

En outre, il peut y avoir un chevauchement entre le mandat de Tandem et les activités réalisées par d'autres organismes. Par exemple, depuis 2006 l'Équipe de Médiation Urbaine (EMU) et Tandem proposent des services de médiation citoyenne. Bien qu'il y ait eu des collaborations entre les deux initiatives (Tandem faisant notamment parti du groupe de travail d'ÉMU), un débat a tout de même eu lieu au sujet de leurs champs d'intervention respectifs. Conscients du potentiel positif du partenariat EMU-Tandem sur le thème de la médiation citoyenne, les deux organismes ont finalement trouvé un terrain d'entente.

Aussi, le glissement du mandat de Tandem vers les interventions visant la diminution du sentiment d'insécurité et l'amélioration de l'environnement physique peut rejoindre d'une certaine manière le mandat d'Eco-Quartier, dans la mesure où la détérioration du cadre physique (ordures, manque de propreté, graffitis, etc.) a aussi un impact sur le sentiment d'insécurité, pouvant créer ainsi de la confusion. Les acteurs reconnaissent la pertinence du rôle de Tandem sur la question du sentiment de sécurité en ce qui a trait à l'amélioration de l'environnement, mais, dans ce cadre, certains ont plus de difficulté à saisir aisément la spécificité de l'expertise de Tandem en termes de sécurité urbaine. Par exemple, lors de certaines interventions (ex. : fête de quartier ou de ruelle), la contribution de Tandem va consister davantage à l'organisation d'événements, qu'au déploiement d'outils d'intervention spécifiques à la sécurité urbaine.

5.4 Tandem : une expertise sous-exploitée au sein des instances de concertation

Tandem est la principale ressource communautaire en matière de sécurité urbaine : les professionnels de Tandem ont une expertise développée en prévention de la criminalité et de mobilisation communautaire. Aussi, ils connaissent bien les préoccupations des citoyens. À ce titre, ils peuvent jouer un rôle stratégique en termes de conseil et d'expertise. Or, nous constatons que les instances de concertation n'ont pas forcément une idée de la contribution de Tandem à la sécurité de l'arrondissement (en raison d'une méconnaissance (ou par manque de clarté) de son mandat?). Ainsi, Tandem pourrait jouer un rôle plus actif au sein de certaines instances de concertation (tels que la Table de concertation Peter McGill ou encore le Comité de la sécurité publique) afin d'accroître sa capacité d'influence et de leadership auprès des autres acteurs de l'arrondissement.

6 Une structure avec des moyens limités

Nous voudrions nous référer ici à quelques éléments qui limitent le bon fonctionnement de Tandem :

- Un financement limité
- Des ressources humaines précaires
- Le défi d'évaluer l'impact des actions de Tandem

6.1 Un financement limité

Tandem existe grâce à une subvention de l'Arrondissement, qui lui permet d'offrir gratuitement à la population des services de base. Comme c'est le cas pour de nombreux organismes communautaires, le financement régulier de Tandem demeure limité et ne permet pas toujours de répondre à toutes les demandes que son mandat exige. Dans le cas de Tandem, le montant de son budget de fonctionnement est demeuré le même depuis une dizaine d'années. Grâce au développement de projets spéciaux saisonniers ou subventionnés par d'autres bailleurs de fonds (par exemple le gouvernement fédéral), tels que « La sécurité par la mobilisation », « Nos parcs, nos ruelles », Tandem Ville-Marie Est a pu avoir accès à des sources de financement supplémentaires. Néanmoins, le financement sous forme de projet pose aussi des défis en termes de pérennité (projets à durée déterminée) et de planification des activités (projets saisonniers). Et un plus grand risque de roulement de personnel.

Par contre, il faut reconnaître que, contrairement à d'autres pays, le principal bailleur de fonds du programme Tandem demeure la Ville de Montréal via ses arrondissements. En effet, le rôle des autres paliers de gouvernement est relativement discret.

À simple titre d'illustration: **en Belgique** le Conseil des Ministres (2004) décidait de nouvelles lignes de force pour les contrats de sécurité et de prévention qui sont depuis le 1^{er} janvier 2007 regroupés sous l'appellation **Plans stratégiques de sécurité et de prévention**. Conclut pour une durée de 4 ans, ils sont arrivés à terme le 31 décembre 2010. Une évaluation a été déposée en novembre dernier. Tout récemment le Ministère de l'Intérieur, probablement afin de prendre acte de l'évaluation et de ses conclusions, a prolongé de 6 mois les Plans stratégiques de sécurité et de prévention. Les coûts estimés de cette prolongation sont de **17.512.175,00 euros**.

Les plans stratégiques de sécurité et de prévention doivent prévenir, détecter et limiter un ou plusieurs des phénomènes suivants :

- Le cambriolage
- Le vol de et dans véhicules
- Le vol à la tire
- Le vol par ruse
- Le vol de vélos
- Le vol à l'étalage
- Le racket
- La violence dans les transports en commun
- La violence intrafamiliale
- La violence lors d'événements et de manifestations publics
- La violence en milieu scolaire
- La délinquance juvénile
- Le décrochage scolaire
- Les nuisances publiques liées à l'usage de la drogue
- Les nuisances sociales

À l'heure actuelle, 73 communes bénéficient d'un contrat de sécurité et de prévention.

Pour ce qui est de la **France**, en 2009, le président de la République demandait que soit préparé ***un plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes***. Ce dernier a été adopté en octobre 2009. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique dite globale et intégrée de tranquillité publique et de prévention et constitue le chaînon manquant entre la loi du 5 mars 2007 et sa mise en œuvre opérationnelle.

Le plan national comprend quatre moyens d'actions et cinquante mesures :

- Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéo protection (20 mesures y sont attachées)
- Coordonner les acteurs locaux de la prévention : le Maire au cœur du dispositif (10 mesures y sont attachées)
- Mieux prévenir la délinquance des mineurs (6 mesures y sont attachées)

Mieux protéger les victimes et améliorer la prévention des violences intrafamiliales (14 mesures y sont attachées)

Pour la mise en œuvre de ce plan national le Comité interministériel de la prévention de la délinquance a été mis en place. La loi du 5 mars 2007 créait également le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) qui a pour objet de venir supporter les actions mises de l'avant. Pour l'année 2010, le niveau de crédit du FIPD est de l'ordre de **50,3 millions d'euros**.

Cette somme globale est répartie en deux sous-enveloppes :

- La vidéo-protection : 30 million d'euros
 - Les autres actions de la délinquance : 20 millions d'euros
- En 2010, six grandes catégories d'actions ont été identifiées comme éligibles au FIDP.

1. La vidéo-protection
2. Les actions relatives à l'accueil et à l'orientation des victimes et à la prévention des violences intrafamiliales
3. La prise en charge des auteurs et la prévention de la récidive
4. La prise en charge des mineurs et le soutien à la parentalité
5. La prévention de la violence en milieu scolaire
6. La médiation sociale et l'éducation à la citoyenneté

Il est également intéressant de noter que ce fonds est alimenté grâce à un montant prélevé sur le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, déterminé par la loi des finances.

6.2 De ressources humaines précaires

Une des principales difficultés liée au financement est la condition de précarité, et donc la volatilité des ressources humaines. Étant donné qu'une grande partie de son budget est consacrée aux ressources humaines, l'organisme connaît des défis pour garder son personnel, pour offrir au personnel des salaires compétitifs et des perspectives de développement professionnel, etc. Dans un contexte où le roulement de personnel est fréquent, le bureau de Ville-Marie Est réussit à garder des conseillers de manière plus durable, mais a dû recourir au financement de salaires via des projets. Puisque la sécurité urbaine est un domaine d'expertise spécifique, et que la pertinence de Tandem repose aussi sur les liens de confiance développés par les conseillers sur le terrain, l'organisme se trouve ainsi fragilisé par le départ de ses employés.

6.3 Le défi d'évaluer l'impact des actions de Tandem

En tant qu'organisme financé avec des fonds publics, le Programme est soumis à des demandes de plus de transparence et de reddition de comptes, ainsi qu'à plus d'évidences sur les impacts réels de ses activités. Ces démarches bien que légitimes de la part du bailleur de fonds produisent tout de même un double effet de contrainte, à savoir, premièrement une certaine surcharge administrative et, deuxièmement, comment en arriver à défendre la pertinence de leurs actions. Il est connu que souvent les fonds identifiés à la partie évaluation des actions sont sacrifiés lors de l'adoption des subventions. En fait, on leur demande de poser des gestes en direction de la mesure des actions menées sans leur fournir les outils adéquats. Nous verrons un peu plus loin qu'il

y a moyen d'évaluer sans nécessairement engendrer des coûts faramineux. Ce que Jean-Paul Brodeur appelait *l'évaluation pauvre*.

L'ensemble de ces éléments constituent autant d'enjeux et d'obstacles au travail quotidien de Tandem. En même temps, ils rappellent la faible infrastructure du Programme et les moyens limités pour mener une série d'activités dans un domaine assez vaste. Si le portrait dressé jusqu'ici correspond surtout à ce que l'on pourrait considérer comme des « faiblesses », le Programme possède de nombreux éléments de forces qui figurent de manière implicite dans la section suivante sur les recommandations.

IV. Pistes de réflexion

Ces pistes de réflexion ou d'amélioration concernent les éléments suivants: la pertinence du Programme Tandem dans le District Peter McGill et l'Arrondissement de Ville-Marie, le cadre conceptuel et le champ d'intervention du Programme Tandem, la structure du fonctionnement du Programme, les modalités d'intervention à privilégier, les axes de travail possibles, les outils d'intervention envisageables, le partenariat et la communication, le suivi et l'évaluation et, enfin, la coopération locale et internationale.

Nous avons pu identifier dans la partie précédente les enjeux relatifs à l'offre de services de Tandem, ainsi que les besoins en matière de sécurité urbaine dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il s'agira ici de présenter des améliorations possibles et des pistes d'action du Programme Tandem dans Ville-Marie, en privilégiant des ajustements qui permettraient à Tandem d'améliorer son impact. Il ne s'agit pas de présenter une « stratégie idéale », mais des orientations qui nous paraissent envisageables. Les recommandations proposées demeurent des orientations et non des mesures « clés en main » qui, en tout état de cause, devront être élaborées, discutées et portées par les responsables du Programme.

1. La pertinence du Programme Tandem dans le District Peter McGill et dans Ville-Marie

Concernant la pertinence du Programme Tandem, nous voudrions relever deux éléments :

1.1 Maintenir un Programme Tandem dans le secteur Ouest de l'arrondissement (District Peter McGill, malgré les obstacles rencontrés)

Nous sommes d'avis de maintenir un Programme Tandem dans le secteur Ouest de l'arrondissement (District Peter McGill) et sur l'ensemble du territoire Ville-Marie, malgré les obstacles rencontrés. Les organismes consultés ont relevé l'importance d'avoir un programme comme Tandem dans ce secteur. Parmi les effets positifs de sa présence, ils ont souligné notamment: l'expertise de Tandem en sécurité urbaine, la proximité de Tandem avec les citoyens et la connaissance de problématiques sur le terrain, le rôle de Tandem en tant qu'agent de liaison avec la Police, l'arrondissement et les élus. Malgré les obstacles rencontrés, la présence de Tandem et une meilleure adaptation de l'offre de services aux besoins du secteur sont nécessaires.

De plus, dans le cadre où le Comité de la Sécurité Publique a identifié des axes prioritaires d'intervention pour son plan d'action en sécurité urbaine dans l'arrondissement, il est important que Tandem puisse y jouer un rôle important tant au niveau du conseil et de l'expertise, que de la mise en œuvre d'actions.

1.2 Fusionner les deux bureaux Tandem afin de gérer le Programme à partir d'un bureau unique

De la même manière, il nous semble pertinent serait de fusionner les deux bureaux Tandem afin de gérer le Programme à partir d'un bureau unique pour l'ensemble de l'arrondissement, tel que cela a été fait pendant l'année 2010. Cette configuration permet d'améliorer la gestion du programme en termes de ressources humaines, matérielles et financières. Elle permet aussi d'avoir une cohérence dans la coordination des activités et une culture de travail d'arrondissement - et non pas par secteur – ainsi qu'une meilleure gestion des connaissances et de l'expertise propre à Tandem.

Cette préconisation si elle est retenue permettrait également d'expérimenter une nouvelle approche à savoir : cette fusion va amener un des deux secteurs de l'arrondissement à accueillir le local physique de Tandem. Pour le secteur où il n'y aurait pas un espace physique défini nous suggérons de développer un partenariat avec le Poste de quartier du secteur et d'y installer le conseiller en prévention de Tandem. Il s'agirait là, à notre avis, d'une première. Il serait intéressant par la suite de mesurer l'impact qu'une telle mesure peut avoir sur la mise en œuvre d'activités communes entre la Police et Tandem, sur la visibilité du programme Tandem que sur la définition du plan d'action construit en accord avec les besoins de sécurité du secteur visé.

Dans un tout autre contexte, en France à la fin des années 1980 et à l'instar d'autres pays européens ou anglo-saxons, des postes d'intervenants sociaux en commissariat de police ou en unité de gendarmerie ont vu le jour. En 2005, le Chef de l'État français a appelé à la généralisation de ces expériences. Une étude récente⁷¹, indique que « **le dispositif représente une réelle plus value, souvent reconnue et appréciée par les services sociaux partenaires et les associations partenaires comme les gendarmes et les policiers** » malgré certaines difficultés d'intégration, de communication et de valorisation.

⁷¹ Évaluation du dispositif relatif à la création de postes d'intervenants sociaux en commissariat de police et groupements de gendarmerie, synthèse de l'étude, FORS – Recherche sociale, Paris, France

On répertorie en France :

- 118 postes d'intervenants sociaux dont :
 - σ 68 postes en commissariat de police
 - σ 33 postes en unité de gendarmerie
 - σ 17 postes mixtes
- Ces postes sont répartis sur 57 départements français dont 4 départements d'Outre Mer
- La majorité des postes sont en zone urbaine ou périurbaine

2. Le cadre conceptuel et le champ d'intervention du Programme Tandem

Puisque le champ d'intervention de Tandem est très vaste, et dans la mesure où la définition du mandat du Programme ne semble pas être assez claire pour tous, il serait avantageux de recadrer la définition du Programme Tandem en fonction des besoins en sécurité urbaine et des caractéristiques de l'arrondissement. En ce sens, une possibilité serait de redéfinir et de recadrer le champ d'action du Programme Tandem autour de notions telles que la cohabitation pacifique et la cohésion sociale dans les quartiers, la sensibilisation au civisme, la participation citoyenne, par exemple, en opposition à son mandat de «prévention de la criminalité» (entendu sous l'angle de l'autoprotection face aux délits).

En effet, selon les personnes interrogées et les différents documents consultés, une des principales problématiques présente dans l'arrondissement en termes de sécurité urbaine est le problème des incivilités - qui sont à l'origine du sentiment d'insécurité – ou les conflits de voisinage. La *Cohabitation dans les espaces publics* a également été identifiée comme un des axes prioritaires du Comité de la sécurité publique.

Des expériences dans d'autres pays (France, Belgique, Colombie, Angleterre, etc.) démontrent que la prévention de la criminalité peut être axée autour de notions comme la cohésion sociale, la cohabitation pacifique, la réduction des incivilités. Cette redéfinition s'encadre non seulement dans une approche de prévention de la criminalité au sens large, mais aussi dans le respect du mandat de Tandem tel qu'il est défini par la Ville centre.

Par ailleurs, cela correspond en partie à l'approche déjà entamée dans des projets développés par Tandem VME (ex : projet SEMO, *Sécurisons nos environs*, etc.) et qui pourrait être ajustée aux réalités du secteur Ouest.

Également, l'arrondissement Ville-Marie est un territoire où de nombreux projets de construction, d'aménagement voient le jour. Les notions de sécurité et de cohabitation

sont au cœur de ces projets ou du moins devraient l'être. C'est en réponse à ce constat que naissait en 2007 le **Comité d'orientation et de vigie en matière d'occupation des espaces publics et de gestion des incivilités**. Tout récemment ce dernier est devenu le **Comité d'orientation et de vigie en matière de partage des espaces publics** où siège, entre autres, l'arrondissement Ville-Marie.

On se rappellera qu'en 2002 sous l'Égide du programme Femmes et ville de la Vulli de Montréal **un Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire était réalisé**.

“Le guide d'aménagement sécuritaire focalise l'action sur l'aménagement de l'espace et des lieux publics dans lesquels se produisent des actes criminels et délinquants. Il s'agit de repérer les éléments de l'environnement physique qui peuvent susciter un sentiment d'insécurité et augmentent le risque d'être victime d'un acte criminel... Cependant, certains des principes proposés débordent du cadre strict de l'environnement physique pour rejoindre les attitudes des citoyennes et des citoyens qui utilisent et transforment ces espaces publics”.

Le guide repose sur six principes d'aménagement urbain sécuritaire :

- Savoir où l'on est, où l'on va
- Voir et être vu
- Entendre et être entendu
- Pouvoir s'échapper et obtenir des secours
- Vivre dans un environnement propre et accueillant
- Agir ensemble

Source : Institut d'aménagement et d'urbanisme – Société no 529- novembre 2010

Au cours des années, les marches exploratoires ont été le véhicule privilégié pour étudier la qualité sécuritaire de certains sites en construction, en rénovation ou en élaboration. Le bureau Tandem de l'arrondissement a effectué un certain nombre de marches exploratoires

Depuis 2007, la loi française rend obligatoire la réalisation d'une étude préalable sur la sécurité publique pour certains projets de construction et d'aménagement .En 2010, ce dispositifs législatif a été généralisé aux opérations de rénovation urbaine. Par contre on semble reprocher à ce dispositif actuellement de trop se centrer dans la mise en relation entre l'urbanisme et la sécurité sur une prédominance marquée en faveur de la

prévention situationnelle ***et cela dans une interprétation très technique et sécuritaire qui n'est pourtant pas la seule.***

L'étude de sûreté et de sécurité publique comprend trois éléments :

- Un diagnostic, qui vise à la fois les manifestations liées à l'insécurité, mais aussi le contexte social et urbain et ses dynamiques
- Une analyse du projet, qui entend identifier les risques générés par le projet lui-même et la manière dont il répond aux risques mis en évidence dans le diagnostic
- Des préconisations qui correspondent à trois domaines;
 - σ Architectural ou urbain (composition urbaine ou spatiale)
 - σ Technique (mesures de sécurisation comme le contrôle des accès)
 - σ Humain et organisationnel (gestion des lieux et d'organisation des partenariats)

Les correspondants de nuit – Mairie de Paris

Les correspondants de nuit sont des médiateurs dont la mission est de faire en sorte que la rue redevienne un lieu d'échange et de tranquillité. Par leur présence quotidienne sur le terrain, en soirée et la nuit, ils sont à même de répondre aux besoins concrets des habitants, parfois aux prises avec un environnement difficile ou des troubles nuisant à la vie collective.

Les correspondants de nuit c'est :

- Prévenir les nuisances et les incivilités
- Assister, secourir, accompagner les personnes
- Écouter, renseigner, orienter les habitants
- Veiller sur le quartier grâce à un véritable service de proximité
- Encourager la médiation et le lien social
- Participer à la lutte contre l'exclusion et la détresse

Dans quels cas ils interviennent?

- *La résolution des petits conflits par la médiation*
- *La présence rassurante et le lien avec les services publics*
- *La veille technique :*
 - σ État quotidien du quartier (propreté, salubrité, éclairage...)
 - σ Signalement immédiat aux services compétents des dysfonctionnements pouvant entraîner un danger ou une nuisance importante
 - σ Suivi quotidien des problèmes soulevés
- *La veille sociale :*
 - σ Signalement immédiat aux services compétents des personnes en danger et des situations de crise
 - σ Assistance et orientation
 - σ Détection des situations de souffrance (violences intrafamiliales, mineur en errance...) et signalement aux institutions concernées

Les correspondants de nuit sont sous la juridiction de la mairie de Paris et financés par cette dernière depuis 2004.

Évaluation

Une étude de la satisfaction des habitants réalisée en 2005 par l'Institut IPSOS auprès de 700 personnes montre que les correspondants de nuit sont bien identifiés par les habitants et offrent une présence rassurante, même si une minorité d'entre eux fait appel à leurs services. Une autre évaluation produite par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique montre que le service réalisait en moyenne 750 interventions mensuelles. L'Observatoire note une diminution de la délinquance dans l'arrondissement par rapport aux autres arrondissements, même s'il précise que les données doivent être approfondies (Rapport international du CIPC, 2008).

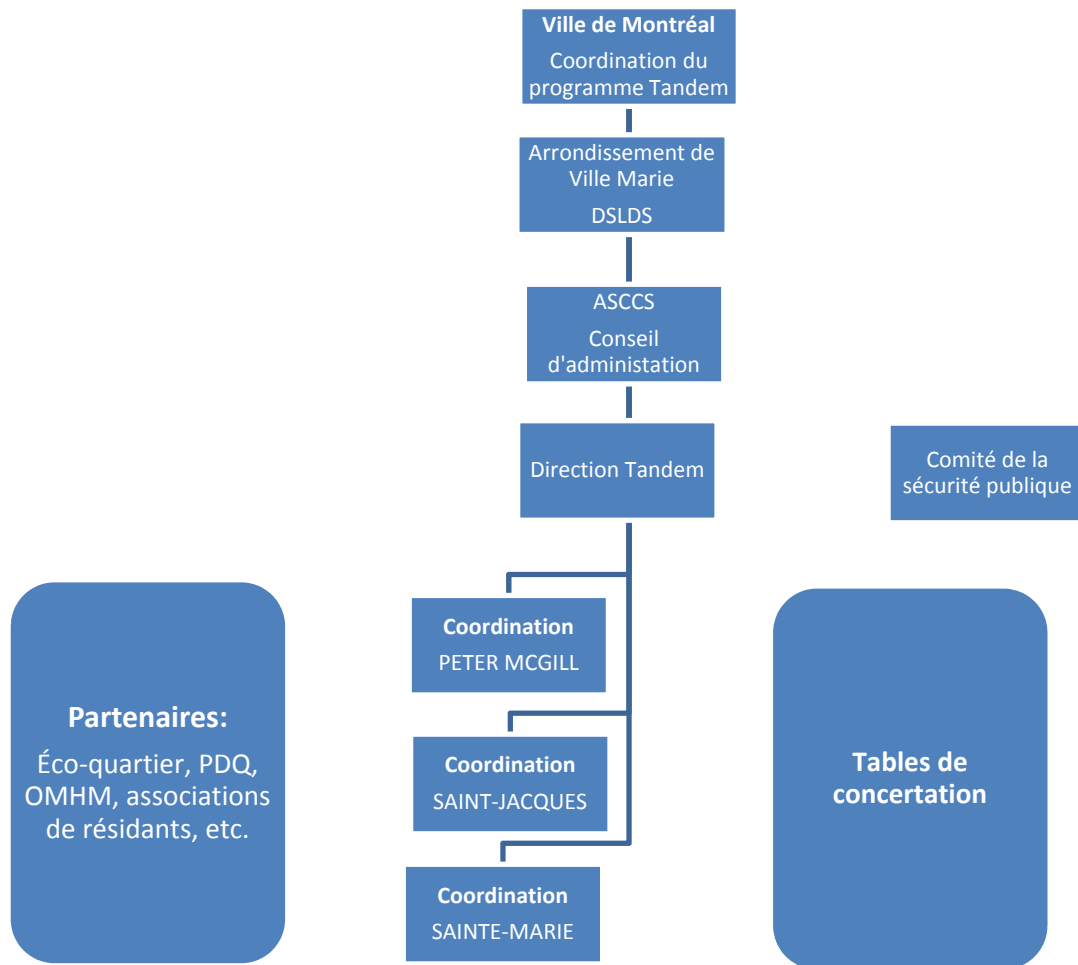
3. La structure de fonctionnement du Programme

3.1 Structurer le programme sur la base de trois coordinations - ayant minimalement un répondant par secteur - relevant directement de la Direction de Tandem VM

Quant à la structure du Programme, dans une configuration où il y aurait un seul bureau Tandem pour l'ensemble de l'arrondissement, il y aurait également un seul mandataire et une seule direction. Afin de respecter la spécificité et les caractéristiques de chaque secteur, il serait souhaitable d'avoir trois coordinations – Peter McGill, Saint-Jacques, Sainte-Marie - relevant directement de la Direction de Tandem, ayant minimalement un répondant par secteur et des plans d'intervention spécifiques à chacun des secteurs. De cette manière, l'expertise de Tandem et sa connaissance du terrain seraient au service des besoins de chaque secteur (*voir organigramme à la page suivante*).

3.2 Capitaliser sur les acquis de Tandem à partir de l'équipe de travail en place

Il serait également pertinent de capitaliser sur les acquis de Tandem à partir de l'équipe de travail actuellement en place, qui a développé une expertise reconnue en sécurité urbaine, qui possède une connaissance approfondie de leurs secteurs d'intervention et qui a noué des liens de confiance avec des groupes de résidents. Ainsi chaque coordination aurait des liens et des collaborations avec des partenaires (notamment Éco-quartier, PDQ, OMHM, associations de résidents, etc.) situés en priorité sur le territoire qu'ils desservent. En même temps, chaque coordination a le rôle de participer aux tables de concertation pertinentes présentes dans chaque district. Au niveau de l'Arrondissement, Tandem pourrait avoir une représentation unique au Comité de sécurité publique de l'arrondissement.



Structure possible du programme (organigramme proposé par le CIPC)

4. Les axes de travail à prioriser

À notre avis, le bureau Tandem doit pouvoir jouer un rôle central dans la définition des orientations de l'arrondissement en matière de sécurité urbaine en s'appuyant sur les orientations sous-jacentes au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Comme nous l'avons fait ressortir antérieurement, le Maire de l'arrondissement doit être le moteur de cette prise en compte de la sécurité quotidienne des habitants et faire en sorte que le plan stratégique développé soit en phase avec les besoins identifiés.

Il faudrait donc prioriser des axes de travail autour de :

- Identification des besoins de sécurité et des réponses à donner aux problèmes de sécurité dans l'arrondissement
- Information et sensibilisation
- Amélioration du cadre de vie
- Rôle conseil

Lors d'un développement futur, les axes de travail impartis à Tandem pourraient graviter autour de :

AXE 1 : Identification des besoins de sécurité et des réponses à donner aux problèmes de sécurité dans l'arrondissement

Dans un premier temps, Tandem devrait être en mesure de produire, avec la collaboration de tous les acteurs intéressés par la sécurité, un portrait réaliste de la criminalité et de l'insécurité dans l'arrondissement. Ce portrait devrait tenir compte des spécificités de chacun des districts de l'arrondissement. Dans un deuxième temps, Tandem devrait déployer un plan d'action et sa mise en œuvre qui tiendraient compte de ces problématiques qui interpellent chacun des partenaires. Dans un troisième temps, il faudrait prévoir l'évaluation des actions ou de certaines actions menées.



Source : Institut de la prévention du crime

Dans le cas qui nous préoccupe, le rôle joué par l'instance de concertation dans le modèle ci-dessus devrait être assumé par le Comité sur la sécurité publique où sont réunis les principaux acteurs dont Tandem.

AXE 2 : Information et sensibilisation

Il demeure toujours difficile de mobiliser la population si cette dernière n'a pas à sa disposition une information pertinente. C'est ainsi qu'une stratégie de communication bien articulée en direction du public est essentielle. Développer cette stratégie en collaboration avec le Service de la police pourrait revenir à Tandem. Tandem pourrait également conduire des enquêtes de victimation ou sur les perceptions de la sécurité dans les différents districts ou encore à la grandeur de l'arrondissement.

Les statistiques criminelles sur Internet

Le service de police de Winnipeg diffuse des statistiques à jour sur la criminalité à l'intention du public. Les statistiques relatives à la plupart des crimes majeurs sont mises à jour quotidiennement et il est possible d'obtenir un aperçu des tendances hebdomadaires, mensuelles et annuelles. Des cartes géographiques informatisées présentent l'incidence de ces crimes dans chacun des districts policiers de la ville. (Page d'accueil en anglais de la ville www.winnipeg.ca -icône CrimeStat).

Source : Institut de prévention du crime

Évidemment, des sessions d'information, plus traditionnelles, à la fois pour bien comprendre le phénomène et surtout pour sensibiliser les habitants aux mesure et/ou

attitudes à prendre pour contrer le ou les problèmes de sécurité, sont à privilégier. Par exemple, des sessions portant sur les mesures préventives pour éviter d'être une victime d'un cambriolage ou d'un vol d'automobile seront à propos si le diagnostic a reconnu cette problématique. Dans ce même ordre d'idée, des campagnes de sensibilisation grand public portant sur les enjeux de la sécurité dans l'arrondissement pourraient être envisagées tout en identifiant les outils mis à la disposition de la population pour agir sur leur propre sécurité.

AXE 3 : Amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie rejoint l'idée du **Vivre ensemble harmonieusement**, c'est-à-dire dans le respect des uns et des autres. Le mieux vivre ensemble passe indubitablement par la cohésion sociale voire par la cohabitation de groupes aussi différents les uns que les autres. Cette recherche de cohabitation sans heurt fait appel à la mise en place de dispositifs qui pourront agir rapidement lorsque cet équilibre est fragilisé ou risque d'être rompu. Un de ces dispositifs développé au cours des années avec beaucoup de vigueur en Europe est la **Médiation sociale ou encore citoyenne**. L'Organisme BRAAVO à Bruxelles (Bruxelles Avance- Brussel Vooruit) décrit les fonctions principales du médiateur comme suit :

- Assurer le lien entre les différents acteurs de la vie sociale, de manière à développer le lien social, initiant ou soutenant des actions communautaires locales;
- Informer les autorités locales des problématiques rencontrées au sein des quartiers et, inversement d'informer la population des initiatives prises par la Ville;
- Constituer une interface entre la population et les pouvoirs locaux, anticipant, dans la mesure du possible, l'émergence de problématiques et proposant des solutions concrètes

Les incivilités sont également au nombre des éléments qui peuvent porter atteinte ou fragiliser ce mieux vivre ensemble. La médiation sociale peut également être mise à profit pour intervenir sur ces situations.

Enfin, tout le support ou l'accompagnement offert soit à une Association de résidents ou encore à des HLM qui sont aux prises avec des problèmes de criminalité ou d'insécurité va contribuer à améliorer le cadre de vie de l'arrondissement.

Le laboratoire local de sécurité du quadrilatère X

Le laboratoire local de sécurité est un outil qui vise la participation citoyenne dans la recherche de réponses à des problèmes identifiés. C'est un outil qui a été développé au sein de l'organisme BRAVVO à Bruxelles(Belgique). Ce dispositif permet de mettre en commun les problèmes d'un secteur et d'adresser ces problèmes à toute la collectivité afin de trouver les réponses appropriées en fonction des responsabilités des uns et des autres. Ce dispositif pourrait être sous l'initiative de Tandem en collaboration avec différents partenaires : EMU, SPVM, Arrondissement... Vous trouverez ci-dessous une étude cas concret tel que défini dans le rapport d'activités de l'organisme BRAVVO :

Le laboratoire local de sécurité du square Prince Léopold : Projet Fondation Roi Baudouin

"Le Square Léopold est un lieu plutôt agréable à vivre. En 2006, toutefois, des incidents renforçant le sentiment d'insécurité marquent le quartier : règlement de compte entre jeunes, disputes pour l'occupation des espaces du square. Ces événements ne se traduisent pas forcément dans les statistiques policières. Mais les travailleurs sociaux constatent que le quartier vit un effritement de la cohésion sociale et une recrudescence des conflits intergénérationnels autour du parc, doublés d'un sentiment d'insécurité, chez les personnes âgées mais aussi dans les familles qui ne souhaitent pas que leurs enfants jouent dans ce parc.

Les professionnels du terrain (Bravvo, associatif, police et SISP) se réunissent avec la volonté de lancer un projet avec les habitants. Il s'agit entre autres d'un groupe *sécurité* avec la police et de groupes de travail de BRAVVO. Le square Léopold est choisi comme quartier-test pour implanter des groupes de parole. Tous les médiateurs sociaux des équipes BRAVVO subsidiées par la Région, et non uniquement ceux concernés par le quartier, participent au lancement du laboratoire...

En septembre 2007, l'équipe de BRAVVO réalise une enquête pour évaluer de façon tangible les problèmes ressentis par la population sur et aux abords du square. Ces conversations de rue réalisées au porte à porte permettent d'affiner le projet présenté au comité de soutien. Ce dernier composé d'associations, d'acteurs communaux et institutionnels a pour mission d'établir un plan de travail, à présenter aux responsables politiques. Un groupe-pilote est désigné au sein de ce comité. Plusieurs partenaires des logements sociaux, du CPAS, de la maison communautaire de quartier(OASIS), du projet d cohésion social, de la division de la police de quartier organisent ainsi la création de groupe de parole. Pour se faire connaître et inviter les habitants à participer au groupe de parole, une animation *phare* est organisée fin 2007 dans le quartier. Sur base des informations récoltées et des demandes des habitants, un groupe de parole et d'action est constitué, composé des représentants communaux, associatifs et de quelques habitants.

En 2008, le projet a connu plusieurs développements :

- Janvier 2018 : réunions d'un comité de soutien du projet (élargi aux élus et secteur associatif)

- Février 2008 : formation des médiateurs et des partenaires (15 personnes) à l'animation de groupes de parole et de débats citoyens
- Mars 2008 : lancement et co-animation d'un groupe de parole (8 habitants et les partenaires tels que la Police, les services de terrain et les associations, soit une vingtaine de personnes au total) pour créer une cohésion sociale, clarifier l'état des problèmes du quartier et cibler la dynamique à lancer. Un plan d'action a été élaboré selon les thèmes jugés prioritaires par le groupe de parole : la propreté, les missions des gardiens de parc, l'animation du square.
- Mai 2008 : réalisation d'une *marche exploratoire* avec les habitants et les professionnels (dont la Police) pour identifier les problèmes du quartier.
- Décembre 2008 : réunion sur la propreté. Entre les habitants et les élus locaux, en présence de l'Échevine de la Propreté, de l'Échevin des Sports, de l'Echevin des Espaces verts et des aires de jeux. Un dépliant *Le square Prince Léopold en action* a également été distribué. Ce dépliant présente les services partenaires et explique les objectifs du projet. »

Comme on peut le constater, pour augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité, l'arrondissement peut intervenir à différents niveaux. L'aménagement urbain est l'un de ces niveaux. Le Guide pour un environnement urbain sécuritaire produit par la Ville de Montréal est un outil formidable à ce chapitre et Tandem est dépositaire cette expertise.

Vous trouverez ci-dessous une expérience de médiation menée en Belgique.

Belgique- Evere

La commune d'Evere, d'une population de 36 000 habitants, a adapté le dispositif des Correspondants de nuit à sa réalité à partir de 2002. Les 16 médiateurs interviennent selon la plage horaire de 10h00 du matin à 2h00 de la nuit, et ce, 7 jours sur 7. Contrairement à Paris la gestion de ce dispositif est assuré par une OSBL indépendante financée par :

- 1/3 la Commune
- 1/3 la Région de Bruxelles Capitale
- 1/3 le Ministère de l'Intérieur belge

En 2009, le dispositif de médiation à Evere :

- A reçu 2 400 appels
- A reçu 700 visites à leur bureau
- A réalisé 900 interventions
- A effectué 4 500 rondes dans les 15 secteurs identifiés

AXE 4 : Rôle conseil

L'arrondissement au fil des années s'est doté d'un dispositif de coordination et d'actions au regard des problématique de sécurité qui ont cours dans l'arrondissement, le **Comité de sécurité publique**. Cette instance est en quelque sorte le lieu névralgique où devrait se dessiner le plan stratégique d'intervention de l'arrondissement en matière de sécurité publique. C'est là où doit se manifester un leadership quant aux actions à mener. Ces actions doivent reposer sur la connaissance, c'est-à-dire sur un diagnostic à jour de la criminalité et du sentiment d'insécurité. À cet égard, Tandem devrait être appelé à jouer un rôle prépondérant auprès de cette instance.

Comme le Comité de sécurité joue un rôle pivot dans la réponse à donner aux problèmes de sécurité urbaine dans l'arrondissement, il est primordial qu'il ait à sa disposition une information des plus pointues pour exercer adéquatement son rôle. À cet égard, le Comité ne peut se reposer uniquement sur la statistique criminelle et doit prendre en compte le sentiment de sécurité de sa population. Ainsi une enquête menée par Tandem Montréal sur le sentiment de sécurité pourrait s'avérer un outil fort utile pour le Comité. Ces enquêtes en direction des citoyens peuvent également se faire de manière ciblée (i.e. sur un territoire prédéterminé et non obligatoirement sur l'ensemble de l'arrondissement).

Depuis 2007, l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE) en France a développé un volet victimation intitulé **CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ**.

Exemple de questions

- Votre quartier est-il concerné par les problèmes suivants?
 - Mauvaise image du quartier
 - Délinquance
 - Environnement dégradé
 - Circulation
 - Bruit
- Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité à votre domicile?
- Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité dans votre quartier?
- Au cours des douze derniers mois, est-il arrivé dans votre quartier ou votre village que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement

On pourrait également ajouter bien d'autres questions telles :

- Est-ce que vous avez peur de vous promener seul à la tombée du jour?
- Est-ce que vos craintes vous restreignent dans vos déplacements?
- Y a-t-il un ou des endroits publics dans votre secteur où vous ne vous sentez pas en sécurité
- Selon vous, parmi, les choix suivants, quel sont les 3 mesures prioritaires qui augmenteraient votre sentiment de sécurité?

Comme on peut le constater Tandem peut jouer un rôle très actif à travers ces différents axes. Les moyens permettant de répondre à ces 4 axes peuvent être très variés et doivent s'inscrire dans un plan global de sécurité urbaine de l'arrondissement, et ce, en complémentarité à tous ce que font les autres acteurs. À ce titre, le Comité de sécurité publique doit jouer un rôle de coordination de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan stratégique en matière de sécurité publique dans l'arrondissement.

5. Les modalités d'intervention à privilégier

Afin de maximiser l'impact de ses actions, Tandem peut ajuster certaines modalités d'intervention. Nous voulons présenter ici quelques éléments d'ordre général et autres plus spécifiques.

5.1 Le diagnostic est un des outils qui devrait servir de guide d'orientation pour cibler et prioriser les problématiques et les enjeux d'intervention en sécurité urbaine dans l'arrondissement

De manière générale, il est important de pouvoir cibler des problématiques et des publics-cible en fonction des résultats des outils tels que le diagnostic local de sécurité de l'arrondissement. Le diagnostic est l'un des outils qui devrait servir de guide d'orientation pour cibler et prioriser les problématiques et les enjeux d'intervention en sécurité urbaine dans l'arrondissement. Il serait également approprié que le plan d'action qui en découlera soit en phase avec le diagnostic. Enfin, il faut également ne pas omettre de prévoir l'évaluation des actions menées.

En ce qui concerne les ajustements plus spécifiques, ils peuvent prendre différents formes:

5.2 Offrir les services de Tandem en priorité dans le cadre de projets, ciblant des secteurs géographiques spécifiques

Il serait pertinent d'offrir les services de Tandem en priorité dans le cadre de projets ciblant des secteurs géographiques spécifiques (en opposition à l'offre de services destinés à tous les résidents de l'arrondissement). Tandem peut mettre sur pied des projets spécifiques visant à augmenter le sentiment de sécurité des résidents tels que des projets du même type que «Sécurisons nos environs» et «Sécurité par la mobilisation (SEMO)», réalisés par Tandem Est et qui ont eu des résultats positifs. Ce type de projet permet de mobiliser les citoyens d'un secteur spécifique et de les accompagner dans l'amélioration de leur qualité de vie sur le plan du cadre physique (embellissement et

aménagement sécuritaire) et de la cohabitation entre résidents. Ainsi, Tandem pourrait travailler en partenariat avec l'OMHM et Éco-Quartier afin de réduire les incivilités et améliorer la cohabitation dans certains HLM ou quadrilatères spécifiques. Cela pourrait se faire en créant, par exemple, un comité de résidents. En ce sens, le rôle de conseillers s'assimilerait davantage à celui d'un agent de milieu. Un avantage intéressant de ce type de projet de développement social est qu'il permet d'intégrer les offres de services traditionnelles (comme par exemple : séances d'information, visites sécuritaires, marquage de biens) dans le cadre d'une intervention plus en profondeur de soutien aux résidents. Toutefois, il est important que le financement de ces projets soit récurrent.

Un autre aspect important qu'il serait pertinent d'intégrer dans le cadre de ce type de projets est le « volet interculturel ». À quelques reprises, des personnes interviewées dans le secteur Ouest de l'arrondissement ont mentionné les relations interculturelles comme source de conflits quotidiens ou d'irritabilité, ceux qui amène certains à responsabiliser les « nouveaux arrivants ». Néanmoins, il est important que les organismes et les résidents soient outillés sur la manière d'appréhender les relations interculturelles. Dans l'Est de l'arrondissement, le CRIC (Carrefour de ressources à l'interculturel) fait un important travail de sensibilisations auprès des organismes et des résidents et a même développé des outils de manuels de sensibilisation aux relations interculturelles et à la diversité.

Programme de revitalisation urbaine intégré (RUI) – Ville St-Laurent : un exemple de diagnostic micro-local

Dans le cadre d'un Programme de revitalisation urbaine intégré (RUI) à Ville St-Laurent, une expérience intéressante de diagnostic de sécurité micro-local a été conduite : **Place Benoît, un ensemble de 27 bâtiments comportant 240 logements et entre 500 et 750 résidents.**

Le projet de sécurité urbaine de Place Benoît s'inscrit dans la foulée du *Programme régional de soutien au développement d'environnements sécuritaires dans les collectivités locales* de la Direction de santé publique de Montréal et est mené à Saint-Laurent dans le cadre du projet de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) de Place Benoît, visant à améliorer les conditions de vie des résidents du complexe immobilier.

Ce programme a pour but de « promouvoir des environnements sécuritaires afin de diminuer les risques de violence et d'agression envers les groupes vulnérables (femmes, jeunes, aînés, handicapés) et augmenter leur sentiment de sécurité »¹. Ainsi, pour sa première année, le projet sécurité urbaine de Place Benoît prévoit les activités suivantes:

- La réalisation d'un diagnostic de sécurité de Place Benoît ;
- La sensibilisation et la mobilisation des résidents de Place Benoît et la consolidation d'un partenariat autour de l'enjeu de la sécurité;
- La réalisation de marches exploratoires afin d'identifier des éléments de l'environnement qui comportent un risque pour la sécurité ;
- L'identification des enjeux et la priorisation des actions;
- L'élaboration d'un plan d'action ;
- L'évaluation de chacune de ces étapes.

D'une manière plus générale, l'ensemble de ces activités se résume en deux étapes essentielles : la **réalisation d'un diagnostic** et l'**élaboration d'un plan d'action** (suivies lors de la reconduction du projet, de la **mise en œuvre du plan d'action** et d'une **évaluation** de celle-ci). Le présent document abordera surtout la première de ces étapes qui constitue la base de l'ensemble de la démarche.

De cette manière, le diagnostic basera ses analyses sur ces deux dimensions : **la criminalité** (sécurité objective) et le **sentiment de sécurité** (sécurité subjective), portant son attention sur les enjeux, les problématiques et les perceptions qui ont un impact sur la qualité de vie des résidents. À ce sujet, il est important de rappeler que cette étude vise la réduction de la **violence interpersonnelle de type communautaire**.

Pour plus d'informations :

http://saintlaurent.ville.montreal.qc.ca/fr/viequa/commu/sommaire-fr-final_1.pdf

5.3 Travailler prioritairement avec les résidents organisés (ex : associations de résidents), plutôt qu’individuellement, et soutenir la création de comités de résidents

Dans le même ordre d’idées, il serait pertinent pour Tandem de travailler prioritairement avec les associations de résidents existantes (et soutenir la création de comités de résidents), plutôt qu’avec des résidents individuels répartis à l’échelle de l’arrondissement. Dans un arrondissement qui compte des secteurs où il y a proportionnellement peu de résidents, et où ils sont difficiles à mobiliser, il serait important de miser sur le capital et la volonté de mobilisation de regroupement de citoyens tels que Village Shaughnessy, Percy Walters et Victor Hugo dans Peter McGill, ou *Les ruellards* dans Saint-Jacques, qui cherchent à améliorer la qualité de vie dans leurs secteurs. L’accompagnement auprès de ces regroupements de citoyens permettrait l’identification de problématiques de sécurité, la liaison (par exemple, faire parvenir leurs demandes auprès de l’arrondissement ou la Police), la référence (vers d’autres ressources communautaires) et le soutien (par exemple : présenter des mémoires auprès des autorités) vers la recherche de solutions. En plus, ce travail d’accompagnement permet de favoriser et d’animer la dynamique communautaire, d’encourager la participation, à travers des réunions régulières, à des séances d’information, de sensibilisation et de soutien à l’organisation d’événements. De la même manière, il peut avoir d’autres lieux d’interventions, tels que des HLM, où grâce à l’implication de citoyens, Tandem peut aider à la mise sur pied de comité de résidents. Le comité de voisinage du HLM Saint-Timothée est un exemple concret de ce type de démarche.

Adoption de parcs

Dans un objectif de réappropriation des parcs ou espaces publics, Tandem Ville-Marie pourrait développer un projet autour du dispositif *Adoption de parcs en collaboration avec Eco-Quartier*. Par ce dispositif, il s’agit de responsabiliser les citoyennes et les citoyens afin de rendre les parcs plus attrayants et sécuritaires. Cette action s’inscrit dans une action de la recherche *du mieux vivre ensemble*. Par exemple, si les riverains d’un parc s’investissent dans un tel projet, il pourrait y avoir une indication à l’entrée et à la sortie du parc indiquant que celui-ci a été adopté par les citoyens de ou des rues suivantes. Plusieurs villes au Canada et aux États-Unis ont fait sien ce dispositif. Vous trouverez en annexe 2, le dépliant d’information publié par la Ville de Brampton en Ontario.

Ottawa

Adopter un parc (*Adopt-a-Park*) ou une chaussée est un programme de la ville d’Ottawa qui vise à encourager la participation communautaire dans l’entretien des parcs. Et l’amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des résidents Cette initiative constitue un partenariat entre la Ville et des bénévoles. Ce dispositif a plus de 10 ans d’existence comptant 120 parcs et 60 routes adoptés.

Hamilton

Le programme est conçu aider la Ville d'Hamilton à faire en sorte que ses parcs et/ou espaces publics soient conviviaux et sécuritaires. Il vise à mobiliser la population à s'engager et à se responsabiliser face à la propreté et à la sécurité des parcs. Tout comme Ottawa, Hamilton offre l'équipement et les fournitures pour mener à bien cette activité.

Ces interventions à l'échelle micro-locale peuvent aussi s'appuyer sur des outils:

Trousse pour un meilleur voisinage (Prévention du crime Ottawa)

Cette trousse contient des idées, des renseignements et des ressources afin d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers d'Ottawa. Pour ce faire, la « Trousse pour un meilleur voisinage » est divisée en 6 sections.

- **Bâtir un meilleur voisinage** : Cette section s'appuie sur la théorie de la vitre brisée. On y explique comment faire pour être un bon voisin et ainsi augmenter la qualité de vie et la sécurité dans le voisinage.
- **Comment faire** : La deuxième section aborde différents thèmes (ex. : les drogues, le vol d'identité, les graffitis, les normes de propriété, etc.) en regard non seulement aux lois et aux devoirs de chacun, mais également aux moyens dont les citoyens disposent pour gérer ces problèmes.
- **Impliquez-vous** : Cette section fait état de différentes activités et initiatives qui peuvent être menées par les résidents du quartier afin de créer et maintenir un milieu de vie sécuritaire (ex. : former une association de voisinage, organiser une fête de quartier, lancer un bulletin communautaire, etc.).
- **Qui peut nous aider** : Cette quatrième section amène le résident de quartier à mieux comprendre les différents services qui peuvent lui venir en aide lors d'un conflit.
- **Ressources** : Cette section répertorie les différentes ressources qui peuvent contribuer à un meilleur voisinage.
- **Exemples de réussite** : Finalement, la dernière section illustre à l'aide d'exemples comment les contributions de chacun peuvent aider à changer les choses.

La trousse est disponible sur le lien suivant :

http://crimepreventionottawa.ca/uploads/files/CPO_Toolkit_PDF_French.pdf

6. Les interventions à privilégier et les approches novatrices

Dans ce cadre de reformulation des activités de Tandem, il est pertinent de se demander dans quelle mesure le panier de services de Tandem (services traditionnels) sont encore valables. Plus haut dans ce rapport, nous avons produit un tableau présentant notre appréciation sur les services de Tandem. Nous reprenons ici une partie de ce tableau avec les activités de base de Tandem qui devraient être maintenues selon nous. Dans la colonne, niveau de responsabilité, nous indiquons, quels acteurs devraient jouer le rôle principal, et quels organismes pourraient intervenir en soutien :

Activité	Niveau de Responsabilité	
	Majeure	Mineure
Promotion de Tandem	Organisme en sécurité urbaine	SPVM, Arrdt.
Séances d'information	Organisme en sécurité urbaine	SPVM
Marches exploratoires ⁷²	Organisme en sécurité urbaine	SPVM, Arrdt
Sécurité du domicile (Visites sécuritaires, On est plaqué)	Organisme en sécurité urbaine	SPVM, Arrdt.
Prévention de vols automobiles	SPVM	Organisme en sécurité urbaine

Tableau 11 : activités actuelles de Tandem à maintenir⁷³

Dans ce même cadre, au delà de services de base que Tandem peut continuer à offrir, Tandem pourrait aussi développer et offrir d'autres services, répondant ainsi aux besoins de sécurité de l'arrondissement. Nous présentons dans donc le tableau suivant une série de nouvelles activités que Tandem pourrait développer et qui correspond aux besoins identifiés pour l'arrondissement.

⁷² Outil pour analyser la sécurité de la ville en fonction du point de vue des femmes en réunissant un groupe de femmes pour parcourir un secteur de la ville identifié au préalable comme insécurisant. Les marches exploratoires visent à développer chez les participantes un sentiment d'appropriation et de contrôle de leur environnement. Plus d'information dans :

http://www.femmesetvilles.org/seminar/francais/themes_fr/the_marches_fr.htm

⁷³ Vous trouverez nos commentaires au sujet de chaque activité de Tandem dans le **Tableau général des activités de Tandem** au point 4.4 de ce même chapitre. Nous y indiquons quelles activités nous estimons qu'il faut maintenir, repenser ou abandonner.

Tableau 12 : nouvelles activités à développer par Tandem

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Stratégie de communications	Planification de la promotion structurée de Tandem afin d'assurer sa visibilité et sa compréhension de la part des citoyens et des ressources. C'est un plan basé sur l'utilisation d'une série d'outils de communications (médias : tv, radio, journaux, internet, lettre électronique, brochure, etc.).	Afin d'atteindre son public, Tandem doit définir son message (ex : rôle, mandat, services, etc.) et identifier les moyens de communications que lui permettront d'atteindre efficacement son public cible. Il serait important que cette stratégie soit développée tant à l'échelle locale (ex: média locaux), qu'à l'échelle de la ville (ex : médias de masse).	L'avantage de la stratégie de communication est qu'elle permet à Tandem de définir clairement le message qu'elle veut communiquer quant à ses services. En plus, cela permet de dépasser la diffusion de services de manière individualisée et, grâce aux outils identifiés, il peut atteindre son public plus efficacement.	Tandem	Arndt.

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Campagne de sensibilisation sur les incivilités	Créer une campagne de sensibilisation auprès de résidants et des organismes abordant différentes problématiques de sécurité quotidienne, de cohabitation ou de civisme. Des séances (sous forme de modules) pourraient s'adresser à différents publics cible (ex : écoles). Il est important que le choix du thème général de la campagne et les modules spécifiques (ainsi que les publics cibles) soient identifiés à partir des problématiques prioritaires de l'arrondissement.	Tandem doit sensibiliser tous les résidants à une série de problématiques reliées aux incivilités et à la cohabitation. Au lieu d'avoir une liste de séances d'informations diverses, il vaudrait mieux les articuler autour d'un sujet commun. Cela permettrait d'améliorer l'efficacité et l'impact des messages.	Cela permet d'adresser les problématiques de l'arrondissement de manière articulée autour d'une campagne plus large. Cela contribuerait également plus efficacement à la visibilité et aux efforts de communication de Tandem. En plus, cela permettrait d'associer et de valoriser l'expertise de Tandem et de ses partenaires.	Tandem	SPVM, Eco-Quartier, Arndt. Dialogue, Spectre de rue, cactus

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Enquêtes de victimisation ⁷⁴	Enquêtes auprès de la population (sous forme de questionnaire) visant à connaître la nature et l'étendue de la criminalité dans un territoire donné, le sentiment de sécurité des habitants, voire la perception de ceux-ci sur les institutions chargées de la sécurité. Les enquêtes de victimisation peuvent être menées à l'échelle, nationale, locale mais aussi micro-locale.	Mieux connaître les priorités des résidents et l'impact des actions menées par Tandem. Les enquêtes de victimisation permettent d'avoir un portrait réel de la criminalité et du sentiment de sécurité des résidents de l'arrondissement.	Des micro-enquêtes régulières de victimisation administrées dans des territoires spécifiques d'intervention (ex : un quadrilatère identifié) permettent d'actualiser les données du diagnostic (concernant les préoccupations de résidents) et d'apprécier l'impact des interventions sur la sécurité et le sentiment de sécurité. Ces enquêtes de victimisation localisées sont plus faciles et moins chères à réaliser qu'un diagnostic à l'échelle de l'arrondissement. Cela permet de jouer un rôle de veille quant à l'évolution du sentiment de sécurité	Organisme en sécurité urbaine	SPVM, Arndt

⁷⁴ Comme indiqué, nous suggérons que Tandem puisse être chargé de mener des enquêtes de victimisation à l'échelle de l'arrondissement ou dans des secteur géographiques spécifiques (Voir tableau sur micro-diagnostic à Place Benoît) et ce, sur une base régulière.

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Laboratoire local de sécurité	Le laboratoire local de sécurité est un outil qui vise la participation citoyenne dans la recherche de réponses à des problèmes identifiés. Ce dispositif permet de mettre en commun les problèmes d'un secteur et d'adresser ces problèmes à toute la collectivité afin de trouver les réponses appropriées en fonction des responsabilités des uns et des autres.	Les problématiques de sécurité urbaine font appel aux compétences et à l'expertise d'une série d'acteurs, y compris les résidents qui sont les premiers acteurs concernés par les questions de sécurité urbaine au quotidien.	Cet outil est basé sur la mise à contribution de tous les acteurs pertinents, permettant ainsi le renforcement du partenariat local, la mobilisation citoyenne et une plus grande efficacité face aux problématiques à l'échelle locale.	Tandem	SPVM, autres

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Projet du type SEMO⁷⁵	Projet d'intervention dans des secteurs géographiques restreints afin d'offrir aux résidents un accompagnement à moyen terme en vue d'améliorer leur sécurité et leur sentiment de sécurité	Les actions de prévention de la criminalité démontrent leur efficacité lorsqu'elles sont ciblées et soutenues, et permettent la mobilisation de résidents autour d'améliorations concrètes (ex : aménagement des espaces communs).	Ce type de projet offre l'avantage d'avoir un impact réel sur la sécurité et le sentiment d'insécurité des résidents, car il y a des efforts ciblés et un accompagnement constant.	Organisme en sécurité urbaine	Association de résidents

⁷⁵ Nous suggérons fortement de relancer ou reformuler de projets d'intervention du type SEMO. En plus d'être une démarche de développement communautaire plus durable, elle permet d'intégrer en son sein les activités traditionnelles de Tandem et de les rendre plus efficaces.

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Médiation citoyenne ⁷⁶	La « médiation citoyenne » est un moyen de résoudre les différends de voisinage en faisant appel à des personnes extérieures à un différend, sans passer par le système judiciaire.	Depuis quelques années les principales préoccupations en matière de sécurité urbaine dans l'arrondissement concerne les questions de la cohabitation et le partage des espaces publics et de voisinage.	La médiation citoyenne permet de promouvoir la cohabitation et la cohésion sociale. C'est également une forme de prévention car elle permet d'éviter les conflits ou d'avoir recours à la police.	Organisme en sécurité urbaine	EMU SPVM OMHM

⁷⁶ Bien que la médiation citoyenne fait déjà partie des activités de Tandem, nous suggérons qu'elle soit développée davantage et devienne une activité clairement identifiée à Tandem. Si cette orientation est retenue, il va falloir penser à la formation des intervenants et à l'évaluation à la fois du processus et des impacts de ce dispositif.

Activité	Description	Justification	Avantages	Niveau de Responsabilité	
				Majeure	Mineure
Projet Adopter des parcs	Par ce dispositif, il s'agit de responsabiliser les citoyennes et les citoyens afin de rendre les parcs plus attrayants et sécuritaires. Par exemple, si les riverains d'un parc s'investissent dans un tel projet, il pourrait y avoir une indication à l'entrée et à la sortie du parc indiquant que celui-ci a été adopté par les citoyens de ou des rues suivantes.	Cette action s'inscrit dans la recherche <i>du mieux vivre ensemble</i> et <i>corresponds à une des principales priorités du Comité de sécurité publique.</i>	<i>C'est une mesure concrète pour améliorer la sécurité de parcs et favoriser le sentiment d'appartenance.</i>	Tandem	SPVM, Eco-Quartier, Arndt. autres

Pour la mise en place de ces actions par un programme en sécurité urbaine, il est pertinent de se demander quel est le meilleur mode de gestion que nous pouvons envisager.

Dans le cadre de cette étude, l'arrondissement nous a demandé de jeter un regard sur d'autres modes de gestion utilisés en sécurité urbaine soit par les villes ou par d'autres instances publiques. Il faut se rappeler que dans les débuts de Tandem, la Ville de Montréal avait décidé de confier la coordination du programme Tandem au Service du développement communautaire qui à son tour, s'appuyait sur les organismes communautaires pour l'opérationnalisation locale du programme. À la même période, la Ville de Montréal effectuait un virage en direction des organismes communautaires en leur offrant l'opportunité de gérer certains services qui auraient pu être délivrés par la Ville. Ce virage reposait pour bonne partie sur la proximité des organismes communautaires avec le terrain et leur connaissance pointue du milieu dans lequel ils évoluent. C'est ainsi que la Ville avait choisi de confier son programme de prévention à des organismes communautaires bien implantés dans leur milieu respectif.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de gestion de programme de sécurité publique ou urbaine afin de répondre à la demande de l'arrondissement.

Tableau 13 : tableau comparatif quant aux modes de gestion possible

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Mise en place d'une table de concertation locale Nomination d'un coordinateur	St-Eustache (Qc., Canada)	Ville de St-Eustache	Besoin de préserver le sentiment de sécurité	Politique intégrée de sécurité urbaine ⁷⁷ (2009)	Adoption de la politique, du plan d'action et de la mise en œuvre, création d'un module internet de sécurité urbaine, octroi d'un budget annuel de fonctionnement, nomination d'un coordinateur à la sécurité et à la prévention, Mise en place d'une table de coordination des services en matière de sécurité urbaine, Élaboration d'un programme permanent de sensibilisation à la sécurité urbaine, Création d'un forum annuel sur la sécurité urbaine.	• Les élus municipaux; • L'ensemble des services municipaux; • Les gens d'affaires; • La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ; • Le Centre de santé et de services sociaux de Deux-Montagnes ; • Les organisations liées aux domaines de la culture et du loisir ; • Les organismes communautaires ; • Les clubs de services ; • Les organisations extra municipales	Services municipaux qui visent la prévention.		Services municipaux

⁷⁷ http://ville.saint-eustache.qc.ca/contribute_documents/PolitiqueSecurUrbaineWEB09_000.pdf

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Plan d'investissement en prévention de la criminalité ⁷⁸	Calgary, Canada	Ville de Calgary		Soutenir de partenariats qui ont un impact sur les citoyens de Calgary	Soutien aux activités policières de première ligne, développement de liens avec des organismes communautaires (<i>outreach</i>), conférences communautaires, etc. Quelques projets : -New Roads, -The City of Calgary On-Line School Safety Project -Block Watch -Chinatown community safety project -Gateway Initiative -Emerging issues project	Services municipaux, Service de police, groupes communautaires, citoyens, commissions scolaires,	\$589 000 /an entre 2006-2008 pour l'ensemble de projets mentionnés	Ex: Block Watch Program : • 6 nouveaux programmes de surveillance de quartier atteignant un total de 130. • Le réaménagement du programme de formation communautaire de 90 minutes à 45 minutes • Utilisation de la surveillance de quartier à titre d'agent financier pour des initiatives à base communautaire • Développement d'un guide de planification Block Party	Subventions à des groupes communautaires.

⁷⁸ Institut pour la prévention de la criminalité, *Rendre les villes plus sûres: quelques stratégies et pratiques canadiennes*, Numéro 2, Ottawa, juillet 2008, p. 21. Plus d'information sur ce projet dans : http://www.calgary.ca/docgallery/bu/bylawservices/people_places_partners.pdf

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Contrats locaux de sécurité et de prévention ⁷⁹	Belgique (73 villes et communes à travers le pays en 2003)	Villes et communes	Augmentation conjointe de l'insécurité et le sentiment d'insécurité au cours des années 90.	Développer une approche intégrée à partir du niveau local, en partenariat avec les autorités régionales et fédérales	Volet policier (police de proximité, amélioration des commissariats, bureau d'assistance aux victimes) Volet préventif (encadrement de groupes fragilisés et vulnérables : toxicomanie, décrochage scolaire, etc.).	Gouvernements régional et fédéral.	Ministère de l'intérieur (Plan stratégique de sécurité et de prévention). Ex : Bruxelles 1, 25M € (6 mois) Charleroi 1,38M € (6 mois) Anvers 1,2 M € (6 mois).		

⁷⁹ Voir : <http://www.urbansecurity.be/Contrats-de-securite-et-de>

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Toronto Community Safety Plan ⁸⁰	Toronto, Canada	Ville de Toronto	Treize quartiers prioritaires (selon critères tels que le niveau de pauvreté, de chômage, l'existence d'infrastructures communautaires et l'accès aux services sociaux de base.	Approche intégrée destinée à créer des opportunités pour les jeunes, à investir dans les forces de communautés et des quartiers, ainsi qu'investir dans les infrastructures sociales.	Quatre volets principaux : - Éducation et développement de compétences et employabilité de jeunes - Implication des jeunes - Soutien aux familles et aux communautés, - Justice juvénile.	Secteur privé, trois paliers de gouvernement, institutions de police et de justice, groupes communautaires et religieux.	Financement de la ville de Toronto, du Gouvernement de l'Ontario du Gouvernement du Canada et du <i>United Way of Greater Toronto</i> . En 2006, des investissements via de contributions de partenaires s'élevaient à : \$15M (éducation et développement de compétences et employabilité de jeunes), M\$23 (Implication des jeunes), M\$25 (Soutien aux familles et aux communautés), \$493.00 (Justice juvénile).		

⁸⁰ Voir www.toronto.ca/community_safety/pdf/sfs_annual_review_2007.pdf

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Comprehensive Communities Programme 81	Boston, États-Unis	Ville de Boston	Au cours des années 90, plus de 40 gangs de rues regroupant 4000 membres étaient présents à Boston, s'adonnant au trafic de drogue et à la violence armée. 75% des homicides étaient liés aux gangs.	Approche partenariale favorisant la relation entre la police, la justice, des jeunes à risque et la référence vers des services communautaires et sociaux.	Trois programmes: <i>Cease fire</i> : approche de résolution de problèmes pour éviter la violence armée, <i>Mobilisation communautaire</i> : améliorer les relations entre la police et la communauté. <i>Réseau de services pour les jeunes</i> : travail social auprès de jeunes et services de référence pour des opportunités de formation et d'emploi.	Ville de Boston, Services de Police de la ville, de l'état et du gouvernement fédéral, procureurs (ville, État, Fédération), services sociaux, écoles, groupes communautaires, secteur privé, organisations juvéniles et universités.	Le budget principal en sécurité publique est de US\$170M correspondant au budget opérationnel du Service de Police de Boston, avec une partie issue de taxes foncières de la ville (1996). Boston a aussi obtenu plus de US\$30M en subventions des gouvernements fédéraux et provinciaux pour une diversité de programmes.	Résultats obtenus entre 1986-1996 (taux par 100.000 habitants). - Diminution de 29% du taux global de criminalité - Diminution de 30% des crimes contre la propriété - Diminution de 16% de crime violents	

⁸¹ National Crime Prevention Council, International Centre for the Prevention of Crime, *Six Safer Cities: on the Crest of the Crime Prevention Wave*, Washington D.C., March 1999, p.8.

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Safe City Initiative ⁸²	Denver, États-Unis	Initiative administrée par la Ville de Denver (<i>Denver Police and Safe City Office</i>). Subvention de US\$1M/annuel (1996) à des individus et groupes communautaires pour la mise en œuvre de projets.	Vague de violence juvénile (au cours des années 90) liée aux luttes entre gangs de rues	Établissement d'un comité pour mettre en place un programme de formation au niveau local. Identification de besoins additionnels et évaluation de l'efficacité des efforts de prévention. Subvention de US\$1M à des individus et de groupes communautaires pour la mise en œuvre de projets visant la réduction de la violence juvénile.	Projets divers visant la réduction de la violence juvénile au niveau local.	Principaux partenaires : Ville (Maire, Directeur de la Ville, Directeur de la Police, Chef de Police). Autres partenaires : Écoles et universités, secteur privé et groupes communautaires, agents de police, parents, jeunes, etc.	Le financement du Programme <i>Safe City</i> provient principalement du budget de la ville, avec de contributions du gouvernement fédéral et de l'État du Colorado, ainsi que de subventions des Programmes de développement urbain et de développement communautaire intégré. Subvention de US\$1M à des individus et de groupes communautaires pour la mise en œuvre de projets.	Résultats obtenus entre 1986-1996 (taux par 100.000 habitants). - Diminution de 8% du taux global de criminalité - Diminution de 8% des crimes contre la propriété - Diminution de 18% de crime violents	

⁸² National Crime Prevention Council, International Centre for the Prevention of Crime, *Six Safer Cities: on the Crest of the Crime Prevention Wave*, Washington D.C., March 1999, p.10.

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Model Block Program ⁸³	New York, États-Unis	Département de Police de la Ville de New York	Augmentation des incivilités.	Mise en place d'approches de police communautaire orientée vers de meilleurs résultats. Utilisation de technologie de cartographie criminelle afin de cibler de meilleurs quadrilatères (blocks) criminogènes.	Formations dispensées à de meilleurs groupes de résidents afin d'organiser les résidents de meilleurs quadrilatères identifiés, et mettre en place de projets de prévention visant la réduction des activités criminelles.	Police (Ville, État, Fédéral), divers services municipaux et agences fédérales, citoyens, OSBL et fondations.	Le financement est fourni par le budget du Département de Police de la Ville de New York, la Ville de New York, de subventions de l'État de New York et du gouvernement fédéral, ainsi que de fondations privées, y compris US\$1M du programme COPS du Département de la Justice.	Résultats obtenus entre 1986-1996 (taux par 100.000 habitants). - Diminution de 41% du taux global de criminalité - Diminution de 43% des crimes contre la propriété - Diminution de 32% de crime violents	

⁸³ National Crime Prevention Council, International Centre for the Prevention of Crime, *Six Safer Cities: on the Crest of the Crime Prevention Wave*, Washington D.C., March 1999, p.16.

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Choice Program	San Diego, États-Unis	Ville de San Diego	Depuis les années 80, la ville connaît de hauts niveaux de violence liée aux gangs de rues (approx. 4800 membres parmi une centaine de gangs identifiés)	Programme intensif de Mentorat et de probation pour jeunes à risque de poursuivre une carrière criminelle (10% de personnes commettant la presque majorité des actes criminels). Bénévoles (<i>caseworkers</i>) chargés de superviser des adolescents référés par des services de probation et des services sociaux.	Supervision quotidienne des jeunes (présence à l'école, consommation de drogue et d'alcool, situation familiale, etc.), soutien aux familles et aux enseignants et, référence vers des services sociaux et communautaires.	Ville, Police, services sociaux et de probation, Université de San Diego, fondations et diverses agences fédérales.	La stratégie municipale de prévention est financée par le budget du département de Police de la ville (US\$206M en 1996). Des fonds additionnels sont fournis par les trois paliers de gouvernement et de bourses de fondations privées.	Résultats obtenus entre 1986-1996 (taux par 100.000 habitants). - Diminution de 46% du taux global de criminalité - Diminution de 40% des crimes contre la propriété - Diminution de 1% de crime violents	

Programme / Dispositif	Ville (pays)	Entité responsable	Contexte	Approche	Services offerts	Partenaires	Financement	Résultats obtenus	Mode de gestion préconisé
Programme Montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (PMSACSUA) - Tandem⁸⁴	Montréal, Canada	Ville de Montréal via les arrondissements. Gestion par des organismes communautaires.	Problématiques émergentes : gangs de rues, occupation de l'espace public, incivilités et désordres publics, conflits interculturels, etc.	Intervention spécialisée pour éviter les cambriolages résidentiels. Établissement de partenariats avec des organismes communautaires en fonction de problématiques et du contexte local	Analyse de la sécurité du domicile, conférences thématiques, burinage de biens, campagnes de prévention de vols	Organismes communautaires	Ville de Montréal. Budget total : \$1,5M/an. Arrondissement de Ville-Marie : \$205.000 en 2010.		
Conseil local de prévention de la délinquance	Bordeaux France	Direction du développement social urbain	Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes	Engager un processus de coproduction de la sécurité qui implique tous les acteurs concernés par la situation du quartier	Diagnostic, sensibilisation et coordination de la table	Services municipaux, service de police, ONGs	Fonds national de prévention de la délinquance (Mairie)		

⁸⁴ Institut pour la prévention de la criminalité, *Rendre les villes plus sûres: quelques stratégies et pratiques canadiennes*, Numéro 2, Ottawa, juillet 2008, p. 50.

Un premier constat : quand vient le temps de nommer la sécurité ou la prévention de la criminalité, il n'y a pas de lexique commun aux différents gouvernements.. Par exemple, en France, nous allons parler de « Politique nationale en prévention de la délinquance et d'aide aux victimes » et de « Conseils locaux de prévention de la délinquance ». Alors qu'en Belgique, nous allons faire référence aux « plans stratégiques de sécurité et de prévention », au Canada d'une « Stratégie nationale en prévention du crime » et au Québec d'un « politique ministérielle en prévention de la criminalité ». Au niveau local, nous allons désigner le *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine* à Montréal, le *Plan d'investissement en prévention de la criminalité* à Calgary, le *Plan de sécurité communautaire* – chapeauté par la Stratégie pour rendre la ville encore plus sûre « Making a safe City safer Strategy ») à Toronto et, enfin, le *Conseil de la Région de Waterloo sur la prévention de la criminalité* à Waterloo.

Un deuxième constat : il y a également une certaine diversité dans les rattachements administratifs. Par exemple, en Belgique, les communes reçoivent les subsides du gouvernement (Ministère de l'Intérieur) et les intègrent dans leur propre budget communal pour développer les projets locaux de prévention. La majorité des communes **ne possèdent pas d'organismes sans but lucratif** pour mettre en œuvre les politiques de prévention et leurs services de prévention dépendent intégralement de l'administration de la commune, à deux exceptions près, à savoir Bruxelles (BRAVVO) et Molembeek (CLEXS). BRAVVO peut être considéré un organisme paramunicipale disposant d'un budget annuel de 12 millions d'euros, offrant une gamme d'activités allant de la médiation au gardiennage. De plus, il possède son propre Conseil d'administration présidé par le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles. À Bordeaux, en France, le coordonnateur du Comité local de prévention de la délinquance (CLPD) relève de la Direction du développement urbain de la Ville de Bordeaux. Le financement du CLPD provient en grande partie du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

Un troisième constat : l'approche de gestion qui vise à confier entièrement à des organismes sans but lucratif, à la fois la gestion et l'opérationnalisation d'actions de sécurité urbaine, comme le propose le *programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine-Tandem*, semble assez unique en soi. Ce choix de modèle de gestion en fait sa particularité et sa reconnaissance. D'ailleurs, dans le même mode d'organisation on pourrait invoquer à Éco-quartier. En effet, nous pouvons trouver des villes qui confient des activités de sports, de loisir, de culture ou d'environnement à des organismes sans but lucratif, mais il est beaucoup plus rare de voir confier des activités de sécurité urbaine, dans le cadre d'une action globale et intégrée. Nous voulons ici faire la distinction entre le mandat comme celui de Tandem et une OBSL qui se verrait confier un mandat pour une action très ciblée : un exemple est fourni par le cas de Vélo Sécur, dont le siège social est à Québec, mais qui intervient dans une trentaine de municipalités, exclusivement autour de la question de la sécurité à vélo.

Vélo-Sécur est un organisme à but non lucratif assurant l'encadrement sécuritaire et la prévention sur les sentiers cyclables dans un bon nombre de villes et municipalités, parcs, espaces verts et parcs linéaires, par le biais de son programme de consultation en gestion dans le domaine de la prévention à vélo.

On peut également rappeler que le modèle de gestion de Tandem n'est pas nécessairement uniforme sur l'ensemble du territoire de la Ville. Par exemple, le programme Tandem dans l'arrondissement Sud-ouest et dans Ahuntsic-Cartierville, entre autres, est géré par un organisme sans but lucratif qui a été créé uniquement pour la gestion de Tandem. En fait, comme il n'y avait pas d'organisation déjà établie intéressée par la gestion de Tandem, des bénévoles déjà impliqués dans le programme ont décidé de solliciter la gestion du mandat de Tandem dans leur secteur.

Dans le même ordre d'idée, l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, voyant que Tandem ne répondait qu'à une petite partie de la population, a décidé de mettre un terme à Tandem. Reconnaisant tout de même l'importance de la sécurité sur son territoire, l'arrondissement Plateau Mont-Royal a confié la coordination d'une **Table de concertation sur la Sécurité** au Centre des femmes du Plateau. Sur la base d'une entente contractuelle de trois ans, l'arrondissement finance l'organisme dans son mandat de coordination. Les activités menées par cette table sont du domaine de la sensibilisation (ex: dans les écoles et les HLM-aînés) et repose sur un partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal. Il faut également noter que, contrairement à l'arrondissement Ville-Marie, le Plateau ne dispose pas d'un Comité de sécurité publique.

Un quatrième constat : en 1982, Opération Tandem (nom de naissance) se déploie dans six districts policiers (l'arrondissement n'existaient pas à cette époque) et la mise en œuvre est confiée à une firme privée de consultants en criminologie, soit le Bureau d'intervention clinique et communautaire (BICC). En cours de route, des organismes communautaires sont venus s'ajouter aux bureaux gérés par le BICC, et c'est à ce moment-là (1983 ou 84) que la coordination du programme passe sous la gestion d'un organisme communautaire sans but lucratif (Jeunesse au Soleil). Ce n'est qu'en 1987 que la coordination est confiée au nouveau service de développement communautaire. C'est à peu près à cette période que se retire le BICC (le retrait reposait semble-t-il sur une question de rémunération).

A notre connaissance, du moins à Montréal, il n'existe pas de firmes privées ou d'organisme sans but lucratif, ni paramunicipaux qui font ce genre d'intervention, soit la sécurité urbaine globale et intégrée sur l'ensemble d'un territoire donné. Nous pouvons retrouver des policiers, bien souvent des cadres retraités, qui offrent des services conseils en matière policière ou encore des firmes qui offrent un soutien au développement des stratégies et de politiques dans des domaines connexes, comme par exemple les politiques municipales familles. Ou encore, nous retrouvons des firmes privées qui se spécialisent dans la sécurité corporative et la protection des infrastructures essentielles.

Évidemment, c'est autre chose lorsque nous abordons la question de la sécurité publique, où là, la sécurité privée est de plus en plus omniprésente. Enfin, il y a également en Europe des cabinets de consultants privés qui peuvent accompagner des organisations, par exemple dans la conduite d'un diagnostic, d'enquêtes de victimation ou d'autres types de sondage. Au Québec, si l'on fait abstraction des firmes de sondage, il n'existe que très peu de ces cabinets privés de consultant. En revanche, on trouve beaucoup plus des consultants, qui pour leur propre compte, vont accepter de faire des expertises telles que des évaluations de programme, des accompagnements dans la réalisation d'un diagnostic ou encore d'un plan d'action. Il faut également considérer quelles sont les mesures fixées par les différentes politiques ou plans nationaux et les responsabilités dévolues aux différents paliers de gouvernance. A ce titre, vous trouverez en annexe 3 un document produit par l'Institut pour la prévention de la criminalité qui fait état des niveaux de responsabilité pour chaque palier de gouvernement.

Au regard de ces différents modes de gestion, certains avanceront que le fait d'avoir une proximité avec le pouvoir décisionnel augmenterait le niveau d'écoute et permettrait de jouer un rôle d'influence plus grand auprès des décideurs. D'autres voient dans cette proximité un piège important, à savoir le risque d'être instrumentalisé. D'autres poussent pour la création d'un service de prévention de la criminalité au même titre qu'il y a un service de prévention des incendies. Cette option nous amène à nous interroger sur les coûts d'opération d'une telle structure municipale. Nous sommes plutôt d'avis qu'une telle structure, compte tenu, des salaires et avantages sociaux des salariées, entre autres, risquent fort bien d'être plus coûteuse.

Pour ce qui est de sa formule où la gestion et la mise en œuvre de l'activité sécurité urbaine est confiée à des organisations locales bien implantées dans leur milieu respectif, certains y voient les avantages suivants: moindre coût, bonne connaissance du terrain, souplesse, autonomie, rapidité d'exécution, proximité de la population, grande capacité de partenariat, liberté d'action. Pour d'autres, en revanche, cette formule diminuerait le niveau d'appropriation du programme par les décideurs politiques, ce qui conduirait à un manque de reconnaissance par la communauté et les autres institutions offrant des services sur le même territoire.

7. Le partenariat et la communication

En plus d'axes d'intervention de Tandem, il y a des mesures transversales, à savoir: le partenariat et la communication.

7.1 Refonder le partenariat entre Tandem et les organismes avec lesquels il partage la mission commune de l'amélioration de la qualité de vie des résidents

En ce qui concerne le partenariat, il serait pertinent de refonder le partenariat entre Tandem et les organismes avec lesquels il partage la mission commune de l'amélioration de la qualité de vie des résidents, notamment les PDQ, les Eco-Quartier, l'OMH. L'objectif est de se repositionner comme étant la ressource communautaire en sécurité urbaine qui travaille en étroite collaboration avec les résidents. Dans ce cadre, et dans un contexte où le mandat de la Police s'oriente davantage vers la prévention de la criminalité et la proximité avec les citoyens, une redéfinition du partenariat avec Tandem est incontournable. Lors des consultations, de nombreux acteurs interviewés ont reconnu qu'une des valeurs de Tandem était de favoriser la liaison entre les citoyens et la Police, voire entre d'autres organismes du milieu et la Police. En même temps, des agents sociocommunautaires consultés, ont reconnu que les événements organisés par Tandem étaient des occasions importantes pour avoir une visibilité auprès de la communauté et tisser de liens de confiance auprès des résidents. Tandem joue donc un rôle de liaison non seulement entre les citoyens et la Police mais également dans le sens inverse, ce qui pourrait être un atout intéressant dans le cadre de la valorisation des relations de la Police avec la communauté.

7.2 Augmenter l'implication de Tandem au sein des tables de concertation de quartier et au Comité de la Sécurité Publique

En termes de coordination et de partenariat, il est important que Tandem puisse augmenter son implication au sein des tables de concertation de quartier, notamment dans Peter McGill. Cette plus forte implication doit permettre non seulement d'améliorer la connaissance du rôle de Tandem et augmenter sa visibilité auprès des autres organismes, mais aussi d'exercer son leadership et son expertise en sécurité urbaine. Cette capacité à mobiliser d'autres organismes peut s'exprimer à travers la coordination d'un comité de travail autour de thèmes comme la qualité de vie, la sécurité urbaine, le civisme, etc. De la même manière, il est important que Tandem puisse continuer à contribuer au Comité de la sécurité publique de l'arrondissement en apportant la perspective du terrain, accompagnée de ses connaissances et son expertise en sécurité urbaine. En effet, sa présence sur le terrain et son travail de proximité avec les résidents et les organismes lui permettent d'identifier de manière privilégiée des enjeux et des pistes de solution.

7.3 Développer un plan de communication

Afin d'améliorer la visibilité du Programme Tandem, un plan de communication devrait être au cœur de la redéfinition du Programme dans Ville-Marie. Le but est de rendre Tandem plus visible auprès des résidents et des organismes de l'arrondissement, de mieux faire connaître son rôle, et d'augmenter la lisibilité du Programme, en définissant clairement son mandat et les services qu'il peut offrir concrètement aux résidents (par exemple, des séances de médiation entre voisins, des séances de sensibilisation sur les incivilités, des marches exploratoires, etc.). Aussi, la diffusion du Programme devrait avoir davantage recours à des médias de communication de masse (internet, journaux, radio, voire télévision), ainsi qu'à des événements, qui permettent de dépasser la diffusion de services de manière individualisée. À ce sujet, il serait pertinent d'envisager des initiatives de communication de Tandem qui dépassent le cadre de l'arrondissement et qui visent un public à l'échelle de la Ville.

Mieux faire connaître l'organisme : l'exemple de Prévention NDG

Prévention NDG : <http://www.preventionndg.org>

L'organisme Prévention NDG mise sur plusieurs outils de communication pour faire se faire connaître et mettre de l'avant ses activités. En effet, un bulletin électronique (Bulletin NEXUS) est diffusé sur leur site Internet. Ce bulletin voit à la promotion des activités passées et à venir de Prévention NDG. Celui-ci sert également à sensibiliser les citoyens sur différentes problématiques et à prodiguer des conseils sur la sécurité et le bon voisinage. De plus, afin de rejoindre un maximum de personnes, Prévention NDG est également présent sur Facebook :

<http://www.facebook.com/Preventionndg#!/group.php?gid=2709531048>

et sur Twitter (<http://twitter.com/Preventionndg>)

8. Développer des outils de suivi et d'évaluation

L'évaluation de projets constitue de nos jours de plus en plus une exigence des bailleurs de fonds, tant locaux, nationaux qu'internationaux. Elle répond à une double évolution liée d'une part aux réformes de gestion des finances publiques et, d'autre part au désir de mieux identifier les facteurs de réussite des politiques sociales et de sécurité en matière de délinquance et d'insécurité. Bien que des grands pas aient été faits au fil des années on ne peut encore prétendre qu'il existe une culture de l'évaluation. Au long des pages précédentes, nous avons insisté sur la nécessité de réaliser un diagnostic avant

d'entreprendre des actions de prévention (afin de s'assurer que ces actions reposent sur de besoins réels).

Vous trouverez ci-dessous un encart qui présente le résultat d'une démarche d'échanges entre la Ville de Montréal, de Liège (Belgique) et de Bordeaux (France). Le **Manuel pratique pour l'action locale** décrit en détail le processus de prise en charge de la sécurité par une communauté soit le diagnostic, le plan d'action et l'évaluation, tout en proposant une série d'outils pour soutenir ce processus. Étant donné qu'il est nécessaire, et même incontournable, d'assurer un suivi serré du plan d'action, le manuel suggère de se référer à : **Outil 6 Le plan d'action - liste de vérification** (page 147), de même qu'à **l'outil 8- Modèle de présentation d'un tableau de bord et de suivi décisionnel** (page 151).

La démarche d'évaluation doit être rigoureuse sans pour autant être fastidieuse. Elle doit permettre, à partir des objectifs de l'action, de reconstruire l'enchaînement logique entre les moyens mis en œuvre, les objectifs et les actions réellement menées.

On s'entend généralement pour identifier trois types d'évaluation :

TYPES D'ÉVALUATION

L'évaluation de processus

L'accent est mis sur l'évaluation de l'élaboration du projet, son déroulement et sa mise en œuvre, ainsi que sur l'examen des activités liées à celui-ci.

L'évaluation des résultats

Il s'agit dans ce cas de déterminer si le projet a atteint les résultats fixés au plan d'action, à travers les objectifs opérationnels.

L'évaluation des impacts ou effets à long terme

L'évaluation vise à analyser les effets à long terme - tant positifs que négatifs, primaires et secondaires - induits par une action, directement ou non, intentionnellement ou non. L'évaluation d'impact est en quelque sorte un prolongement de l'évaluation des résultats, car elle porte sur l'appréciation des effets d'une action sur son environnement au sens large et sur l'atteinte des objectifs spécifiques.

Les atouts de l'évaluation

- Soutenir le processus de décision et de planification;
- Optimiser les ressources et améliorer la qualité des services rendus et des produits offerts;

- Apporter des correctifs lorsque nécessaire
- Analyser l'efficacité du projet
- Développer des bonnes pratiques;
- Prendre connaissance des résultats imprévus (autant ceux positifs que négatifs);
- Faciliter la reddition de compte (imputabilité)

Source : Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : Manuel pratique pour L'action locale

Là encore, le Manuel pratique pour l'action locale donne des informations sur comment rédiger les questions d'évaluation, comment définir les indicateurs de l'évaluation, comment analyser les données collectées et, enfin, comment présenter les résultats et définir une stratégie de diffusion. Vous trouverez en annexe 4 une vue d'ensemble du processus d'évaluation d'un plan d'action.

Lorsqu'il est question d'évaluation, deux choix se posent régulièrement, à savoir : **l'évaluation interne ou l'évaluation externe**

- **L'Évaluation interne :** bénéficiant de la proximité avec les acteurs, l'évaluation interne a l'avantage de donner un meilleur accès à l'information. Cependant, elle peut rendre plus difficile l'objectivation des résultats et parfois perdre en rigueur. Cet écueil peut être limité par le recours à une méthodologie rigoureuse. Lorsque l'évaluation est réalisée à l'interne, il est souhaitable qu'une équipe multisectorielle soit constituée. Il s'agit ici de reconstituer une équipe de travail composée des mêmes types de partenaires que ceux impliqués dans l'action. L'évaluation interne s'inscrit dans une démarche participative où les acteurs locaux concourent à la réalisation de l'évaluation dans le but d'une meilleure appropriation des résultats.
- **L'Évaluation externe :** L'Évaluation externe tend à favoriser l'indépendance, l'impartialité et l'objectivité, tant des analyses que des recommandations, ce qui permet d'apporter un regard neuf sur la situation. L'évaluation externe gagne souvent en crédibilité, notamment auprès des bailleurs de fonds. Cependant, l'objectivité ne peut être totalement garantie et l'évaluation externe connaît souvent un coût plus important. Par ailleurs, l'évaluateur connaît moins le milieu et sa collecte d'information en sera rendue plus ardue. Enfin, l'appropriation des résultats par les acteurs locaux peut parfois être moins évidente que dans le cas de l'évaluation interne.

Source : Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : Manuel pour l'action locale

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il est primordial que le diagnostic soit suivi d'un plan d'action, ce qui est le cas dans l'arrondissement Ville-Marie. Toutefois, il est aussi important d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action. À cet égard, il existe différents outils facilitateurs, dont le **tableau de bord de gestion et de suivi décisionnel**. Ce dernier permet de mesurer, de cerner et de suivre l'état et l'utilisation des ressources (humaines, matérielles et financières), le déroulement des

activités, les résultats obtenus et leur progression. Il cible les causes et les facteurs, ainsi que les actions correctrices à apporter pour réaliser les actions. Le *Manuel pour l'action locale* propose un modèle pour ce tableau (vous retrouverez ce modèle en annexe 5).

Le Manuel pour l'action locale identifie certaines fonctions rattachées au tableau de bord de gestion et de suivi décisionnel :

- Fonction d'alerte: faire ressortir les tendances et les écarts significatifs (et avertir sur les écarts indésirables, à la manière d'un système d'alerte).
- Fonction de déclencheur d'enquête: en lien avec ce système d'alerte, indiquer la nécessité d'entreprendre une analyse plus approfondie et de contacter les responsables.
- Fonction de reddition de comptes: permettre de montrer aux bailleurs de fonds et autres partenaires l'évolution des ressources investies dans les projets et rendre plus crédibles les évaluations qui en sont tirées.
- Fonction de communication et de motivation: favoriser l'échange d'information entre les partenaires du comité local (voir comité de sécurité publique) et stimuler les discussions sur les projets. Même la non-réalisation d'objectifs se replace mieux dans son contexte via les indicateurs utilisés, d'où leur importance.
- Fonction de suivi: analyser les facteurs de réussite et les causes d'échec et noter les actions correctrices à mettre en place. Dans la durée, cet outil peut être comparé à une mémoire des projets ayant bien réussi, des difficultés rencontrées et des solutions retenues.

9. Développer des échanges de coopération locale et internationale

Nous savons que l'amélioration de la sécurité des milieux de vie, de même que la tranquillité publique, passe nécessairement par la mise en commun des expériences des uns et des autres. Nous savons tous que nous ne pouvons faire l'économie du dialogue et de l'échange des savoir-faire entre les différentes collectivités qui se préoccupent du bien-être de leur communauté et qui interviennent dans le champ de la sécurité des milieux de vie. Regarder ce qui se passe autour de nous, ou encore ailleurs dans le monde, ne peut-être qu'inspirant et gagnant. On l'a vu précédemment: la Belgique a adapté le projet Dialogue et a également adopté l'intervention *Tandem à l'étage*. Il est important que les acteurs terrains puissent s'alimenter à partir des actions mises de l'avant par d'autres partenaires. Ne pas le faire c'est se priver d'une source importante de connaissances. C'est probablement plus facile à dire qu'à faire compte tenu des limites de ressources de chacun des bureaux Tandem. Il faut donc mettre de l'avant des mécanismes tel que la Table des organismes communautaires en prévention de la

criminalité, de profiter d'organisations sur la prévention tels que le Centre international pour la prévention de la criminalité ou l'Institut pour la prévention du crime rattaché à l'Université d'Ottawa, ou, enfin, voir le support que peut apporter le corporatif à la recherche de meilleures pratiques. La participation à des colloques ou séminaires peut également devenir une source d'inspiration pour le personnel des bureaux Tandem.

Manuel pratique pour l'action locale (CIPC 2007) : Un manuel issu d'échanges entre les Villes.

Le programme d'Échanges entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal a été lancé sur proposition de la Ville de Liège et du Service public fédéral Intérieur belge avec l'appui du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). L'objet des échanges portait sur l'ensemble des comportements ou situations liés directement ou indirectement aux drogues et à la prostitution qui entraînent des conséquences perçues négativement par les résidants et autres usagers de l'espace public. Ce travail d'échanges sur les nuisances publiques relatives aux drogues et à la prostitution permettait également d'examiner les conditions d'une meilleure collaboration entre les acteurs clés dans le domaine des drogues illicites, à savoir la Police, la justice, la santé, le secteur socio-préventif et les intervenants associatifs et les acteurs de l'administration municipale.

Les politiques de réduction des risques dans le secteur de la santé et la prise en compte de la notion de nuisance publique dans le secteur pénal, de même que le développement du rôle des villes et la recherche de partenariats concrets, ont contribué à décloisonner les secteurs, à créer des lieux de rencontre, à favoriser aussi le partage de l'information entre les différents acteurs.

Ce travail croisé a exploré chacune des phases techniques de la démarche de gestion des nuisances dans l'espace public, c'est-à-dire le diagnostic, le plan d'action et l'évaluation, et les débats ont permis d'élaborer un projet de manuel proposant une méthodologie applicable et transférable dans toutes les villes, des outils modulables et des expériences intéressantes en provenance des trois villes.

Ce manuel est disponible sur le site internet du CIPC :

http://www.crime-prevention-intl.org/uploads/media/Manuel_nuisances_publiques_final.pdf

V. Recommandations

À partir de l'analyse documentaire et des différentes consultations menées, nous en venons aux préconisations suivantes :

- **Que l'arrondissement Ville-Marie continue d'exercer son rôle de leadership quant à la promotion de la sécurité urbaine sur son territoire**
- **Que l'arrondissement Ville-Marie actualise à la fois le diagnostic de sécurité et son plan d'action en réponse aux besoins identifiés par le diagnostic**
- **Que le Comité de la sécurité publique continue de jouer un rôle pivot dans l'analyse des problématiques liées à la sécurité des habitants et des actions à mettre en œuvre avec ses partenaires afin d'agir sur les problématiques actuelles et émergentes**
- **Que l'arrondissement étudie la possibilité de prendre un montant forfaitaire sur les contraventions liées à la circulation afin de financer les actions menées en matière de sécurité urbaine.**
- **Que le programme Tandem soit maintenu sur l'ensemble du territoire desservi par l'arrondissement Ville-Marie**
- **Que le mandat de gestion du programme Tandem soit attribué à un seul organisme qui verra à réorganiser l'offre de services en fonction des réalités propres soit à l'arrondissement ou à des secteurs ciblés**
- **Que soit expérimentée l'installation d'un bureau Tandem au Poste de Quartier dans le secteur de l'arrondissement où aucun local physique n'est offert par l'organisme mandaté pour la**

gestion du programme

- **Que Tandem soit reconnu à titre d'expert en sécurité urbaine auprès du Comité de la sécurité publique**
- **Que le champ d'intervention de Tandem repose en majeur sur le la sécurité urbaine i.e. le mieux vivre ensemble, la cohabitation harmonieuse, la tranquillité publique, le sentiment d'insécurité et, en mineur, sur la prévention de la criminalité**
- **Que le travail de Tandem soit développé autour des 4 axes suivants :**
 - σ **Identification des besoins en matière de sécurité urbaine et des réponses à y apporter**
 - σ **Information et sensibilisation**
 - σ **Amélioration du cadre de vie**
 - σ **Rôle conseil**
- **Que le programme conserve les activités suivantes dites traditionnelles :**
 - σ **Les sessions d'informations sur le rôle des citoyens dans la gestion de leur propre sécurité**
 - σ **La prévention des vols par effraction résidentielle (Tandem à l'étage, adresse civique, visites sécuritaires)**
 - σ **Le diagnostic de sécurité en collaboration avec le Comité de sécurité publique**
- **Que le programme Tandem ait le mandat de développer de nouvelles actions autour de :**
 - σ **La médiation citoyenne (résolution de conflits-cohabitation)**
 - σ **La conduite d'enquêtes de victimation (soit sur l'arrondissement ou sur des secteurs ciblés)**
 - σ **La réappropriation des espaces publics (Type projet SEMO ou encore Adoption de parcs ou ruelles)**
 - σ **Campagne de sensibilisation sur les incivilités**
 - σ **L'urbanisme et la sécurité**
 - σ **La mise œuvre d'un laboratoire local de sécurité**
 - σ **La recherche de nouveaux outils ou meilleures pratiques**

σ Production d'une lettre électronique adressée à la population et aux partenaires

- **Que l'Arrondissement développe un plan de communication en matière de sécurité urbaine**
- **Que Tandem se dote également d'un plan de communication en direction des citoyennes et des citoyens. Ce plan pourrait passer, entre autres, par la mise en œuvre d'une lettre électronique.**
- **Que les paramètres de coopération entre le Service de police et Tandem soient redéfinis et précisés**
- **Que l'organisme mandataire de Tandem développe des outils d'évaluation de ses actions**

VI. Conclusions

Le Centre international pour la prévention de la criminalité, sous mandat de l'arrondissement Ville-Marie, s'est intéressé à la mise en œuvre du programme Tandem dans l'arrondissement Ville-Marie en portant plus d'attention au district Peter McGill (secteur Ouest). Cette démarche d'évaluation s'est appuyée sur la documentation disponible, sur la conduite d'une série d'entrevues et enfin sur certaines expériences locales, nationales ou encore internationales.

D'entrée de jeu, il est bon de se rappeler que Tandem dans l'arrondissement Ville-Marie est le volet local du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, qui vise à offrir aux arrondissement les assises et les moyens de promouvoir et de soutenir l'action citoyenne en sécurité urbaine. Le programme est composé d'un axe majeur en prévention de la criminalité, ainsi que d'activités secondaires en matière de prévention des incendies et de sécurité civile.

La politique ministérielle en prévention de la criminalité du Québec mentionne clairement l'importance que le gouvernement local se positionne haut et fort en faveur de la prévention de la criminalité et fasse de cette dernière un élément central de son Plan d'action stratégique en matière de sécurité urbaine. Cette prise de position en faveur de la prévention ne vient aucunement jeter de l'ombre sur la nécessaire répression. C'est plutôt la conjugaison de la prévention, de la répression et de la réinsertion sociale et j'ajouterais de l'assistance aux victimes qui va faire en sorte qu'une réelle sécurité va s'installer dans un milieu de vie.

Ainsi la construction d'un Plan d'action transversale et intégrée devient la pierre angulaire de cette démarche de prise en charge de la sécurité urbaine par tous les acteurs y compris les citoyens et les citoyennes. L'arrondissement Ville-Marie propose cette philosophie par l'exercice qu'elle a conduit en produisant un diagnostic et un plan d'action. De plus, la mise en place d'un Comité de sécurité publique où siègent, entre autres, deux élus et le chef de cabinet du maire de Ville-Marie, témoigne bien de la volonté de l'arrondissement de se positionner comme leader au chapitre de la sécurité urbaine.

Depuis plusieurs décennies, on préconise que la question de la sécurité publique n'est pas de la seule responsabilité des services de police bien qu'ils doivent y jouer un rôle important. S'appuyant sur cette logique, la Ville de Montréal mettait sur pied, au début des années 1980, son programme de prévention de la criminalité, Tandem. En ce sens, Tandem permet par sa proximité avec la population d'apporter un éclairage judicieux sur les préoccupations des citoyennes et des citoyens au regard de leur sécurité et ainsi permettre de proposer des réponses à ces dernières qui sont en phase avec la réalité vécue dans l'arrondissement. À ce titre, Tandem devient un acteur qui se doit de jouer un rôle de premier plan auprès du Comité de sécurité publique.

Comme nous le mentionnons ci-dessus, l'arrondissement a voulu prendre un peu de recul face au programme Tandem mis de l'avant sur son territoire et a demandé au CIPC de les accompagner dans cette réflexion.

À propos de Tandem Ville-Marie :

Les organismes consultés ont souligné l'importance d'avoir un tel programme dans l'arrondissement. Ils ont relevé l'expertise de Tandem en sécurité urbaine, la proximité de tandem avec les citoyens et la connaissance des problématiques tandem et le rôle de Tandem en tant qu'agent de liaison avec le service de police, l'arrondissement et les élus. De notre côté nous croyons que Tandem Montréal doit maintenir son offre de services sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Ville-Marie tout en gardant bien en tête la spécificité de chacun des districts d'où l'importance par le biais de diagnostics d'avoir une lecture précise des enjeux de sécurité afin de pouvoir y répondre adéquatement. Nous croyons de part son positionnement stratégique dans la communauté que Tandem devrait jouer un rôle plus actif auprès du Comité de la sécurité publique de l'arrondissement.

Nous croyons également essentiel que l'action de Tandem s'inscrive dans un plan d'action intégré de l'arrondissement en matière de sécurité urbaine et que les actions menées par Tandem se fassent en complémentarité avec les actions d'autres acteurs de ce domaine.

La démarche que nous avons effectué nous amène à considérer que certains ajustements comme le champ d'intervention, la visibilité ou encore le partenariat avec les autres acteurs devront être pris en compte dans le développement futur de Tandem. Par exemple, nous avons identifié 4 axes de travail dans lesquels tandem pourrait s'investir :

- Identification des besoins de sécurité et des réponses à donner aux problèmes de sécurité dans l'arrondissement
- Information et sensibilisation
- Amélioration du cadre de vie
- Rôle conseil

Ces ajustements nous apparaissent être beaucoup plus criants dans le secteur Peter McGill où la mobilisation est plus difficile, où une priorisation de l'offre de services doit-être mieux définie en s'appuyant sur les besoins identifiés par le diagnostic, où le programme a besoin d'être recadré et où il a réellement besoin de se faire connaître et particulièrement de faire connaître les services qu'il peut offrir (problème de visibilité) sans oublier les enjeux liés au partenariat. Il faut également se rappeler que nous avons évoqué dans ce rapport différents projets réalisés par Tandem par le passé. Projets qui étaient en phase avec les problèmes réels du territoire. (Dialogue, Ici vous êtes entre bonnes mains)

Ainsi du point de vue structurel, nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de retenir un seul organisme clairement mandaté par l'arrondissement pour coordonner ce dispositif sur l'ensemble de l'arrondissement. L'organisme doit bien évidemment se doter d'une personne chargée de coordonner l'ensemble des activités mais l'identification, sous la responsabilité du coordonnateur, d'un répondant pour chacun des districts seraient également à envisager.

Il nous semble également important que Tandem fasse une réflexion sur les outils à développer qui lui permettront de remplir ses objectifs. Dans le cadre de ce rapport nous en avons identifiés quelques-uns et nous espérons que ces derniers pourront aider à cette réflexion. Aussi, si Tandem aspire à devenir une cheff de file dans l'arrondissement en matière de sécurité urbaine il sera primordial que Tandem adopte une position proactive (i.e. faire une lecture de l'environnement et développer des actions qui collent à cette lecture). Évidemment, Tandem aura tout avantage à partager cette lecture avec ses partenaires. C'est dans cet esprit que nous avons proposé, dans ce rapport, de nouvelles actions qui pourraient être sous la responsabilité première de Tandem. Pensons aux enquêtes de victimation, à la médiation citoyenne, à la création de laboratoire local de sécurité. Fait intéressant, l'arrondissement Plateau-Mont-Royal a développé ce genre de laboratoire en formant un comité qui s'intéresse principalement au Parc Lafontaine.

Enfin, on ne pourrait passer sous silence l'importance pour le futur non pas d'évaluer le programme Tandem comme tel mais d'évaluer l'impact de certaines actions menées par le programme. Nous croyons que le programme en sortirait grand et sa crédibilité augmentée.

Liste de personnes et organismes consultés

Organismes du secteur Ouest (District Peter McGill) :

Tandem Ville-Marie-Ouest

- Mme Helen Angelopoulos, Directrice
- M. Devin Alfaro, Conseiller en sécurité urbaine ⁸⁵
- M. Ross Chechile, Directeur, **YMCA –Québec** (organisme mandataire)

Partenaires: personnes interviewées

- Association de résidents du Village de Shaughnessy

M. Bryan Sanctuary (responsable de la sécurité)

- Destination Centre-ville

M. André Poulin, Directeur

- Eco-Quartier Peter McGill

M. Yannick Adou

- Projet EMU

M. Campbell Riddle, Ancien coordinateur du Projet EMU

- *Evangel Pentecostal Church*

Mme Solange Brunet, leader du groupe d'âge 55 et +

- Interaction Peter McGill

M. Jean Yves Bourdages, Président (et membre de l'association du Village Shaughnessy)

M. Jean-Louis Nadeau, Coordonateur de la table de concertation

- Office Municipal d'Habitation de Montréal (OMHM)

Mme Aline Dumas, Organisatrice communautaire

- Regroupement d'organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) :

⁸⁵ Depuis 2010, dans Tandem Ville Marie Est

M. Serges Charbonneau, Directeur (ancien responsable du projet EMU)

- Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)

M. Marc St-Cyr, Commandant PDQ 20

Mme Julie Palin, Agent sociocommunautaire PDQ 20

M. Stéphane Plourde, Commandant PDQ 21

Organismes du secteur Est (Districts de Sainte-Marie et Saint-Jacques) :
Tandem Ville-Marie-Est

- Mme. Michèle Faille, Directrice
- M. Bruce Al-Zayed, Conseiller en sécurité urbaine (District St-Jacques)
- M. Patrick Lamoureux, Conseiller en sécurité urbaine (District Ste-Marie)
- M. Devin Alfaro, Conseiller en sécurité urbaine ⁸⁶ (District Peter McGill)

Partenaires : personnes interviewées

-Association de résidents *Les Ruellards*

M. Alexandre Pépin, Coordonateur de l'Association

-Carrefour de ressources en interculturel (CRIC)

Mme Caroline Savard, Coordonatrice

-Comité HLM St-Timothée

M. Normand Laforce, Coordonateur du comité de résidents

-Commission scolaire de Montréal (CSDM)

M. Sylvain Catafard, Agent de développement (Bureau des relations avec la communauté)

-Éco-Quartier St-Jacques

Mme Brigitte Laliberté, Directrice

-Éco-Quartier Ste-Marie,

Mme Marie Lapointe, Directrice

- Office Municipal d'Habitation de Montréal (OMHM)

Mme Catherine Lessard, Organisatrice communautaire

- Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)

Mme Annie Gravel, Agent sociocommunautaire PDQ 21

⁸⁶ Depuis 2010, dans Tandem Ville Marie Est

Mme Marie-Claude Larocque, Agent sociocommunautaire PDQ 22

-Table du Faubourg St-Laurent,

Mme Agnès Connat, Coordonnatrice (également Commissaire scolaire pour Les Faubourgs et résidente de St-Jacques)

Arrondissement de Ville-Marie

Division des sports, des loisirs et du développement social

Mme Annie Gauthier, Conseillère en développement communautaire

M. Michel Gendron, Conseiller en développement communautaire

Comité de la sécurité publique

M. François Robillard, Conseiller municipal pour le District de St-Jacques, Président du Comité de la sécurité publique

M. Pierre Mainville, Conseiller de la ville, Conseiller municipal pour le District de Ste-Marie, Vice-président du Comité de la sécurité publique

Annexes

Annexe 1 : Observatoire Parisien de la tranquillité publique



Nature et statut juridique

L'observatoire parisien de la tranquillité publique constitue un outil d'aide à la décision de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris. Il est rattaché à la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris et recense et analyse des faits de nature à troubler la tranquillité publique.

Objectifs de l'organisation

- Analyser les informations recueillies afin de situer, comptabiliser et comprendre les causes des faits pour ensuite réorienter les moyens de prévention et de protection (personnel, alarmes...) sur les sites les plus exposés ;
- Renforcer la politique de prévention par des réponses de proximité (médiation sociale, correspondants de nuit, sécurisation des points d'école, Ville Vie Vacances, lutte contre la récidive...) ;
- Surveiller et protéger le patrimoine municipal, ses personnels et ses usagers ;
- Prévenir et lutter contre les incivilités (salubrité, bruits de voisinage, bon ordre des foires et marchés, occupation illicite du domaine public).

Structure et fonctionnement

Depuis janvier 2006, une procédure de signalement des faits troublant la tranquillité publique constatés dans les équipements et bâtiments municipaux a été mise en place. Ce dispositif permet ainsi de recenser l'ensemble des atteintes aux biens (vols, dégradation de locaux et de matériels...), des atteintes à la tranquillité publique (occupation abusive, tapages, bagarres, comportement agressif, intrusion...) et des

atteintes aux personnes (agressions, physiques ou verbales...), notamment celles subies par les agents de la Mairie de Paris.

Le système de fiches manuelles a été remplacé par un dispositif de saisie décentralisée grâce à un outil web. Les agents de surveillance spécialisés ou des correspondants proches du terrain pouvant constater l'incident, saisissent leur signalement dans le système. L'information est transmise ensuite automatiquement via un « workflow » à des personnes désignées au niveau de chaque Direction pour validation. Ces dernières peuvent éventuellement apporter des commentaires ou des corrections. Il est possible également de demander des renseignements complémentaires aux agents sur le terrain si l'information se révèle incomplète. La Ville de Paris a retenu pour ce projet l'outil collaboratif et de gestion des processus d'OpenCS. L'application a été intégrée par IBM dans le système d'information de la Mairie et hébergée par la Mairie de Paris. Chaque utilisateur peut ainsi avoir accès à l'application via l'intranet de la Mairie en utilisant un identifiant. Autre avantage, l'application a été mise en place très rapidement, deux mois, grâce à une approche incrémentale impliquant les utilisateurs à l'amont qui peuvent modéliser le dispositif au moyen de jeux de rôles.

Productions

Les données sont analysées et cartographiées chaque semaine par l'Observatoire afin de suivre l'évolution de la situation des équipements municipaux, notamment les plus sensibles.

Chaque semaine, une synthèse des faits marquants est transmise aux instances décisionnelles. Ce document mentionne non seulement les faits importants de la semaine mais également les tendances – à l'apaisement ou au contraire au regain de tensions - constatées dans les équipements ou dans certains quartiers. Cette analyse s'appuie sur la mise en place d'un outil expérimental de suivi, communément appelé « baromètre de la tranquillité publique » dans lequel sont référencés, par arrondissement, les espaces relevant du patrimoine municipal. Fondé sur une gradation de couleur, cet instrument permet de visualiser rapidement le nombre et la nature des incidents qui s'y déroule semaine après semaine tout en prenant en compte leur redondance.

Au-delà du suivi hebdomadaire, l'Observatoire réalise également des études ciblées sur des quartiers (notamment dans le cadre des études de sécurité et de sûreté publique), sur certaines catégories d'agents municipaux fréquemment victimes d'agressions ou sur certaines natures d'incidents.

Enfin, l'ensemble des éléments recensés par l'Observatoire est analysé dans un bilan annuel dont la synthèse est publiée par l'Observatoire National de la Délinquance.

Annexe 2 : Dépliant de la ville de Brampton, Ontario, « adopt-a-park »

The Adopt-a-Park Program

Get involved in Brampton Clean City Committee's Adopt-a-Park program, and be a part of the preservation and enhancement of the City of Brampton's parks system. Volunteer on your own, or with your family, neighbours, community group, or business to donate time and resources to take special care of a City park. Adopt-a-Park volunteers contribute to the quality of life for everyone in Brampton by helping to maintain, beautify, enhance, and keep the parks safe for all to enjoy.

Adopt a Park Today!

If you have any questions, or to obtain your Adopt-a-Park application, please check our website, or contact the Brampton Clean City office:

Brampton Clean City
The City of Brampton
2 Wellington Street West
Brampton, Ontario
L6Y 4R2

Phone: 905-874-2300
Email: cleancity@brampton.ca
www.brampton.ca/cleancity

Benefits to the Adopt-a-Park Partner

- As an adopt-a-park partner, you will have the opportunity to donate services to the community and enjoy the results of your hard work. Your contribution will create a better environment for yourself and your neighbours, and increase community pride.
- Adopting groups are recognized on a prominently displayed park sign.
- Enjoy the satisfaction of knowing that you are making a difference in the beauty of your community, health of the environment and the sense of community pride.
- Being an Adopt-A-Park partner keeps you active and outdoors, gaining the many health benefits of an active lifestyle.



Brampton
Clean
City
Committee
Let's Keep Brampton Clean & Green



BRAMPTON
Flower City
brampton.ca

Join Brampton's Adopt-a-Park PROGRAM





Brampton
Clean
City
Committee
Let's Keep Brampton Clean & Green



BRAMPTON
Flower City
brampton.ca

How it Works

Interested groups contact the Clean City office to select a park, and commit to help maintain it for a minimum of two years. Within those two years, these groups perform cleanups, events, environmental stewardship projects or community development initiatives a minimum of 3 times per adopted year, (six activities over a two-year adoption period) scheduled through Brampton Clean City.

Activities can include, but are not limited to, such things as:

- Litter cleanups
- Environmental education workshops and programs
- Youth Park Stewardship events and programs
- Park and community watch safety programs
- Community development projects like creating community gardens or planting trees
- Host community events like Spring & Harvest Cleanups, or a 'Playground Environmental Play-Day'
- Report vandalism
- Sponsor a 'Youth Park Stewardship' event (a cleanup event or maintenance activity for youth to earn community service hours in their community)
- Native flower and bulb planting
- A naturalization project
- Host a Brampton Clean City environmental education program, workshop or presentation in the park
- Host a community lawn or garden workshop in the park

Brampton Clean City will provide support for each group during the adopted period and coordinate "onsite" staff support when needed (Please note: staff assistance, materials and equipment are subject to availability). The City of Brampton will continue to provide regular maintenance to each group's adopted area, but with your help we can accomplish more.

Why Adopt-a-Park?

Your commitment to the community is crucial in keeping our park system clean, safe and beautiful. As a special 'thank you', the City of Brampton will acknowledge your commitment and dedication with an official Adopt-a-Park Partner Sign, as well as a Certificate of Park Adoption, and a Certificate of Appreciation upon fulfillment and completion of your two-year commitment period.

By becoming an Adopt-a-Park Partner you can:

- Help beautify parks and community
- Gain a sense of community and park pride
- Help preserve natural resources
- Enjoy the benefits of outdoor activity
- Help reduce crime and vandalism
- Lead by example
- Meet new people
- Help in recruiting more groups to participate
- Contribute to the "Quality of Life" in Brampton
- Help build a better tomorrow

Eligible Sites

The City of Brampton parks system includes over 400 parks. Any park recognized by the City as a City of Brampton park or community centre is eligible to be "adopted". If you need assistance in selecting a site, please contact the Brampton Clean City office and we'll be happy to work with you to identify the perfect match!

What Will It Cost?

All that is required is your time. However, you may wish to further your involvement by raising funds to plant trees, purchase equipment, improve facilities, or other initiatives to beautify your adopted park.

Sponsorship Initiatives

Brampton Clean City recruits 'sponsors' that support the Adopt-a-Park Program, with contributions of \$150 per year, per park, or whatever yearly amount sponsors wish to donate. These funds are used to obtain supplies and materials used by the adopter.

How Much Involvement is Required?

Adopt-a-Park partners must be active at least three times per year (six activities over the course of the two-year adoption period) in order for their park adoption to remain valid. Beyond that, however, your level of involvement is up to you.

In addition to organizing any or all of the activities listed under "How it Works," your group may act as a goodwill ambassador, teaching others to respect and safeguard their neighbourhood park.

Each year, the Brampton Clean City office coordinates the cleanup of parks during the months of April and October – the Spring & Harvest Cleanup events. Adopt-a-Park partners are encouraged to contact Brampton Clean City to see how they can get involved.

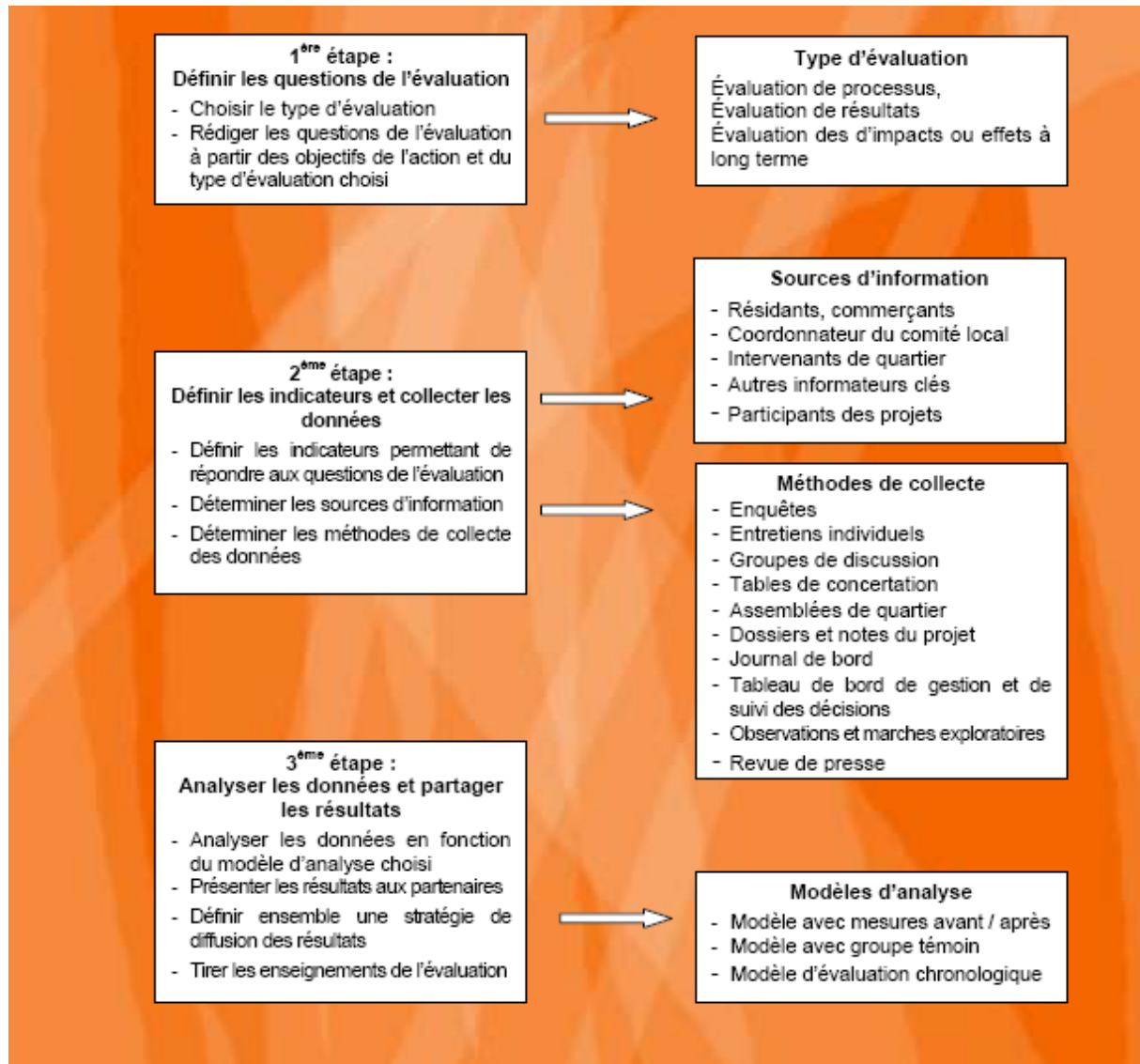


Annexe 3 : Actions à entreprendre pour chaque palier de gouvernement

PRINCIPES DIRECTEURS	ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR :		
	LES MUNICIPALITÉS	LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX/ TERRITORIAUX	LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
Établir des centres de responsabilité à tous les ordres de gouvernement	Mettre en place des centres de responsabilité permanents (là où il n'en existe pas déjà) pour assurer la coordination d'initiatives de prévention de la criminalité et de sécurité communautaire.	Mettre sur pied des centres de responsabilité permanents dans chaque province et territoire, ces centres ayant pour rôle de coordonner les politiques ainsi que favoriser le réseautage et la réalisation des connaissances et des pratiques exemplaires.	Créer un centre de responsabilité indépendant et national ayant pour mandat d'offrir un appui immédiat au processus d'élaboration de programmes et d'agir comme bureau central de diffusion des outils et des connaissances relatives aux approches efficaces de prévention de la criminalité.
Agir sur les priorités locales et communautaires	Élaborer des politiques de sécurité communautaire qui reflètent une volonté d'assurer le leadership, la responsabilité et la coordination. Les politiques municipales devraient aussi assurer que tous les services municipaux et les agences locales sont mis à contribution. Assurer que la prévention de la criminalité et la sécurité communautaire font partie des préoccupations et des priorités de tous les services municipaux, incluant la planification des services sociaux et de loisirs et des services policiers.	Élaborer des politiques provinciales de prévention de la criminalité et de sécurité communautaire qui reconnaissent le rôle clé des autorités municipales et régionales, de même que l'importance d'adapter les programmes aux besoins locaux.	Collaborer avec les gouvernements provinciaux et municipaux afin d'assurer que les politiques, les programmes et les services destinés à s'attaquer aux facteurs de risque liés à la criminalité soient dispensés de manière cohérente.
Faire une utilisation efficace des connaissances et des données	Recourir à une approche de résolution de problèmes en utilisant les données, la recherche et autres informations pour : • diagnostiquer les problèmes de criminalité et de sécurité qui se posent et dresser l'inventaire des actifs sur le plan local • dresser un plan d'action en établissant des priorités et en s'attaquant aux facteurs de risque en utilisant des pratiques exemplaires • mettre ce plan d'action en œuvre • évaluer le processus et ses incidences.	Financer le développement des données et d'analyses dans les universités afin d'aider les municipalités à faire une utilisation plus efficace des données pour mieux comprendre les problèmes locaux liés à la criminalité et à la sécurité, et pour reconnaître les secteurs sur lesquels il faudrait agir. Mettre au point des outils de diagnostic et d'évaluation et les mettre à la disposition des gouvernements municipaux et des organismes communautaires. Fournir une assistance technique pour : a) utiliser ces outils; b) la livraison des programmes exemplaires.	Assurer le financement des outils requis pour la cueillette de données nécessaires à la réalisation de diagnostics de sécurité et l'observation d'indicateurs, notamment des enquêtes de victimisation, des enquêtes autodéclarées et le mappage géographique de la criminalité et de données sociales. Financer des projets de démonstration et contribuer au développement de la base des connaissances par le truchement d'évaluations de projets. Il faudrait que ce financement soit soutenu et simplifié.
Assurer le financement soutenu de programmes ciblés	S'assurer d'un leadership et d'une implication énergiques des instances supérieures des gouvernements et mettre en place une structure de gouvernance qui assurera la pérennité en période de changements politiques et environnementaux.	Offrir un soutien financier au travail effectué par les gouvernements municipaux en vue de créer des partenariats de travail solides ainsi que de coordonner et d'assurer la prestation de programmes axés sur les besoins locaux.	Assurer, de concert avec les gouvernements des provinces et des territoires, un soutien financier aux gouvernements municipaux.
Susciter l'implication de la collectivité	Contribuer activement à la création de partenariats communautaires et reconnaître l'expertise des organismes communautaires. Mobiliser la collectivité et améliorer sa capacité de reconnaître les problèmes locaux et d'y réagir en misant sur ses forces et ses actifs et en s'attaquant aux facteurs de risque.	Financer des ateliers et des colloques au plan local en vue de favoriser le développement et l'amélioration de partenariats et l'implication de la collectivité dans des activités de prévention de la criminalité	Travailler avec les autres ordres de gouvernement ainsi que les secteurs bénévole et privé à l'élaboration d'un cadre de travail national visant à assurer une collaboration intersectorielle axée sur la prévention de la criminalité et la sécurité communautaire.

Sources : *Rendre les villes plus sûres : quelques stratégies et pratiques canadienne*, Institut pour la Prévention de la criminalité

Annexe 4 : Vue d'ensemble du processus d'évaluation du plan d'action



Source : Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : manuel pratique pour l'action locale, CIPC, ville de Bordeaux, ville de Montréal, ville de Liège, 2007

Annexe 5 : Modèle de présentation d'un tableau de bord de gestion et de suivi décisionnel

OBJECTIF OPERATIONNEL 1	MOYENS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHEANCE	INDICATEURS / CIBLE	ÉTAT DE L'ACTION	CAUSES / FACTEURS	ACTION CORRECTRICE
1.1 Installer, d'ici avril 2007, 5 bacs de récupération de seringues aux endroits suivants : X au centre de santé XYZ X au centre ABC Porteur de l'action : Services de santé	1.1.1 Se procurer le matériel	Service de santé	Mars 2007	Budget alloué	Réalisé		
	1.1.2 Identifier le service responsable de l'installation des bacs	Services techniques municipaux	Mars 2007		Réalisé		
	1.1.3 Obtenir les autorisations nécessaires	Service juridique municipal	Avril 2007	Nombre d'autorisations Délai d'obtention	En cours	Délais d'instruction par l'organisme national	Contact régulier avec l'organisme national
	1.1.4 Installer les bacs dans les centres désignés	Services techniques municipaux	Avril 2007	5 bacs installés % bacs installés	En attente	En attente autorisation	
	1.1.5 Identifier le service responsable de vider les bacs	Service de santé	Mars 2007		Réalisé		
	1.1.6 Établir une procédure pour jeter les seringues	Service de santé	Mars 2007		En cours	Vérification des polices d'assurance couvrant le personnel concerné	
	1.1.7 Établir un plan de communication pour aviser les personnes toxicomanes	Service de santé service de communication municipal Organismes communautaires	Mars 2007	Nombre de personnes touchées par la communication	En cours	Documentation à l'impression	
	OBSERVATIONS Autres indicateurs : Nombre de seringues récupérées (au total, par bac, mensuellement, annuellement) Évolution de la fréquentation aux abords des parcs						Degré de satisfaction du public cible Perceptions des résidents aux abords des bacs Dégradations éventuelles des bacs après X mois

Source : Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : manuel pratique pour l'action locale, CIPC, ville de Bordeaux, ville de Montréal, ville de Liège, 2007

Profil de l'arrondissement

Voici les principales caractéristiques de l'arrondissement.

I) L'arrondissement de Ville-Marie en quelques chiffres clés⁸⁷

L'arrondissement de Ville-Marie est composé de trois districts : Peter Mc Gill, Saint-Jacques et Sainte-Marie.

Population : un arrondissement marqué par sa population transitoire

78 876 résidents ont été recensés en 2006. Mais il faut rajouter à ce nombre les quelques 500 000 personnes par jour qui font partie de la population transitoire de Ville-Marie (travailleurs, touristes, étudiants, etc.).

Avec ses 8 449 résidents par kilomètre carré, le district de Peter Mc Gill est l'un des secteurs les plus densément peuplé de Montréal.

Âge : la plus importante proportion de personnes âgées entre 20 et 34 ans de tous les arrondissements de Montréal

39,8% des résidents de l'arrondissement de Ville-Marie ont entre 15 et 34 ans : il s'agit de la part la plus importante parmi tous les arrondissements de la ville. Ce pourcentage élevé s'explique en parti par le grand nombre d'étudiants résidant dans cet arrondissement. De même, 7,8% des résidents ont entre 0 à 14 ans ce qui est la plus faible proportion d'enfants à Montréal.

Immigration : une forte concentration d'immigrants dans le district de Peter Mc Gill

Sur les 78 876 personnes résidant sur le territoire de Ville-Marie, 31% de la population est immigrante et 6% a le statut de résident non permanent.

⁸⁷ Les données sociodémographiques du district de Ville-Marie sont tirées du site internet officiel de la ville de Montréal, rubrique Montréal en statistiques, publications, profils sociodémographiques ([lien](#)). Ces profils sont principalement réalisés grâce aux données issues du recensement de 2006 sur l'île de Montréal réalisé par Statistiques Canada

Si nous prenons l'exemple du district de Peter Mc Gill, 44% des résidents sont issus de l'immigration, ce qui représente 55% des immigrants de l'arrondissement de Ville-Marie. Nous retrouvons une forte concentration de cette population immigrante dans le sud ouest de Peter Mc Gill, soit entre les rues Sherbrooke, Guy, St-Antoine et du Fort.

Langue : l'est concentre plus de francophones, et l'ouest plus d'anglophones

Sur les 71 445 personnes ne parlant qu'une seule langue dans leur logement, 56,2% parlent français, 25,7% anglais et les 18% restant utilisent une langue autre que précédemment citées. Il y a une forte concentration d'anglophones dans l'ouest de l'arrondissement, et notamment dans le quartier de Peter Mc Gill, alors qu'il y a une grande concentration de francophones dans l'est de l'arrondissement, comme dans le district de Sainte-Marie.

Logement : une tendance nette à la location

42 155 logements ont été recensés dans l'arrondissement. 77% d'entre eux sont occupés par des locataires, et seulement 23% d'entre eux sont occupés par le propriétaire. Cela s'explique notamment par le taux de mobilité affiché par la population qui est le plus élevé des arrondissements de Montréal.

II) Les caractéristiques par district

1. Le district de Peter Mc Gill

a) Caractéristiques démographiques; de grands écarts au sein de la population en matière de revenus

Le district de Peter Mc Gill comptait 29 935 résidents en 2006. Le revenu moyen par ménage et par an est d'environ 70 273 \$. Il est supérieur à la moyenne montréalaise. Mais, au sein même de ce quartier, existent de grandes disparités concernant les revenus des ménages. Ainsi, le revenu moyen par foyer est de 92 810 \$ par an au Nord de Sherbrooke alors qu'il n'est que de 31 172 \$ par an au Sud de Sherbrooke (45% des personnes dans les ménages vivent sous le seuil de pauvreté).

De même, au sud de Sherbrooke et à l'Est de Guy, on trouve des zones de pauvreté, allant de modérément à très défavorisées, qui peuvent d'une part s'expliquer par un taux de chômage élevé (10,4% en 2006) et d'autre part par une forte population étudiante.

b) Enjeux sécuritaires

Il existe au sein de ce quartier un véritable clivage entre le nord et le sud, délimité par une frontière fictive qui pourrait-être la rue Sherbrooke.

Les principaux enjeux sécuritaires dans ce district sont liés à l'itinérance, aux crimes contre les biens (vols de voitures, de cellulaires, dégradations etc.), ou encore aux crimes contre les personnes (voies de fait). Les incivilités sont également très présentes dans ce quartier, comme le prouve le sondage de victimation produit par Tandem Ville-Marie où au moins une personne sur cinq a déjà été en contact direct dix fois ou plus avec des graffiti, des vitres cassées et des boîtes aux lettres dégradées. De même, le bruit est considéré comme problématique par plusieurs résidents.

Le sentiment de sécurité n'est pas la principale inquiétude des résidents de Peter Mc Gill selon le sondage Tandem Ville-Marie, puisque la criminalité se situerait au milieu de l'échelle de préoccupation des habitants. En effet, 80,1% des résidents estiment leur quartier sécuritaire ou très sécuritaire.

Il faut néanmoins souligner qu'un sondage réalisé par Léger Marketing montre que c'est au sud de Sherbrooke, dans le district de Peter Mc Gill, que les résidents et les membres de la population transitoire ont identifié certains endroits les moins sécuritaires (centre Bell, Square Cabot).

2. Le district de Sainte-Marie

a) Caractéristiques démographiques : un district marqué par un faible taux de revenus.

Le district de Sainte-Marie comptait 21 745 résidents en 2006. Les immigrants représentent 17% de la population du district et 17% de la population de l'arrondissement. 82% de la population de Sainte-Marie parle français à la maison, ce qui représente un taux largement supérieur à l'ensemble de Montréal.

Le revenu moyen lié à l'emploi dans ce district est de 35 852 \$ par an, ce qui est inférieur à la moyenne montréalaise, et 45% des personnes dans les ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Cela peut être expliqué par le niveau de scolarité des 15 ans et plus. En effet, 22% de cette tranche de la population ne possède aucun diplôme, 21% n'ont qu'un

diplôme d'étude secondaire, et seulement 28% ont un diplôme universitaire (alors que 45,5% de la population de l'arrondissement à un diplôme universitaire).

b) Enjeux sécuritaires

Le district de Sainte-Marie est soumis à différents facteurs de vulnérabilité en terme de sécurité puisque l'on y retrouve plusieurs ménages ayant un statut socioéconomique faible, des personnes sans emploi et/ou n'ayant pas été scolarisés.

Outre les crimes contre les personnes (vols qualifiés principalement), et les crimes contre les biens (vols), l'un des véritables enjeux sécuritaires du district de Sainte-Marie est le crime consensuel (prostitution, vente de drogues). Les incivilités sont également un souci de préoccupation des habitants qui estime que l'endroit le plus problématique est la rue Ontario (selon le sondage Tandem Ville-Marie de 2005).

De même, la présence d'une criminalité organisée (mafia ou bande de motards) est problématique. La violence dans les établissements scolaires est enfin une composante à prendre en considération. Cette violence n'est pas souvent physique, mais est verbale et psychologique.

Le sentiment de sécurité est très affaibli par divers facteurs dans ce district. Cependant, la plupart des résidents jugent que le district est sécuritaire ou très sécuritaire (mais un tiers conclut qu'il n'est pas ou peu sécuritaire). Ce sentiment de sécurité diminue sensiblement pour les résidents la nuit, que ce soit dans leur quartier, leur immeuble, à proximité directe de leur logement ou même aux arrêts des transports en commun.

3. Le district de Saint-Jacques

a) Caractéristiques démographiques: un quartier très diversifié

Le district de Saint Jacques comptait 26 960 résidents en 2006. Ce district accueille 29% des immigrants de l'arrondissement. Le revenu moyen par habitant est de 58 225 \$ par an et est ainsi supérieur à la moyenne montréalaise. Cependant, 43% des personnes dans les ménages vivent sous le seuil de faible revenu.

b) Enjeux sécuritaires

Le district de Saint-Jacques connaît un environnement très diversifié puisque se mélangent nombres d'artères commerciales (ex.: Ste-Catherine, St-Laurent) et vouées aux divertissements, de rues résidentielles, des institutions collégiales et universitaires (ex.: UQAM), un complexe hospitalier ainsi que des bâtiments culturels (Quartier des spectacles).

Le poste de quartier 21, qui s'occupe essentiellement du district de Saint-Jacques, se trouve au premier rang de tous les autres postes de quartier de l'île de Montréal concernant le taux, sur mille, d'infractions au Code Criminel et autres infractions. Ainsi, les principaux enjeux sécuritaires de ce quartier sont liés aux crimes contre les biens (vols et introduction par effraction), aux crimes contre la personne (vols qualifiés, agressions sexuelles, violence, etc.), aux crimes consensuels (possession de drogue en vue de trafic, sollicitation en vue de prostitution). Cela est accentué par la présence de gangs de rue.

De même, de nombreuses incivilités sont constatées, comme la consommation d'alcool ou de drogue sur la voie publique ou bien encore comme l'attitude dérangeante des itinérants. Le sentiment de sécurité est très fragile dans ce quartier. En effet, nombres de facteurs entraînent la population transitoire et les résidents dans une tendance négative avec un véritable sentiment d'insécurité.

Pour autant, selon le sondage de Tandem Ville-Marie, la plupart des résidents considèrent leur quartier comme sécuritaire ou très sécuritaire. Mais près du tiers l'estime peu sécuritaire. La nuit est un facteur d'insécurité pour les résidents, que ce soit dans leur quartier, à proximité immédiate ou même dans leurs immeubles. L'adoption de comportement d'autoprotection y est très fréquente, comme le montre la volonté des résidents d'éviter certains endroits (une personne sur quatre évite complètement certains endroits et a changé ses horaires de sortie, en évitant de sortir non accompagnée).

Bibliographie

Sur l'arrondissement :

Angelopoulos, H. (2008). *Bilan pour la période de janvier-décembre 2007*, Tandem Ville-Marie Ouest (district Peter Mc Gill). Centre YMCA Centre Ville.

Angelopoulos, H. (2009). *Bilan pour la période de janvier-décembre 2008*, Tandem Ville-Marie Ouest (district Peter Mc Gill). Centre YMCA Centre Ville.

Angelopoulos, H. (2010). *Bilan pour la période de janvier-décembre 2009*, Tandem Ville-Marie Ouest (district Peter Mc Gill). Centre YMCA Centre Ville.

Arrondissement de Ville-Marie. *Plan d'action en sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie: Les grandes lignes*.

A.S.C.C.S (2007). *Rapport annuel janvier à décembre 2007*, Tandem Montréal, Arrondissement de Ville-Marie, Tandem Montréal Ville-Marie Est.

A.S.C.C.S (2008). *Rapport d'étape janvier à juin 2008*, Tandem Montréal, Arrondissement de Ville-Marie, Tandem Montréal Ville-Marie Est.

A.S.C.C.S (2009). *Rapport annuel janvier à décembre 2008*, Tandem Montréal, Arrondissement de Ville-Marie, Tandem Montréal Ville-Marie Est.

A.S.C.C.S (2010). *Rapport d'étape janvier à décembre 2009*, Tandem Montréal, Arrondissement de Ville-Marie, Tandem Montréal Ville-Marie Est.

Centre YMCA Centre Ville. *Plan d'action 2008*, Tandem Ville-Marie Ouest.

Centre YMCA Centre Ville. *Plan d'action 2009*, Tandem Ville-Marie Ouest.

Centre YMCA Centre Ville. *Plan d'action 2010 pour les secteurs est et ouest de l'arrondissement de Ville-Marie*, Tandem Montréal Ville-Marie Est.

Chadillon-Farinacci, V. (2009). *Évaluation d'implantation des processus du projet « sécurité par la mobilisation »*.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie (2005). *Projet d'implantation restreinte des stratégies locales de prévention de la criminalité. Portrait de l'arrondissement de Ville-Marie*, Montréal.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie (2007). *Analyse de la sécurité de l'arrondissement de Ville-Marie. Planification et mise en œuvre des stratégies locales de prévention de la criminalité*. Montréal.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie (2009). *Analyse des éléments des bilans annuels des Tandem Ville-Marie Est et Ville-Marie Ouest*. Montréal.

Service de police de la ville de Montréal (2009), *Profil de quartier (PDQ 12, Ville-Marie, Westmount; PDQ 20 Centre-ville (Ville-Marie Ouest), parc du Mont-Royal; PDQ 21 Centre-ville de Montréal (Ville-Marie Est), vieux-Montréal, îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, PDQ 22 Centre Sud)*, Montréal.

Autres :

Barcheath, O., Bruneau, S., et Sagant, V. (2009). *Évaluation de la phase restreinte d'implantation des stratégies locales de prévention issue de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité du Québec*, Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC). Rapport final.

Fondation Docteur Philippe Pinel, *La Clé des municipalités plus sûres, 2004*

Forum belge pour la Prévention et la Sécurité urbaine (2009). *Manuel pratique pour les acteurs locaux*.

Lelandais, I., Sagant, V. et Savignac, J. (2007). *Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution : Manuel pratique pour l'action locale*, Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).

Institut pour la prévention de la criminalité, *Rendre les villes plus sûres : quelques stratégies et pratiques courantes, numéro 2 juillet 2008*

Prince, J. et Bruneau, S. (2010). *Diagnostic local de sécurité réalisé dans 11 arrondissements de la Ville de Montréal ; Quelques constats relatifs à la méthodologie employée*, Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC).

